

Demande de reconnaissance

Dans le cadre du décret du 21 novembre 2013

**CENTRE CULTUREL
DE LIÈGE
LES CHIROUX**



PARTIE 4

**L'ACTION
CULTURELLE
INTENSIFIÉE**
La coopération

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
2.5. Le projet d'action culturelle intensifiée	1
2.5.1. Le territoire et les partenaires d'une intensification de l'action culturelle générale	1
2.5.2. Les enjeux de l'action culturelle intensifiée	9
2.5.3. Le projet d'action culturelle intensifiée	16
Sorties autorisées	16
Be-Bap.....	21
Champs de culture	24
2.5.4. Plus-value, articulation et opportunité	26
2.5.5. Les subventions attendues.....	28
2.5.6. Emploi de la subvention	31
2.6. La Coopération culturelle régionale de Liège	33
2.6.1. Une longue histoire	33
2.6.2. Un engagement mutuel	33
2.6.3. Le pôle Jeune Public	33
4. ANNEXES.....	35
4.5. Intensification de l'action culturelle générale	36
4.5.1. Mise en œuvre du projet d'intensification.....	36
4.5.2. Plus-value, articulation et opportunité	86
4.5.3. Les parités	90
4.5.4. La justification des parités.....	102
4.6. Coopération	133
4.6.1. Le projet	133
Table des Matières	133
Éléments institutionnels	138
L'analyse partagée du territoire	142
Le projet d'action culturelle.....	148
Planification financière	161
4.7. Divers.....	162
4.7.1. Invitation à la rencontre du 27 janvier 2017	162
4.7.2. Invitation à la rencontre du 10 mars 2017	163
4.7.3. Convention projets socio artistiques.....	164

SOMMAIRE

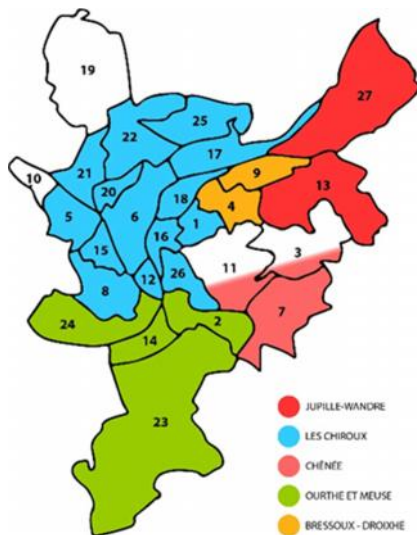
2.5. LE PROJET D'ACTION CULTURELLE INTENSIFIÉE

2.5.1. Le territoire et les partenaires d'une intensification de l'action culturelle générale

2.5.1.1. Description des 5 institutions concernées

La réalité liégeoise est un modèle de déconcentration. Selon la [définition](#)¹ établie par le décret, le territoire d'implantation des quatre Centres culturels liégeois et du Comité culturel Droixhe-Bressoux leur est identique. Ce territoire d'implantation est la Ville de Liège. Pourtant, les quatre Centres culturels et le Comité culturel Droixhe-Bressoux ne développent pas leurs actions culturelles sur l'entièreté de la Ville de Liège. Chaque centre ou comité culturel travaille prioritairement dans certains quartiers. Ceux-ci sont, généralement, les anciennes communes, avant 1977 et la fusion des communes.

Les quatre Centres culturels liégeois et le Comité culturel Droixhe-Bressoux se partagent le territoire de la Ville de Liège comme suit :



Centre culturel de Liège - Les Chiroux : Amercœur (1), Centre, Pont d'Avroy (6) Burenville (5), Cointe (8), Guillemins (12), Laveu (15), Longdoz (16), Nord (17), Outremeuse (18), Sainte-Marguerite (21) et Saint-Laurent (20), Sainte-Walburge (22), Thier-à-Liège (25), Vennes (26)

Centre culturel de Chênée : Chênée (7) et Grivegnée (3&11)

Foyer culturel de Jupille Wandre : Jupille (13), Wandre (27)

Centre culturel Ourthe et Meuse : Angleur (2), Kinkempois (14) et Sart-Tilman (23), Sclessin (24)

Comité culturel Droixhe-Bressoux : Bressoux (4) et Droixhe (9)

Glain (10), Rocourt (19)

¹ Le Centre culturel exerce son action culturelle générale sur un territoire prescrit : le territoire d'implantation, qui peut être composé d'une ou plusieurs communes (limitrophes ou avoisinantes). Cela signifie qu'il y déploie son action culturelle en mettant en œuvre un projet à travers des opérations culturelles.

<http://www.centresculturels.cfwb.be/index.php?id=13489>

Suite au décret du 21 novembre 2013, les Centres culturels de la Ville de Liège et le Comité culturel Droixhe-Bressoux décident de s'associer², par conventions³, afin de porter une intensification telle que définie dans ce décret.

Le projet visé par cette intensification consiste à décloisonner l'impact territorial des quatre Centres culturels liégeois et du Comité culturel Droixhe-Bressoux afin de toucher un maximum d'habitants de Liège.

Pour ce faire, les quatre Centres culturels et le Comité culturel Droixhe-Bressoux souhaitent favoriser la diversification et la consolidation des actions et des partenariats (plus particulièrement, les réseaux de bibliothèques, les centres d'expression et de créativité, les maisons des jeunes ainsi que le service de proximité de la ville) avec des opérateurs culturels.

Le **Centre culturel de Liège-les Chiroux** est porteur de cette intensification auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Centres culturels de Chênée, Jupille-Wandre, Ourthe et Meuse et le Comité culturel Droixhe-Bressoux seront ses partenaires pour cette intensification de l'action culturelle générale.

Centre culturel de Chênée

Le Centre culturel

Le Centre culturel de Chênée, initié dès 1971 par le dernier Bourgmestre de Chênée Paul-Charles Goossens et le doyen Henri Lemmens est reconnu en 1974. Construit sur le site de l'ancienne verrerie de Chênée et intégré dans un vaste complexe socioculturel sur le site du Parc Sauveur, le Centre a pour voisins directs une maison de jeunes, une crèche, un pavillon des seniors, une école fondamentale et une Académie.

Organisé en trois espaces distincts, au cœur de Chênée, le Centre culturel dispose d'une salle de spectacles, d'espaces d'exposition, de réunion, de répétition, de rangement et d'accueil ainsi que d'une cafétéria. Ces infrastructures ont été déterminantes, au même titre que le profil de l'équipe d'animation et des directions qui se sont succédé à sa tête, quant aux orientations culturelles privilégiées par le Centre : autrefois ancrées sur le vivier associatif et la diffusion de spectacles, le Centre culturel aujourd'hui développe une attention plus particulière pour le travail des artistes et l'expression des droits culturels des plus jeunes.

Les contrats-programmes successifs affirment la personnalité de cette institution et témoignent du travail réalisé autour des questions d'identité et de créativité.

Son territoire : la Ville de Liège et plus précisément...

Le Centre culturel de Chênée se penche prioritairement sur le territoire de l'ancienne commune de Chênée.

Le vieux Chênée s'est implanté au confluent de l'Ourthe et de la Vesdre, dans une courbe et sur la rive droite de cette dernière. Ce site, aux confins du Pays de Herve, est entouré de collines séparées par le vallon du ruisseau du Fond de Neufcour. Les versants de ce vallon, occupés par des prairies et des bosquets de feuillus, sont encore très verts. À l'ouest par contre, sur le versant de Chênée Thiers, l'installation de lotissements s'est amorcée dans l'entre-deux-guerres et s'est poursuivie dans les années 50-60.

La localité est traversée par une voie principale venant de Liège, qui donne accès à l'ancienne chaussée de Spa via le pont de Chênée. C'est dans le quartier du Centre que se situent

² Démarche de mise en œuvre - voir point 2.5.1.2. – en page 7

Démarche ayant été mise en œuvre pour définir le projet d'intensification - voir point 2.5.1.2. en page 7

³ Convention entre les Centres culturels – voir point 4.5.1.7. – en page 7015

Convention entre le Comité Culturel de Bressoux – Droixhe et les 4 Centres culturels – voir point 4.5.1.1. – en page 36.

principalement les écoles, les commerces et une multitude d'institutions de service public, dont le Centre culturel, mais aussi la bibliothèque et la maison de jeunes. C'est le quartier le plus animé au quotidien, surtout en période scolaire.

Sur la rive gauche, le quartier du Lhonneux, rural sous l'Ancien Régime, a vu l'implantation de la gare de Chênée, près de laquelle se sont installées d'importantes industries, notamment les usines « Cuivre et Zinc », aujourd'hui fermées. Des rues à caractère ouvrier complètent aujourd'hui le paysage de ce quartier, mais aussi des friches industrielles en réhabilitation, témoignages d'un passé industriel glorieux.

Foyer culturel de Jupille-Wandre

Le Foyer culturel

Un groupe de jeunes Jupillois désireux de répondre aux besoins et vœux de plusieurs centaines d'adolescents créa de sa propre initiative une « Maison des Jeunes et de la Culture » à Jupille en septembre 1967. Portés par les Ministres de la Culture de l'époque et aidés par les pouvoirs publics, les animateurs de la Maison des Jeunes créent le Foyer Culturel de Jupille vers 1975.

Depuis le début des années 1990, un contrat-programme, liant la Ville de Liège, la Province de Liège et la Communauté française, assure le bon fonctionnement du Foyer culturel. Le Foyer culturel étend ses actions sur le territoire de Wandre en 1995 avant de prendre un nouveau souffle en se modernisant et en apportant de nouvelles collaborations et un nouveau public pour participer à ses activités. Les démarches d'accueil furent dès lors personnalisées pour les associations, les artistes, mais également les écoles.

Une nouvelle équipe, composée d'un animateur-directeur, d'une animatrice et d'une secrétaire, s'installe en 2000. Elle parvient en 8 ans et en partant quasiment de rien, à nourrir le patrimoine technique, logistique et mobilier afin de mener des « actions tests », tant en diffusion qu'en éducation permanente, qui aboutissent à des projets récurrents et amènent à des rendez-vous fixes avec le public. L'arrivée de l'équipe des fouilles donnera une dimension complémentaire au travail du Foyer.

Son territoire : la Ville de Liège et plus précisément...

Le Foyer culturel est implanté sur les quartiers de Jupille et de Wandre. Ces deux quartiers sont excentrés du centre-ville de Liège. Ils se situent dans un enclavement géographique, coincés entre le port autonome, une autoroute et une grosse entreprise (Jupiler).

Composé de Wandre, Souverain Wandre, Rabosée et de la Xhavée, le quartier de Wandre est l'un des plus grands de la Ville de Liège. La rue de la Forêt et la rue Rabosée forment plus ou moins la limite entre la Ville de Liège et la commune de Blegny.

Les habitants de Jupille ont peu d'habitudes à Wandre et inversement. Hormis la rue de Visé, la plus grande rue de la Ville de Liège, qui relie ces deux quartiers, il y a peu ou pas de liaison entre ces deux quartiers.

Chacun de ces quartiers possède son poste administratif avancé (mairie de quartier, consultation ONE, police), une bibliothèque, des implantations scolaires (maternelle et primaire). Jupille possède deux implantations niveau secondaire, une maison de jeunes et un CEC.

Les espaces verts tant publics que privés y sont importants. À Jupille, les habitants entretiennent des jardins partagés.

D'un point de vue économique, les commerces de proximité sont développés sur une partie du territoire, mais il n'y a pas de grandes enseignes de distribution.

Centre culturel Ourthe et Meuse

Le Centre culturel

Début des années 90, des personnes investies dans le quartier d'Angleur et soucieuses de sa dynamique associative souhaitent recréer un Centre culturel. Elles se constituent en association sans but lucratif et signent avec la Ville de Liège une convention. À l'époque, on ne parle pas encore de reconnaissance de la part de la Communauté française.

Au cours de la même période, le Foyer culturel du Sart-Tilman, qui avait vu le jour dans les années 1970, est en phase de dissolution. Jusqu'en 1986, il avait travaillé sur le territoire de l'ancienne commune d'Angleur en termes de développement culturel et de développement communautaire, avec les habitants et les organismes d'action culturelle et sociale implantés sur ce territoire.

En 1994, le Foyer culturel d'Angleur obtient une reconnaissance par la Communauté française. H. Schlitz (Bourgmestre de Liège – ancien Administrateur de l'ULg) insiste pour qu'il y ait une continuité entre l'action de développement culturel entamée par le Foyer culturel du Sart-Tilman et celle du nouveau Foyer culturel d'Angleur. Au moment de la signature de la convention Communauté française/ Ville /Province, la Communauté française évoque alors le souci de la grandeur du territoire et Liège aurait proposé d'y joindre Sclessin afin de résoudre ce souci. Le Foyer culturel va dès ce moment construire un travail sur les deux rives du fleuve.

Aujourd'hui, la situation a énormément évolué. Le Foyer Culturel d'Angleur, devenu entretemps Centre culturel Ourthe et Meuse (octobre 2005), se soucie dorénavant autant des préoccupations des Angleurois que de celles des Sclessinois. Un travail associatif et de dynamique de quartier est en marche dans chacun des deux quartiers.

Son territoire : la Ville de Liège et plus précisément...

Le Centre culturel Ourthe et Meuse travaille prioritairement dans les quartiers d'Angleur et Sclessin.

Angleur (rive droite) bénéficie du poumon vert liégeois que constitue le Sart-Tilman avec ses bois, ses champs et le domaine universitaire. De nombreux Liégeois viennent s'y promener et fréquentent les sentiers afin de s'oxygéner avant de redescendre dans la vallée.

Angleur peut être divisé en trois sous-quartiers : le Sart-Tilman avec un habitat très bourgeois et résidentiel et l'Université de Liège, le quartier de Kinkempois, enclavé entre la ligne de chemin de fer et La Meuse, et le centre d'Angleur.

L'histoire d'Angleur est liée à celle du chemin de fer et à la famille Nagelmaekers. Infrabel vient d'y reconstruire un énorme atelier. Le parc scientifique du Sart-Tilman, tout proche, voit fleurir des entreprises de pointe et des start-ups dans plusieurs domaines. Les hauteurs d'Angleur bénéficient de cette réputation entrepreneuriale et d'un savoir-faire scientifique et technique.

Sclessin (rive gauche) se sent « au bout » de Liège. Avant la fusion, Sclessin vivait avec le cœur d'Ougrée. À Sclessin, on se sent lié à Cockerill, au Standard ou à l'Italie (ou les trois). L'habitat y est divisé par deux voies routières principales et par le chemin de fer. La colline de Cointe, une fois encore, marque très nettement la coupure entre ces deux quartiers, jadis liés.

Angleur et Sclessin, à la périphérie de la Ville, sont en connexion avec celle-ci pour un certain nombre d'habitudes des citoyens, mais il existe toutefois un clivage centre - quartier. Les Sclessinois se tournent par moment plus facilement vers Seraing.

Comité culturel Droixhe-Bressoux – Espace Georges Truffaut

Le comité culturel – l'Espace Georges Truffaut

Le Comité culturel Droixhe-Bressoux est fondé au printemps 2004 pour créer un pôle d'activité culturelle autour de la salle des fêtes de Droixhe, l'Espace Georges Truffaut.

Cette Asbl est un partenariat entre la Ville de Liège, le Centre culturel de Liège - Les Chiroux, le Foyer culturel de Jupille-Wandre et les associations du quartier, lesquelles composent la moitié des membres du Comité de Gestion. Comme acté dans les statuts adoptés par l'Assemblée générale, huit personnes désignées par le Centre culturel de Liège – Les Chiroux et huit personnes désignées par le Foyer culturel Jupille-Wandre sont membres de droit du Comité culturel Droixhe-Bressoux. Lucien Barel, directeur du Centre culturel de Liège – Les Chiroux, a été désigné président du comité de programmation.

Le Comité culturel Droixhe-Bressoux a pour but, en dehors de tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle, de promouvoir le développement culturel et interculturel dans le quartier de Droixhe-Bressoux à Liège. L'Espace Georges Truffaut est un espace d'accueil, de réunions et d'activités pour les associations, particulièrement celles du quartier ; dans ce cadre, ils collaborent avec plusieurs associations liégeoises, avec les services de la Ville de Liège, avec divers échevinats et tentent de mettre en valeur le travail avec les associations locales. Lieu de diffusion, espace de création, l'Espace Georges Truffaut est autant un lieu de promotion et de revalorisation du quartier qu'une vitrine de la Ville de Liège.

En juin 2017, le Comité culturel Droixhe-Bressoux était à la recherche d'un animateur coordinateur.

Son territoire : les quartiers de Bressoux et de Droixhe

Situé rive droite, Droixhe a été un quartier de la Ville de Liège longtemps utilisé comme plaine agricole et comme plaine de manœuvres pour l'armée. Ce lieu fut également utilisé pour accueillir l'Exposition Internationale de Liège de 1930 : « Exposition internationale de la grande industrie, sciences et applications, art wallon ancien ».

Assaini après la Seconde Guerre mondiale, le quartier accueille des habitations construites dans un style fonctionnaliste inspiré du Corbusier. Dans un même bâtiment, on retrouve tous l'équipement collectif nécessaire à la vie : garderie, laverie, piscine, école, commerces, bibliothèque, lieu de rencontre...

Bressoux est une commune à part entière depuis sa séparation de Grivegnée le 1er juillet 1871 jusqu'à la fusion des communes en 1977.

Bressoux jouxte la centrale électrique, le marché couvert de Droixhe et un zoning industriel en mauvais état qui se voit « requalifié » depuis 2005 grâce notamment au fonds européen FEDER. La commune de Bressoux possède également une gare de marchandises et les abattoirs de Liège.

La population vivant dans ces quartiers, vu le caractère social de ses logements, se caractérise par la faiblesse de ses revenus, une très forte concentration de population immigrée. Une grande partie de ces personnes sont soit au CPAS, soit au chômage, donc dites « inactives ».

En quelques mots...

Les territoires d'implantation des Centres culturels de Liège, des Chiroux, de Chênée, Jupille-Wandre, Ourthe et Meuse et du Comité culturel Droixhe-Bressoux ne sont que des fragments du territoire de la Ville de Liège. En unissant leurs forces, et en intensifiant leur action culturelle générale, les quatre Centres culturels liégeois et le Comité culturel de Bressoux-Droixhe ont la volonté de faire de l'entière de la Ville de Liège leur territoire de projet.

2.5.1.2. Démarche ayant été mise en œuvre pour définir le projet d'intensification

L'idée d'une collaboration entre les différents Centres culturels liégeois n'est pas récente. Dès les prémices de la Coopération culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège, les Centres culturels se côtoient et songent à s'allier. Le décret du 21 novembre 2013, et plus particulièrement l'article 11⁴ consacré à l'action culturelle intensifiée, vont enclencher ce processus.

2009 - 2012

En janvier 2009, l'aboutissement d'un long travail de rencontre, de recensement, d'identification des besoins, à l'initiative des Centres culturels de l'arrondissement de Liège, souligne l'absolue nécessité de soutenir, valoriser et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs primordiaux en matière de diversité culturelle. En effet, depuis de nombreuses années, un besoin urgent de disposer d'une coordination permettant aux Centres culturels de développer leur spécificité se faisait ressentir.

Ce travail de coordination a vu se développer la « Coopération culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège ». Sa mission est de veiller à coordonner, à mettre en réseau et à développer des synergies entre les 9 Centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles répartis sur 6 communes (Ans, Flémalle, Liège, Seraing, Sprimont et Soumagne) et le Centre culturel d'Herstal.

Dès janvier 2011⁵, il est convenu qu'une réunion en présence uniquement des neuf animateurs-directeurs des Centres culturels aura lieu tous les mois afin de globaliser les travaux en marge et d'en informer chacun au mieux. Pour donner une légitimité à ce groupe d'animateurs-directeurs, un Conseil culturel est créé. Ce Conseil culturel de la CCR est donc composé de 9 directeurs des Centres culturels reconnus et d'un représentant du Centre culturel de Herstal.

Cette dynamique de la CCR / Liège induit naturellement une concertation régulière entre les quatre animateurs-directeurs des Centres culturels liégeois.

2013

Suite au nouveau décret relatif aux Centres culturels du 21 novembre 2013, les quatre Centres culturels liégeois multiplient les réunions de concertation pour aborder un débat alors resté latent, l'idée d'une action culturelle intensifiée.

Cette volonté est exprimée lors de la réunion du Conseil culturel de la CCR / Liège de décembre 2013⁶. Lors de cette présentation, les quatre Centres culturels liégeois font part de leur souhait d'inclure à l'intensification le Comité culturel Droixhe-Bressoux.

Selon les exigences de ce nouveau décret, les Centres culturels entament leur autoévaluation et leur analyse partagée.

2014

En février 2014⁷, une réunion du Conseil culturel de la CCR / Liège accueille Laurence Henry, Fabienne Merkelbag, Philippe Pepin et Raphaël Gobbels, inspecteurs de la culture en FWB. L'objet de cette rencontre consiste à présenter aux inspecteurs le positionnement des Centres culturels de l'arrondissement de Liège dans le cadre du nouveau décret et d'avoir un retour sur ces propositions.

⁴ Article 11 : Outre une action culturelle générale, un Centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres Centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenaires avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet.

⁵ PV - réunion de la CCR – 28 janvier 2011 – voir point 4.5.1.2. – en page 39

⁶ PV - réunion Conseil culturel CCR – 13 décembre 2013 – voir point 4.5.1.3. – en page 43

⁷ PV - réunion Conseil culturel CCR – 19 février 2014 – voir point 4.5.1.4. – en page 50

Les quatre animateurs-directeurs des Centres culturels liégeois présentent alors l'action culturelle intensifiée et leur volonté de travailler ensemble sur l'entièreté des quartiers de la Ville de Liège. Les partenaires potentiels comme les centres communautaires de Glain et de Rocourt (lieux polyvalents), le Comité culturel de Droixhe-Bressoux, les bibliothèques (réseau de la Ville) ou encore les Maisons de Jeunes sont évoqués.

Les quatre animateurs-directeurs s'accordent alors sur une date de remise des dossiers : juin 2015. Ce délai n'aura pas été respecté pour différentes raisons, dont celle du changement de direction au Foyer culturel de Jupille-Wandre. Denis Willems a succédé à Patrick Alen, animateur-directeur, en mars 2013. Suite à une restructuration en octobre 2014, le Foyer culturel reste alors sans direction jusqu'à l'arrivée de Murielle Frenay. Actuelle animatrice-directrice du Foyer culturel, elle est entrée en fonction en septembre 2015.

En octobre 2014, les quatre animateurs-directeurs des Centres culturels liégeois rencontrent Sophie Levêque et Célia Dehon de la Direction des Centres culturels, ainsi que Luc Carton et Vincent Bertholet, inspecteurs référents pour les Centres culturels. L'objectif de cette rencontre est d'entendre leurs points de vue afin d'affiner la position des Centres culturels liégeois.

2015

En janvier 2015, dans le cadre de l'intensification, le Centre culturel de Liège – Les Chiroux adosse « les Ateliers d'art contemporain » qui deviennent le CEC « Ateliers 04 ». Ce CEC est conventionné pour mener à bien une série de projets socioartistiques sur un large territoire. Il sera un partenaire essentiel à l'intensification.

En novembre 2015, les Centres culturels liégeois prennent l'initiative d'inviter les représentants de la Direction des Centres culturels, Sophie Levêque et Célia Dehon, ainsi que les inspecteurs Stephan Grawez et Vincent Bertholet, pour une journée de visite/rencontre⁸ des Centres culturels liégeois. Lors de cette journée, ils ont pu voyager d'un Centre culturel à l'autre et découvrir leurs actions et infrastructures. Cette journée se conclut par un échange sur les perspectives des Centres culturels au regard du nouveau décret et d'une conversation avec Thierry Basomboli, du cabinet de l'Échevin de la Culture, autour du positionnement de la Ville de Liège au sujet des Centres culturels et de la politique de proximité.

2016

À la demande de l'inspecteur du ressort, Stephan Grawez, une réunion⁹, en octobre 2016¹⁰, a lieu avec l'Échevinat de la Ville de Liège. La spécificité d'avoir quatre Centres culturels sur une même ville fait qu'il est important pour lui de rassembler leurs différents représentants pour clarifier le travail futur.

Lors de cette rencontre, le cadre législatif est présenté et la perspective d'une intensification de l'action culturelle est abordée.

Au cours de cette réunion, la date du dépôt du dossier final est établie à juin 2017. Les trois axes de l'intensification sont évoqués à l'époque sous la forme :

- » Créativité / création
- » Culture/École – Art et jeunes
- » La Ville demain, son développement et participation citoyenne.

⁸ Programme – visite/rencontre 4CC liégeois – mardi 24 novembre 2015 .

⁹ Personnes présentes : Fernand Deschamphelire (CC Chênée) / Valérie Desrelle, Christian Mans, Jean-Marie Shreuer, Jean-Pierre Pecasse (CC Chiroux) / Jean-Géry Godeaux, Catherine Perrick, Dominique Jans, Tony Crisafi, Gérard Georges (CCOM) / Jean-Claude Henri, Alain Lebouille, Gabriel Gilson (FCJW) / + Stéphane Grawez (FWB) / Thierry Basomboli, Jean-Pierre Hupkens, Laura Geelkens (Ville de Liège)

¹⁰ PV de la réunion des 4 Centres culturels et des membres de leurs bureaux respectifs – voir point 4.5.1.5. – en page 58

En octobre 2016, dans le cadre de l'intensification, le Foyer culturel de Jupille-Wandre fait acte d'une candidature MARIBEL socioculturel¹¹. Les quatre Centres culturels recherchent un animateur à mi-temps pour suivre le processus de l'intensification. L'animateur, sous la direction des quatre animateurs-directeurs, se consacrera à l'élaboration du dossier, au suivi, aux actions ainsi qu'aux recherches indispensables à la bonne marche de l'intensification. Marie Malavasi est engagée en mars 2017 pour ce poste.

En décembre 2016¹², les présidents des 4 Centres culturels liégeois Pierre Stassart, Jean-Pierre Hupkens, Gabriel Gilson et Jean-Géry Godeaux, signent une convention liant les 4 Centres culturels de Liège dans ce projet d'intensification de leur action culturelle générale. Le Centre culturel de Liège – Les Chiroux est alors désigné comme porteur de cette intensification.

Afin d'accompagner les directions des 4 Centres culturels dans l'élaboration et le suivi du projet d'intensification, il est créé un comité des 4C composé :

- » Du président du Conseil d'administration de chacun des Centres ou de son représentant ;
- » Du président du Conseil d'Orientation de chacun des Centres ou de son représentant ;
- » De l'Échevin de la Culture de la Ville de Liège ou de son représentant ;
- » Des directions des quatre Centres culturels.

2017

En janvier 2017¹³, les quatre Centres culturels ont appelé l'ensemble des organismes reconnus par la FWB à partager sur les enjeux énoncés afin de valider ou d'invalidier ceux-ci et, sur cette base, d'envisager la participation active de ces partenaires potentiels au projet d'intensification.

Un retour sur cette rencontre aurait dû avoir lieu le 10 mars 2017¹⁴. Faute de disponibilité de nombreux participants, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les enjeux de l'intensification sont avertisés par le comité des 4C début mars 2017¹⁵. Suite à cela, les quatre Centres culturels s'attellent à la définition de leur action culturelle intensifiée et à l'élaboration de leurs opérations culturelles communes.

2.5.2. Les enjeux de l'action culturelle intensifiée

Les quatre Centres culturels liégeois ont mis en œuvre une analyse partagée sur leur territoire d'action et de projet. Une fois les quatre analyses réalisées, les Centres ont fait émerger les pistes communes qui ont permis de dégager les enjeux potentiels de l'action culturelle intensifiée (voir tableau ci-dessous).

La mise en parallèle des résultats des analyses partagées met en exergue plusieurs questions semblables dans les propos recueillis comme :

- » La question du décroissement, entre les quartiers d'un même territoire d'implantation ou des quartiers périphériques vers le centre-ville. ●
- » La question de la création et de la créativité. Le souhait de faire des citoyens des acteurs ou des opérateurs culturels est évoqué. Les demandes de participation à des actions collectives se font ressentir. Cette participation aurait comme objectif de retisser du lien, d'établir une

¹¹ **Acte de candidature Maribel socioculturel** – voir point 4.5.1.6. – en page 63

¹² **Convention liant les 4 Centres culturels de Liège dans un projet d'intensification** – voir point 4.5.1.7. – en page 3370

¹³ **Synthèse – Tables rondes – 27 janvier 2017** – voir point 4.5.1.8. – en page 76

¹⁴ **Invitation à la rencontre participative envoyée le 1er mars 2017** – voir point 4.7.2. – en page 163

¹⁵ **PV – réunion 4C – 7 mars 2017** – voir point 4.5.1.9. – en page 85

nouvelle communication avec les acteurs culturels ou simplement avec les autres habitants.

- » La question des jeunes et des arts. Sur l'ensemble du territoire, la catégorie des jeunes semble délaissée au profit des plus petits. À travers diverses activités ou partenariats (notamment avec les bibliothèques, les maisons de jeunes, etc.), les Centres culturels pourraient s'investir davantage auprès des jeunes. ●

Si ces sujets ne sont parfois pas formulés comme tels dans les résultats des analyses partagées ou dans les enjeux propres à chaque Centre culturel, ceux-ci apparaissent dans leurs actions culturelles générales ou spécialisées.

Enjeux de l'intensification	Quelle ville pour demain ? Idée de décroissement Métropolisation	La création artistique et la créativité	Culture et Éducation
	↑	↑	↑
Centre culturel de Liège – Les Chiroux	Liège, entre ville objet et ville sujet Enjeu n°1 : Liège, une ville à vivre, une ville-sujet, pour un avenir commun Liège, une ville dans le monde Enjeu n°2 : Liège, une place forte de la citoyenneté mondiale, critique, active et créative Enjeu n°3 : Un triple décroissement pour une ville d'avenir Enjeu n°4 : La métropolisation : un enjeu pour tous les habitants	Le cercle des poètes disparus ? Enjeu n°5 : Les jeunes, opérateurs culturels à part entière	Le cercle des poètes disparus ? Enjeu n°6 : Une triangulation <i>des champs Éducatif - Artistique – Socioculturel</i> concertée pour une culture pour, par et avec tous
Centre culturel de Chênée	Délitement du lien social Quelle ville pour demain ? – du local à la métropole Délitement du lien social Trousseau de clefs – pour mieux comprendre et appréhender une société en mutation.	ACG + ACS « aide à la création » Délitement du lien social Trousseau de clefs – pour mieux comprendre et appréhender une société en mutation.	Délitement du lien social Paris Jeunes – La jeunesse et l'enfance, vecteurs de lien social
Foyer culturel de Jupille-Wandre	Transformer nos ressources, patrimoniales, associatives, environnementales pour en faire des atouts qui nous rendent capables de construire des quartiers (Jupille-Wandre) plus ouverts et tournés vers le reste	Transformer nos ressources, patrimoniales, associatives, environnementales pour en faire des atouts qui nous rendent capables de construire des quartiers (Jupille-Wandre) plus ouverts	ACG

	de leur Ville (Liège), leur Région (RW), leur communauté (FWB) et le Monde. Relier culturellement entre eux des quartiers périphériques ainsi au reste de la Ville de Liège dans un souci de « cohésion urbaine », tout en affirmant leurs identités spécifiques par rapport au centre-ville.	et tournés vers le reste de leur Ville (Liège), leur Région (RW), leur communauté (FWB) et le Monde. Comment aujourd'hui dans un monde en crise faire d'un humain citoyen - un acteur citoyen et construire les ressources de chacun pour qu'elles fassent résonnances sur un territoire ?	
Centre culturel Ourthe et Meuse	Ouvrir notre territoire au monde et transformer ensemble l'image de ces quartiers « En couleurs, d'Angleur et Sclessin vers la Ville » - exposition des richesses passées et actuelles et les faire connaître « Vers d'autres couleurs » - accessibilité aux réalités extérieures pour éclairer notre réalité	Ouvrir notre territoire au monde et transformer ensemble l'image de ces quartiers « Fenêtres sur nos couleurs »	ACG

Centre culturel de Liège – Les Chiroux

Les démarches et résultats de l'analyse partagée et les enjeux dégagés par le Centre culturel sont évoqués au point 2.2 du présent dossier.

Centre culturel de Chênée

Démarches et résultats de l'analyse partagée

La mise en œuvre de l'analyse partagée a eu lieu de septembre 2014 à juin 2015, soit le temps d'une saison. Les résultats de l'analyse ont été publiés¹⁶ en septembre 2015.

Plusieurs outils ont été mis en place par le Centre culturel de Chênée. Certains ont été spécialement créés pour l'analyse partagée, d'autres sont inspirés d'expériences déjà existantes. Exemples : des boîtes à suggestions et des panneaux d'expression libre dans des lieux citoyens et de grand passage, des moments d'échange avec les écoles, des soirées « Tupper-culture » chez l'habitant, des questionnaires, des réunions avec les associations et les partenaires institutionnels, la page Facebook...

Ces différents outils ont permis de mettre en évidence des enjeux prioritaires et les actions qui pourraient être instaurées. Deux orientations émergent : les générations futures et le « bien-vivre ensemble ».

La majorité des personnes interrogées a semblé être particulièrement sensible à la question des générations futures. Que ce soit lors des réunions avec les associations, avec les partenaires institutionnels (écoles, communes, bibliothèque, académie, article 27, maison des jeunes, etc.) ou l'analyse des réponses obtenues aux différents questionnaires, la question de la jeunesse a toujours été évoquée. L'investissement auprès des plus jeunes est majoritairement encouragé. Le Centre

¹⁶ Voir brochure publiée par le Centre culturel de Chênée

culturel de Chênée et le bassin de vie qui l'entoure s'inscrivent clairement comme une communauté où l'enfance et la jeunesse réclament une attention particulière : les écoles, en nombre, mais aussi les associations de jeunesse en sont les vecteurs d'action. ●

Plusieurs propositions d'action ont été formulées en ce qui concerne la jeunesse, on retiendra la création d'un répertoire pour recenser l'offre culturelle à destination des plus jeunes sur le territoire de Chênée, l'organisation d'une concertation populaire qui s'adresserait aux jeunes de l'entité ou encore l'organisation de rencontres entre les différents partenaires « Jeunesse » sur Chênée pour créer des liens entre eux. ●●

Le vivre ensemble, le bien-être partagé, la qualité des relations, l'humanité de nos engagements sont également des éléments exprimés par les résultats de cette analyse partagée. La vie aujourd'hui nous isole davantage, le recours à la communication virtuelle, par écrans interposés, s'impose de plus en plus, les résultats indiquent la volonté de rencontre, le droit de se voir, le loisir de s'exprimer. ●

Avant tout, la recherche de nouveaux moyens de communication est mise en avant avec ce souhait de création d'outils de rencontre et de communication pour faire évoluer les dynamiques habituelles. Il faut trouver un moyen pour que les publics se mélangent et échangent ! Le Centre culturel doit être un vecteur de cohésion sociale. ●●

De ces résultats, le Centre culturel dégage un enjeu principal

Le Conseil d'Orientation a travaillé sur les résultats de l'analyse partagée et un enjeu principal en ressort : **le délitement du lien social.**

Quatre hypothèses d'action ont été déterminées à partir cet enjeu :

- » **La jeunesse et l'enfance, vecteurs de lien social** : le Centre culturel de Chênée propose de parier, face au manque de concertation et de coordination entre intervenants jeunesse et enfance, sur la capacité à mieux communiquer, de faciliter la création d'espaces de rencontre et de communication, et de favoriser l'intégration des générations futures dans ses structures et les dispositifs mis en place dans une perspective de participation active, critique et responsable.
- » **Un trousseau de clefs pour mieux appréhender notre société en mutation** : le manque de repères et le repli sur soi émanent de nombreux témoignages de l'analyse partagée. Face à l'évolution rapide de la société caractérisée par les nouvelles technologies et la fracture numérique qu'elles entraînent, l'environnement de tout un chacun s'en trouve perturbé, modifié, déstabilisé. Le Centre culturel de Chênée propose de donner aux citoyens des outils pour tenter de mieux comprendre cette société en mutation, en bouleversant certains codes grâce à son action culturelle.
- » **Vers une remise en question de nos codes de langage, nos modes de communication et notre vocabulaire** - Repenser le vocabulaire : le délitement du lien se traduit aussi par le fossé constaté entre l'offre culturelle telle qu'elle est présentée par le Centre culturel de Chênée et la disponibilité des publics cibles à recevoir le message. Le Centre culturel propose d'ouvrir un vaste chantier sur l'impact de sa communication et de sa médiation.
- » **Pour quelle Ville demain ?** - Comment appréhender ce paradoxe qui apparaît régulièrement dans les témoignages : fier de vivre dans son quartier et d'y évoluer, mais aussi inquiet par rapport à l'avenir des friches industrielles et des zones vertes. À quoi ressemblera mon quartier, ma ville demain ? Le Centre culturel de Chênée propose de contribuer à faire évoluer le sentiment d'appartenance au microcosme local vers une appropriation du bassin de vie, qui fait fi des limites de l'ancienne commune et des contours de Liège après la fusion des communes, vers une meilleure compréhension de la dimension ville, de la métropole, avec ses lieux, ses potentialités et ses richesses.

Foyer culturel de Jupille-Wandre

Démarches et résultats de l'analyse partagée

Le Foyer culturel de Jupille-Wandre a mis sur pieds plusieurs outils d'analyse partagée avec pour objectif de diversifier les modes de prise de contact avec la population. Pour mettre en place ces différents outils, les animatrices du Foyer culturel se sont aidées des conversations et des échanges avec les membres du Conseil d'Orientation, les membres du Conseil d'Administration et/ou les responsables des associations du territoire.

Le public des activités du Foyer culturel (Fête des Enfants, brocante du comité de quartier, le public scolaire, les artistes en résidence ou en programmation) occupe une place importante dans cette analyse partagée. Les outils d'analyse ont d'ailleurs été adaptés aux différentes activités (intérieures ou extérieures), aux lieux, à l'âge des personnes interrogées, ce qui a permis d'approcher au mieux les préoccupations, les désirs, les rêves des personnes interrogées.

Cette analyse partagée met en exergue cinq nœuds caractéristiques des quartiers de Jupille et Wandre :

- » Une partie de la population se sent assignée sur son territoire. Elle est en demande de voir se développer des activités de proximité tant d'un point de vue social, culturel qu'économique.



L'analyse partagée démontre que la population a le sentiment d'être laissée pour compte dans le domaine culturel. Pourtant les quartiers de Jupille et de Wandre sont dotés de nombreux outils culturels (bibliothèques, maison des jeunes, Centre culturel, etc.). Ce sentiment pourrait alors être expliqué par le fait que la population ne les connaît pas, les ignore ou estime qu'ils ne proposent pas d'activités à la mesure de ce qui est proposé au centre-ville.

- » Le dialogue entre habitants ne se fait pas naturellement, chacun reste sur ce qu'il connaît, ce qui lui est familier. ●

Les habitants de Jupille ont peu d'habitudes sur Wandre et vice-versa.

- » Les soucis de mobilité interquartiers ou vers le centre-ville de Liège sont une donnée qu'expriment souvent les habitants du territoire. ●

Non seulement, la difficulté de déplacement, les places de parking, etc. freinent les personnes à se déplacer, mais en plus un sentiment singulier occupe les habitants : bien qu'ils visualisent les principaux lieux de culture du centre-ville (l'opéra, les musées, l'orchestre, les salles de cinéma...), ils ont encore du mal à s'y projeter, à y aller de leur propre chef. Certains expriment même le sentiment que ce ne sont pas des lieux faits pour eux.

- » Les aspirations, les envies culturelles ne sont pas les mêmes selon que l'on est habitant du quartier de longue date ou nouvel arrivant. ●

Contrairement au point précédent, la population plus récente des quartiers de Jupille et de Wandre (les nouveaux arrivants, souvent des familles avec de jeunes enfants qui cherchent des quartiers plus calmes avec accès à de la verdure) est plus mobile d'un point de vue culturel. Pour eux, les choses importantes se passent au centre-ville, notamment les opérations culturelles de grande envergure. Il faut donc se déplacer. Ils ressentent cela comme une injustice, voire un abandon.

- » Un tissu associatif fourni, mais qui a du mal à se coordonner, à attirer de nouveaux publics ou adhérent.

De ces résultats, le Foyer culturel dégage un enjeu principal

Transformer nos ressources patrimoniales, associatives, environnementales pour en faire des atouts qui nous rendent capables de construire des quartiers (Jupille-Wandre) plus ouverts et tournés vers le reste de leur Ville (Liège), leur Région (RW), leur communauté (FWB) et le Monde.

Deux hypothèses d'action seront développées à partir de cet enjeu :

- » **Cultivons notre mémoire** : La culture peut-elle ré-enchanter un territoire et ouvrir ce territoire sur le monde ? Comment se projeter vers le monde sans se couper de ses racines ? Relier culturellement entre eux des quartiers périphériques ainsi au reste de la Ville de Liège dans un souci de « cohésion urbaine », tout en affirmant leurs identités spécifiques par rapport au centre-ville.
- » **Dessignons notre propre horizon** : Comment aujourd'hui dans un monde en crise faire d'un humain citoyen - un acteur citoyen et construire les ressources de chacun pour qu'elles fassent résonances sur un territoire ? Promouvoir le faire local sans tomber dans le localisme et reconstruire des identités sans enfermements identitaires.

Centre culturel Ourthe et Meuse

Démarches et résultats de l'analyse partagée

Dès décembre 2013, lors du commencement d'un travail de formation et d'accompagnement, l'ensemble de l'équipe du Centre culturel Ourthe et Meuse s'est penché sur la question de l'analyse partagée. Régulièrement, avant cette période transitoire, le travail était évalué et déjà les citoyens questionnés, mais pas de manière construite comme le nouveau décret le suggère.

Dans le cadre de son analyse partagée, le Centre culturel Ourthe et Meuse a développé différents outils. Certains classiques comme des questionnaires, des brainstormings ou des échanges directs et d'autres plus créatifs. Il a, par exemple, été demandé à des artistes sclessinois lors d'une rencontre d'habiller une chaise. À l'occasion de déjeuners associatifs et citoyens, les participants ont pu garnir un arbre à souhait de feuilles qu'ils avaient complétées avec leurs envies. Le projet « Fenêtres » invitait les habitants à réaliser une carte postale de la vue qu'ils peuvent observer de leur fenêtre.

Toutes ces activités d'analyse partagée ont permis au Centre culturel Ourthe et Meuse d'obtenir des résultats qui peuvent se traduire en trois priorités.

- » Face à un sentiment d'isolement exprimé par les Angleurois et les Sclessinois, forts du maillage institutionnel (service population, bibliothèque, écoles, maison médicale, maisons des jeunes, associations sportives) et associatif existant, le Centre culturel Ourthe et Meuse veut (re)dynamiser le lien interpersonnel en soutenant la vie associative et en impulsant des démarches participatives et créatives. ●●●
- » Face à un sentiment de grisaille ambiante, de nostalgie d'un riche passé, fort de la fierté d'être Angleurois et Sclessinois, fort des acquis de notre passé, fort des diversités et des potentialités du territoire d'aujourd'hui, le Centre culturel Ourthe et Meuse veut transformer et exposer l'image de ces quartiers. ●●
- » Face à un sentiment d'être deux « villages » oubliés, face à des communications difficiles au sein du territoire, face à des territoires découpés par ses voies rapides et son chemin de fer, fort des nombreux systèmes de mobilité (train, tram, bus, fleuve) et des origines variées de la population, le Centre culturel Ourthe et Meuse veut ouvrir le territoire au monde, favoriser la prise de conscience du lien entre les réalités locales et globales, en permettant l'accès à la population à des réalités extérieures, en amenant le monde sur le territoire. ●

De ces résultats, le Centre culturel dégage un enjeu global

Ouvrir notre territoire au monde et transformer ensemble l'image de ces quartiers

Hypothèses d'action :

- » Renforcer la découverte des quartiers par les habitants et les extérieurs
« Fenêtres sur nos couleurs » - Expression/Émergence
- » Renforcer l'accessibilité aux réalités extérieures pour éclairer notre réalité
« Vers d'autres couleurs » - Éclairage
- » Renforcer l'exposition des richesses passées et actuelles et les faire connaître
« En couleurs, d'Angleur et Sclessin vers la Ville » - Histoires/Trajectoires

Comité culturel Droixhe-Bressoux – Espace Georges Truffaut

Le Comité culturel Droixhe-Bressoux n'a pas réalisé d'analyse partagée. Cependant, les analyses partagées du Centre culturel de Liège – Les Chiroux et du Foyer culturel de Jupille-Wandre se substituent à celle-ci. Membres de droit du Comité culturel Droixhe-Bressoux, le Centre culturel de Liège – Les Chiroux et le Foyer culturel de Jupille-Wandre ont couvert cette partie de territoire avec leurs analyses partagées respectives.

Les enjeux de l'action culturelle intensifiée

Suite aux résultats des analyses partagées réalisées par les quatre Centres culturels, le développement d'une action culturelle intensifiée sur le territoire de la Ville de Liège par les quatre Centres culturels et le Comité culturel Droixhe-Bressoux prend donc sens (*aspect développé au point [2.5.4.2. Argumentaire d'opportunité](#)*).

Les préoccupations communes aux Centres et Comité culturels ont été formulées en trois enjeux, ceux de l'intensification :

1) Quelle ville pour demain ?

Deux aspects distincts, mais parfaitement complémentaires :

Un triple décroisement pour une ville d'avenir.

En s'appuyant sur un devenir commun « Liège Métropole », transformer les représentations, les habitudes culturelles et sociales ainsi que les habitudes de mobilité qui, aujourd'hui, entretiennent dans les faits un triple décroisement réciproque : entre centre et hypercentre, entre centre et périphéries, entre les périphéries elles-mêmes. Ce triple décroisement fait par ailleurs peu de cas des limites communales, par le constat de pratiques quotidiennes intégrées dans les bassins de vie (axes autoroutiers, fleuves et rivières, pôles scolaires et commerciaux...). Afin de dépasser ces décroisements, activer des pratiques culturelles et sociales intégrées, des brassages multiples entre hypercentre et centre, entre centre et périphéries, périphéries entre elles et au-delà favorisant l'appropriation par tous et toutes des multiples potentialités de la ville.

La métropolisation : un enjeu pour tous les habitants

Favoriser l'appropriation par les citoyens de la métropolisation de Liège, les rendant acteurs et concepteurs de la Ville Métropole et nourrir leur implication par les questions urbaines et sociétales qui traversent la planète aujourd'hui : quelle ville pour quel monde demain ? **Cet aspect de l'enjeu est renvoyé vers la CCR Liège.**

2) La création artistique et la créativité

Liège est en mutation : sur les cendres encore chaudes du haut-fourneau 6, les Liégeois s'interrogent sur leur avenir. Nos liens se délitent, nos repères culturels sont fragilisés, déstabilisés par un

environnement qui évolue vite sans nous offrir les balises nécessaires à la compréhension de sa transformation.

Nous souhaitons que la création artistique et la créativité de tous apportent son écho à une autre façon de voir et de vivre notre rapport à nos concitoyens, au travail et au non-emploi, aux nouvelles technologies, aux cultures... Bref déconstruire pour reconstruire autrement.

3) Culture et Éducation

Liège constitue un pôle scolaire majeur en Région wallonne, la Ville est également un vivier artistique riche et dynamique. Enfin Liège accueille un monde associatif engagé et actif ; ces trois piliers de l'action culturelle donnent à Liège un des atouts pour assurer son redéploiement économique et social. Pourtant, face aux défis actuels, il semble vital de valoriser encore le potentiel en jetant de nouvelles passerelles entre école, art et vie associative afin que la culture s'articule encore mieux aux champs social et économique. Une culture pour tous, par tous et avec tous.

Suite à la rédaction des enjeux, les Centres culturels ont invité l'ensemble des organismes reconnus par la FWB à partager sur les enjeux énoncés afin de valider ou d'invalider ceux-ci et, sur cette base, d'envisager la participation active de ces partenaires potentiels au projet d'intensification¹⁷.

2.5.3. Le projet d'action culturelle intensifiée

Notre projet d'action culturelle se déclinera par la mise en œuvre de 3 opérations.

1^{re} opération

Sorties autorisées

« Je me balade à pied d'un quartier à l'autre. Je profite de la navette fluviale pour aller du centre-ville vers l'hyper centre. Je pédale du centre-ville vers la périphérie ».....

Principe général :

Les Liégeois sont nombreux (presque 200 000!) et ils sont fiers d'être liégeois surtout vis-à-vis du reste du monde. Mais, pour eux, c'est quoi être liégeois? Faire partie d'une même ville, d'un même quartier ? Et puis ne sont-ils pas avant tout des habitants de leurs quartiers, de leurs rues, de leur coin de terre, voire de leurs ilots de connaissances (amis, clubs sportifs, école...). Ce sentiment d'appartenance forte ne veut pas dire ou ne représente pas la même chose pour chacun...

Il n'est pas rare d'entendre des réflexions du style :

- » « À Sainte-Walburge, je n'y vais jamais »
- » « Rocourt, c'est sur Liège ? »
- » « C'est qui le Bourgmestre de Sclessin ? »
- » « Je ne suis jamais allé à Jupille. Quel bus doit-on prendre ? »
- » « Je ne savais pas que Cointe avait un parc »
- » « C'est vrai que les musées à Liège sont gratuits un dimanche par mois ? »

¹⁷ Synthèse des tables rondes du 27 janvier 2017 – voir point 4.5.1.8. – en page 76

»

Le quotidien des uns et des autres ne permet pas toujours de prendre conscience de l'espace dans lequel les habitants se trouvent, vivent et évoluent au quotidien.

C'est comme si, alors que tous sont liégeois, peu d'attention était prêtée aux voisins les plus proches.

Comme si le regard était toujours tourné vers un extérieur plus large, plus macro (le monde vu au travers des écrans) sans penser qu'il peut y avoir des richesses, des découvertes, des bonheurs à vivre sur place.

Comme si les aspects qui peuvent lier un quartier à un autre ou qui rendent spécifiques, particuliers chacun d'entre eux et qui contribuent à un sentiment de fierté, étaient balayés ou du moins ignorés. Pourtant chacun a des singularités ! Cela vaut la peine de les découvrir !

Au cours des différentes analyses partagées nourries par les quatre Centres culturels liégeois, cette réalité de cloisonnement/décloisonnement entre des morceaux du puzzle que constitue la Ville, est apparue chez chacun et a alimenté un questionnement et une réflexion à quatre.

Qu'implique un tel constat ?

- » Il s'agira, par rapport à cet enjeu, de décloisonner les freins que peuvent constituer des limites palpables (matérialisées) dans cette non-mobilité : voies ferrées, axes routiers et autoroutiers, fleuve, faible présence de transports en commun à certains endroits...
- » Il en va de même pour les limites mentales construites par les habitants : a priori sur un quartier, sentiment de ne rien avoir à y faire, impression qu'il n'y a rien à y découvrir, impression de ne pas être concernés par les offres culturelles, commerciales, historiques et autres du centre-ville...
- » Le travail mené devrait renforcer un sentiment de cohésion et d'appartenance entre Liégeois.
- » Il s'agira de donner forme et de rendre visible, cette fluidité souhaitée entre des citoyens de différents quartiers ;
- » Renforcer cette fierté collective en la nourrissant de réalités locales ;
- » Rendre visible les possibles pour en faire des atouts culturels.

Des effets facilitateurs:

- » Des opérations culturelles existent dans plusieurs quartiers comme au centre-ville et se focalisent sur cette question ;
- » Des grandes infrastructures culturelles et sportives, des événements de grande envergure nous lient déjà et créent une fierté commune,
- » Une volonté des gestionnaires politiques de la Ville à dynamiser ces « sorties autorisées » : des plateformes existent déjà entre des Maisons de Jeunes, les Comités de quartier, des Bibliothèques, les animateurs du dispositif Proximité ;
- » La venue de milliers de travailleurs, de touristes et d'étudiants chaque matin dans la Ville et qui contribue à donner l'image aux Liégeois que leur Ville a des attraits considérables à valoriser. Attraits qui se déploient dans de nombreux domaines.

Objectifs stratégiques

Sur un plan institutionnel:

- » Associer les habitants des quartiers, en particulier les adolescents et les jeunes adultes, au développement culturel de proximité dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne ;
- » Mettre ces quartiers et leurs habitants en interaction avec la périphérie, la métropole et le monde dans une dynamique de renforcement mutuel des potentiels ;
- » Renforcer les partenariats avec les acteurs présents dans les quartiers (écoles, associations, organismes).

Objectifs en termes de Droits culturels:

- » Renforcer l'expression des Citoyens en vue de créer des identités collectives par quartier ;
- » Renforcer l'expression des Associations des quartiers en vue de compléter celle des citoyens ;
- » Renforcer l'accès aux patrimoines locaux ;
- » Valoriser les patrimoines locaux ;
- » Faire émerger de nouvelles formes d'expression collectives ;
- » Proposer une réflexion au milieu scolaire autour de cette question (lien à poser avec l'enjeu lié à l'École et l'Éducation) ;
- » Mettre en place des outils (nouveaux canaux?) de communication entre l'ensemble des Liégeois en vue de renforcer la circulation de l'information et une auto gestion de celles-ci.

Méthodologie :

État des lieux des quartiers : des morceaux du puzzle

Un travail sera mené en concertation avec des associations locales et des appels seront initiés vers les citoyens afin de rassembler le plus d'informations relatives aux quartiers concernés.

Carte d'identité :

En partant de ce que ces personnes auront dit, il s'agira d'établir une carte d'identité du quartier la plus complète possible, sorte de point de départ de l'action.

La question commune

***« Qu'avons-nous envie de montrer de notre quartier
aux autres Liégeois, aux Belges, au Monde ? »***

Par quartier, un collectif sera constitué et choisira ce qu'il aura envie de valoriser.

La réponse à la question prendra une forme chaque fois spécifique. Par exemple, si à Jupille, la fierté des Jupillois s'exprime autour de la présence de la société « Inbev »/« Jupiler », la forme sera différente que si leur choix se porte sur l'envie de colorer la rue principale pour égayer leur quartier ou si leur envie est de valoriser les espaces verts des hauteurs.

De la même manière, si à Chênée, des Chênéens souhaitent mettre en exergue des qualités liées à « l'apprentissage de savoirs » (au vu des écoles fondamentales, secondaires, académie de musique, écoles de devoirs qui s'y trouvent) la forme choisie aura telle particularité plutôt qu'une autre.

Selon la forme choisie, il y aura nécessité à faire appel à des ressources artistiques, ou historiques, ou environnementales, ou encore les trois à la fois... On est aussi dans un décloisonnement des champs avec la possibilité et la probabilité que des croisements s'opèrent.

Une plateforme des collectifs constitués

Si l'un des objectifs porte sur le rapport identitaire positif de l'habitant à son quartier, l'objectif général du projet est de créer de la mobilité, de favoriser des échanges, de promouvoir des découvertes inter quartiers. Pour mettre en œuvre cette dynamique, nous souhaitons créer un espace de partage, de délibération et d'organisation permettant de faire émerger des projets d'actions et de les mettre en œuvre.

En avant vers la sortie !

Plusieurs pistes pourront évidemment être exploitées :

- » La participation des quartiers à des événements liégeois (Retrouvailles, 15 août, TempoColor, Connexion urbaine...) ;
- » La participation à des projets qui sont construits sur le principe de mobilité (rallye Jazz au fil de l'eau, Rallidje, Liège Souffle Vert, la fête des (quartiers) voisins...) ;
- » La création d'actions spécifiques dont nous donnons ici quelques exemples

Quelques exemples d'actions à développer

Les Ambassadeurs

Liège a un riche passé (voir chapitre consacré à la description complète du territoire) et ses figures légendaires sont nombreuses. D'autres appartiennent au présent et toutes ont excellé dans des domaines divers : scientifiques, historiques, religieux, politiques, artistiques...

L'idée serait d'en choisir quelques-unes et ces personnages pourraient devenir à la fois des fiertés locales et des ambassadeurs vers l'extérieur. On pourrait imaginer que ces guides prennent la forme de marionnettes et soient les hôtes d'accueil des visiteurs et qu'ils construisent des visites de quartiers, d'espaces extérieurs, de musées, d'expositions, avec leur regard.

Un travail artistique porté collectivement et guidé par un professionnel pourrait leur donner la forme rêvée. Ces marionnettes facilement déplaçables constitueraient un emblème mobile.

Si ces ambassadeurs sont liés au passé, il sera essentiel de les relier au présent tant sur le fond que sur la forme. Avec ce type de projet, le folklore n'est pas loin, mais il faudra éviter le retour au passé pour s'ancrer clairement dans une démarche contemporaine.

Rallye Vélo

Une ligne de départ des concurrents : *Go !* pour un city trip vélo culture.

Aller d'un endroit culturel à l'autre en vélo permet de mieux appréhender les distances entre ceux-ci, de les découvrir d'une autre façon plus lentement au rythme de chacun.

Un passage dans chaque lieu comme une étape obligée force à la découverte. Un vrai rallye avec des épreuves et des questions pour favoriser l'entrée dans les lieux culturels

Fluidifier les passages d'un lieu à l'autre, c'est aussi alléger les moyens de transport, les rendre plus doux, moins polluants, plus propices à l'échange, plus démocratiques et plus festifs.

La remise en état et la valorisation du réseau autonome de voies lentes le long du fleuve et dans différents tronçons de quartiers de la Ville indiquent l'importance que les autorités communales accordent à cet aspect de se mouvoir facilement dans l'espace urbain. Nous nous en réjouissons et nous avons pu constater, lorsque cette question était évoquée dans le cadre des analyses partagées, que les Liégeois sont friands et heureux de ce renouveau.

La mise sur pied d'un rallye cycliste devrait permettre aux cyclistes d'avoir un autre regard sur leur Ville et favoriser une réappropriation des pistes dédiées aux vélos.

Lorsqu'on circule et que le regard humain se pose sur l'horizon, il y a de fortes différences dans les perceptions selon le mode de transport choisi. S'orienter, pour cette activité, vers la bicyclette, c'est élargir les possibilités de ressenti et d'expression chez le promeneur, c'est lui offrir la possibilité de la redécouverte.

Ces balades pourraient être proposées selon des thématiques : l'histoire, la gastronomie, l'environnement, l'enfance, les œuvres artistiques en plein air...

Développement d'une appli- culture

Nos Centres culturels doivent prendre à bras le corps la révolution numérique en marche et les nouveaux connecteurs sociaux. Dans cette perspective, le développement d'une appli-culture liégeoise pour mettre en lien toute la diversité des propositions culturelles sur le territoire peut être un facteur de cohésion entre les différents acteurs culturels de la Ville. Elle pourrait aussi favoriser des allers-retours des publics, en toucher de nouveaux, rendre plus fluide notre communication.

Pourquoi à partir des Centres culturels ?

Parce qu'ils ont l'avantage d'être 4 + 1 et de vouloir par leur processus d'intensification couvrir tout le territoire de la Ville, car même lorsque l'on travaille dans une perspective de connectivité, il ne s'agit pas de nier d'où l'on vient ni d'où on agit.

Notre expertise partagée (via nos analyses partagées) nous a outillés pour mieux sentir et ressentir la population de notre territoire.

Développer une appli, c'est aussi se mettre en mouvement vers l'avenir en faisant le pari de la jeunesse. La reconnecter à nos institutions, qui pour certains sont un peu vieillottes voir dépassées et qui, en tout état de cause, ne font pas partie de leur paysage culturel.

Potagers surélevés urbains

Une Ville comme Liège se doit de rester attentive à préserver pour ses habitants un cadre de vie agréable, une mobilité souple et un environnement équilibré. Les nombreux espaces verts, parcs et bois qui garnissent notre Ville en attestent. Mais une dynamique plus récente a vu se développer un peu partout des potagers partagés, des coins de terre remis à la culture par des citoyens venus du quartier, mais également de l'extérieur. Dans la foulée de cet élan, nous pourrions proposer à nos partenaires de développer, comme il y en a déjà à certains endroits, des potagers surélevés urbains, qui seraient entretenus et gérés par les habitants, mais également par les élèves des écoles implantées sur les quartiers concernés. Ce serait l'occasion de développer des animations et des activités en lien avec la 3^e opération « Champs de culture »

Une liaison avec d'autres Opérations culturelles :

Quartiers sensibles – Fenêtres - Aller vers ma Ville

La première de ces opérations est liée à l'action générale portée par le Centre culturel de Liège les Chiroux, la deuxième par le Centre culturel Ourthe et Meuse et la troisième par le Centre culturel de Jupille-Wandre. Elles sont développées respectivement dans les trois dossiers mentionnés.

Si elles sont évoquées dans le cadre de cette demande de reconnaissance d'intensification, c'est parce qu'elles peuvent constituer un terreau pour cet enjeu lié au « décloisonnement ».

Les deux premières, avec leur spécificité, valorisent les richesses, savoir-faire et savoir-être locaux, avec l'envie que ceux-ci soient vus et regardés par des habitants des rues voisines, mais aussi par des visiteurs extérieurs au quartier ou au centre-ville.

La troisième encourage sa population à sortir de son sentiment d'assignation territoriale.

Il s'agit d'y renforcer l'expression en veillant à faire croiser cette multiculturalité qui existe de manière vivante dans l'ensemble de la Ville.

Il s'agit de valoriser l'expression des petits, des grands et des aînés et ainsi de décloisonner les champs, les modes du « dire le ressenti ».

2^e opération

Be-Bap

Principe général

Le Centre d'Expression et de Créativité "Les Ateliers 04" et l'intensification.

En octobre 2015, le Centre d'Expression et de Créativité des "Ateliers d'Art Contemporain" (liquidation de l'asbl en janvier 2015) a été adossé au Centre culturel de Liège - Les Chiroux.

Ce « nouveau » CEC a choisi le nom "Les Ateliers 04" en référence à l'ensemble du territoire liégeois, mais également pour faire référence aux 4 Centres Culturels en action.

En plus des ateliers, stages et projets socioartistiques impulsés par le CEC de type 3, "Les Ateliers 04" ont la particularité, grâce à une convention triennale avec le service d'Éducation Permanente de la FWB, d'initier ou de collaborer sur une série d'actions socioartistiques pour le tout public.

Cette convention résulte de la nécessité de faciliter l'accès d'un plus large public à l'art et la culture par l'expression créatrice afin, entre autres, de renforcer la politique de proximité mise en œuvre par différentes instances, dont la Ville de Liège.

Les Ateliers 04 ont participé activement à la réflexion sur le nouveau contrat-programme du Centre culturel de Liège - Les Chiroux, et ont une vision globale des enjeux sur le terrain de chaque Centre.

Objectifs stratégiques

Sur un plan institutionnel

- » Fédérer les acteurs (socio)culturels liégeois (associatifs et institutionnels) autour de projets socioartistiques valorisants, chargés de sens et aux formes esthétiques contemporaines ;

- » Relier les différents quartiers de la ville, de la périphérie au centre, par un même projet porté à la fois par les habitants et les pouvoirs publics ;
- » Décloisonner les champs éducatif, artistique, socioculturel et politique par le biais de la créativité et de l'expression des gens, renforcer les savoir-faire et les modes de coopération.

En termes de droits culturels

- » Organiser la participation active des populations à la définition et à la mise en œuvre de politiques culturelles visant la cohésion et la transformation sociale ;
- » Favoriser toute démarche soutenant la création et la créativité avec une attention particulière à la diversité culturelle ;
- » Soutenir le patrimoine culturel sous toutes ses formes, qu'il nous vienne du passé ou qu'il soit en pleine émergence ; qu'il soit matériel ou immatériel ;
- » Œuvrer à une citoyenneté responsable par le biais de langages créatifs permettant l'occupation de l'Espace public

En termes de pratiques

Nous privilégierons des pratiques telles que la création, la diffusion et l'expression, en associant à nos projets des acteurs tels que le monde associatif, le secteur artistique et les citoyens.

Méthodologie

Un réseau

De longue date, le CEC s'est entouré d'une série d'artistes ouverts à l'action culturelle. Depuis 2 ans, des collaborations dans différentes zones de la Ville de Liège lui permettent de tisser un réseau d'associations et d'habitants désireux de faire avancer les choses. Notre focus ces dernières années était, de surcroît, orienté vers la réflexion d'une Ville vécue et non consommée...

Un Centre culturel particulièrement tourné vers l'aide à la création

Le Centre culturel de Chênée a développé un projet d'accueil et de résidence au sein d'une infrastructure bien adaptée à cette forme d'aide à la création. Nous allons donc pouvoir mettre ce potentiel au service de Be-Bap.

Une méthode de travail

- » Partenariats artistiques avec le milieu associatif ;
- » Mise en place dans les quartiers d'ateliers et/ou d'espaces de créativité ;
- » Renforcement du lien avec le secteur scolaire ;
- » Médiation culturelle et artistique (en lien avec les Centres culturels, les musées, les bibliothèques...) ;
- » Création d'un événement urbain ;
- » Mise en valeur des actions et des postproductions.

Autant d'items qui visent à articuler de manière dynamique, art contemporain, nouvelles émergences artistiques, questions de société, publics diversifiés et pédagogie.

Des partenaires potentiels

- » les CEC de la Ville, dont ceux adossés ou intégrés aux Centres culturels de Chênée et Ourthe et Meuse ;
- » le Service de proximité de la Ville de Liège ;

Calendrier

- » Le processus est en cours et la convention actuelle prendra fin en décembre 2019. Notre souhait est de voir cette convention intégrer l'action culturelle intensifiée dès le 1^{er} janvier 2019, et ce pour la durée du contrat-programme.

Exemples

"Kiosques Be-Bap"

Qu'il soit à musique, à pizzas, à journaux, le kiosque est tour à tour lieu de production, de création et de diffusion.

Venu du XIX^e siècle jusqu'à nous, il pourrait être repensé dans sa forme et son utilisation. Certains le voient en container industriel, d'autres en bulle de haute technologie, quelques-uns en installation végétale : la création et la créativité sont au rendez-vous. Ici à musique, pour la fête du même nom ou une animation de quartier ; là à soupes, pour la fête du même nom ou un brunch « invendus, mais pas perdus » ; où enfin à journaux pour « Aux livres citoyens ». Un abri sous la pluie, une protection sous le soleil, un point d'attraction dans l'espace public, un agora pour les citoyens.

Un, deux, dix kiosques mobiles pour la proximité dans les quartiers.

Un partenariat potentiel avec le monde scolaire technique et artistique (arts appliqués, design) et les PME liégeoises.

"Les bourlingueurs de quartier"

- » À l'instar du projet "Sans limite", documentaire réalisé par les habitants du quartier dit de La Bonne Femme;
- » À l'instar de la proposition du Centre culturel de Liège - Les Chiroux "Quartiers sensibles" dont le CEC sera partenaire;

Nous envisageons, par des actions courtes, de réaliser des "interventions" en collectif de citoyens encadrés par un artiste, pour récolter le symbolique d'un quartier. La forme artistique et l'angle d'attaque seront réfléchis par les participants et les partenaires, nous tenons à co-construire les actions.

Afin d'assurer une certaine réactivité, les Ateliers 04 seront en lien avec les plateformes du projet "Quartiers sensibles", mais agiront comme des électrons libres avec des habitants ou associations partenaires.

Une des visées du projet étant de tisser du lien entre les quartiers, nous proposerons à certains habitants d'intervenir sur des espaces qui ne sont pas sur leur quartier d'origine.

La Biennale des arts participatifs (Voir convention triennale Ateliers 04) serait également le moment d'échanges et de regards de tout un chacun sur les différentes œuvres réalisées pendant 2/3 ans.

Quartiers en FLE

Dès septembre 2017, la bibliothèque de Saint-Léonard et les Ateliers 04 proposent aux publics enfants et apprenants en FLE de faire une cartographie ressentie du quartier de Saint-Léonard, mais également (en discussion) de Fétinne : dessin automatique, performance, photographies de lieux remarquables à leurs yeux...

L'objectif est que les apprenants et les enfants puissent, en français et en langage artistique, faire visiter les deux quartiers.

3^e opération**Champs de culture****Principe général**

Il s'agit dans cette opération culturelle de rapprocher trois champs, les champs éducatif, artistique et socioculturel. Les Centres culturels entretiennent une longue tradition de collaboration avec les mondes de l'enseignement et de l'art, en particulier à travers des dispositifs tels que Théâtre et Chansons à l'école ou le « décret culture-école ». Plus récemment encore, nous nous sommes intéressés au dispositif de résidence d'artistes à l'école (redynamisé suite à l'opération « Bouger les lignes », mais relevant du décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des collaborations entre la Culture et l'Enseignement, décret offrant l'opportunité de développer, par le biais de la mise en place de partenariats entre opérateurs culturels et établissements scolaires, l'organisation d'activités destinées à mettre les élèves en contact avec des expressions, des productions, des œuvres ou des créations, culturelles ou artistiques tous domaines confondus, dans le cadre scolaire).

Nos analyses partagées croisées ont permis de mettre en évidence l'importance que notre action culturelle doit réserver aux plus jeunes, et nous retrouvons un certain nombre d'actions concrètes spécifiques à ce sujet dans nos actions culturelles locales sur nos différents territoires de projet.

Les enfants et les jeunes passent un temps considérable à l'école.

Notre ambition ici, dans le cadre de cette intensification de notre action culturelle sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, sera d'associer le plus grand nombre d'établissements scolaires, du fondamental au secondaire, à une vaste concertation dans un premier temps, à la mise en œuvre d'un programme d'actions dans un second temps. Cette mise en commun de préoccupations voisines, parfois divisées, souvent complémentaires, nous permettra d'envisager sereinement le développement de projets concertés, offrant ainsi un renforcement mutuel de nos efforts particuliers.

Objectifs stratégiques***Sur un plan institutionnel***

- » développer les partenariats déjà existants entre les trois champs vers des collaborations plus pointues ;
- » investir davantage le terrain des écoles secondaires, souvent plus consuméristes, plutôt par obligation organisationnelle ou institutionnelle que par choix pédagogique ;
- » accorder une attention particulière aux quartiers et aux établissements scolaires avec lesquels une pratique de collaboration existe peu ou pas du tout ;
- » créer un dialogue avec les opérateurs du champ artistique (artistes, théâtres, galeries, ateliers de production...) afin de construire des propositions concertées ;
- » partager une réflexion stratégique avec nos partenaires du champ éducatif, penser ensemble plutôt que tenter d'additionner nos potentialités.

En termes de droits culturels

- » mobiliser les enseignants, et par corollaire, leurs élèves à participer activement à l'élaboration et la mise en œuvre de projets culturels ;
- » encourager la prise de conscience de l'importance de la place de la culture à l'école

- » favoriser les expressions culturelles et leur diversité ;
- » mettre en œuvre des initiatives et actions favorisant une vision progressiste de l'école, comme lieu d'apprentissage.

En termes de pratiques

Nous privilégierons des pratiques telles que la création, la diffusion et l'expression, en associant à nos projets des acteurs tels que le monde associatif, le secteur artistique et les citoyens.

Méthodologie

Une plateforme

Il s'agira dans un premier temps d'initier un lieu de rencontre type « plateforme » réunissant acteurs socio-culturels, artistiques et éducatifs. Il n'est évidemment pas question de nous avancer, seuls, vers des initiatives qui ne seraient pas partagées ou soutenues, voire suscitées par nos partenaires.

Une méthode de travail

- » compilation des contacts des établissements scolaires (niveaux fondamental et secondaire) du territoire de la Ville de Liège, tous réseaux confondus ;
- » prise de contact avec les directions et, le cas échéant, un enseignant contact qui serait désigné par la direction ou avec lequel nous travaillons déjà ;
- » envoi d'un document expliquant la démarche entreprise et les objectifs souhaités ;
- » organisation d'une première rencontre : modalités à définir en fonction du répondant des établissements scolaires ;
- » détermination d'un programme d'actions.

Des partenaires potentiels

- » les établissements scolaires
- » des artistes et des institutions culturelles

Calendrier

- » 1^{er} semestre 2018 : contacts, rencontres et constitution de la plateforme
- » Octobre 2018 : première réunion de la plateforme
- » Printemps 2019 : mise en œuvre des premières actions

Exemples

La Culture c'est classe !

À l'image des classes vertes, déclinées souvent en classe à la ferme, classe nature ou classe environnement, nous pourrions proposer à certaines classes de contribuer à choisir une thématique, identifier des objectifs et élaborer un programme d'activités autour d'un projet culturel. Ces classes-culture seraient animées par des artistes de différents univers, offrant ainsi aux élèves une approche pluridisciplinaire de la thématique choisie.

Des « Journées blanches » en mode couleurs ! / « Fin d'école, faim de culture »

On connaît l'image de ces jeunes désœuvrés à la fin des examens, de ces professeurs débordés par les corrections et les conseils de classe... et pourtant la législation impose aux établissements scolaires de garantir l'accueil des élèves jusqu'au 30 juin. Certaines initiatives, souvent isolées, sont prises par certaines directions, répondant ainsi à des propositions diverses d'organismes d'éducation

permanente ou du monde socioculturel. Notre proposition ici serait d'orchestrer un programme plus élaboré de propositions culturelles pendant ces fameuses journées blanches, en collaboration évidemment avec le champ artistique.

2.5.4. Plus-value, articulation et opportunité

2.5.4.1. Plus-value et articulation de l'action culturelle intensifiée

Selon l'article 11 (Chapitre II. – Champ de l'action culturelle / Section II. – Action culturelle intensifiée) du décret du 21 novembre 2013, « outre une action culturelle générale, un Centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres Centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par **l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats** avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. »

L'action culturelle intensifiée proposée par les Centres culturels liégeois répond à ces exigences, comme suit :

Ampleur du projet

La présentation du territoire et des partenaires de l'intensification de l'action culturelle générale¹⁸ révèle l'ampleur qu'un projet comme celui de l'action culturelle intensifiée peut prendre. Le territoire d'implantation des quatre Centres culturels et du Comité culturel Droixhe-Bressoux est la Ville de Liège. Pourtant, ils ne développent pas leurs actions culturelles générales sur l'entièreté du territoire de la Ville. Bien que certaines de leurs activités aient un rayonnement au niveau de la Ville, nombre de leurs activités ne touchent que les citoyens proches du Centre culturel et peinent à attirer les habitants des autres quartiers. L'action culturelle intensifiée, quant à elle, tend à s'intéresser à l'entièreté du territoire de la Ville de Liège. Il y a, aujourd'hui, une véritable nécessité à aller à la rencontre des gens. Les Centres culturels se doivent de réaliser ce travail de la proximité. Il est essentiel à la cohésion sociale. Ce qui n'est pas une sinécure. Le travail quotidien des Centres culturels est déjà important. Si ce travail est amené à rayonner sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, les Centres culturels doivent pouvoir obtenir des moyens supplémentaires pour y parvenir.

Approfondissement de la participation des populations

L'un des objectifs principaux portés par l'action culturelle intensifiée est la participation des populations. Comme le démontrent les opérations culturelles¹⁹, les citoyens sont au cœur du projet d'intensification :

- » L'opération culturelle « Sorties autorisées » veut emmener les citoyens hors de leur quartier, à la rencontre des autres liégeois.
- » L'opération culturelle « Be-Bap » veut faire des citoyens des acteurs culturels à part entière. Leurs participations aux activités sont indispensables à leurs bons fonctionnements.
- » L'opération culturelle « Champs de culture » se préoccupe de la relation des jeunes à l'art et la culture. Tous comme les deux premières opérations, les activités proposées ici auront pour but de faire participer les élèves.

¹⁸ Voir point 2.5.1 – en page 1

¹⁹ Voir point 2.5.3 – en page 16

Diversification et la consolidation des actions et des partenariats

Avec ses 26 quartiers, la Ville de Liège réunit pléthore de partenaires potentiels. Les partenaires privilégiés pour ce travail d'intensification seront, en premier lieu, les participants²⁰ de la journée du 27 janvier 2017. Les maisons de jeunes, les Comités de quartier, les bibliothèques, le service de proximité de la Ville de Liège, les établissements scolaires, les artistes, les institutions culturelles, les Ateliers04, le CEC du Centre culturel de Chênée et le CEC du Centre culturel Ourthe et Meuse seront des partenaires privilégiés au travail d'intensification. Les associations membres des Centres culturels seront elles aussi associées aux différentes opérations.

Pour ce faire, les Centres culturels liégeois devront réaliser un véritable travail de réseau. Par exemple, pour l'opération culturelle « Champs de culture », une plateforme avec des partenaires comme les établissements scolaires, des artistes et des institutions culturelles sera mise en place.

Les Centres culturels liégeois ne souhaitent pas exclusivement solliciter les organisations subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais les organisations ayant des préoccupations communes avec les enjeux de l'intensification.

Les Centres culturels envisagent de s'allier à des partenaires dans les champs suivants : social, éducatif, économique, médiatique, artistique et socioculturel.

2.5.4.2. Argumentaire d'opportunité

Nous l'avons démontré tout au long de ce dossier, la politique liégeoise en matière de Centres culturels s'appuie sur plusieurs structures implantées à divers endroits du territoire. Ainsi, quatre Centres culturels et un Comité culturel partagent les mêmes missions en développant une action culturelle de proximité. Si, au départ, l'implantation de ces structures correspond souvent aux limites des communes d'avant la fusion, aujourd'hui, les territoires touchés par ces Centres se sont élargis. Cette configuration permet, grâce aux actions culturelles générales et spécialisées développées par les Centres culturels, de toucher un nombre déjà important de personnes.

L'opportunité qui est saisie aujourd'hui consiste à travailler de concert sur les questions communes mises en évidence par les analyses partagées et traduites dans les trois enjeux de l'intensification. Plus largement, cela devrait permettre d'associer plusieurs partenaires qui ont déjà marqué leur adhésion au projet (citons les maisons de jeunes, les bibliothèques, le service de proximité de la Ville de Liège). Par ailleurs de nouveaux réseaux pourront être mobilisés sur base des opérations culturelles mises en œuvre.

Les prémices de ce travail sont déjà amorcées et un travail de coupole s'organise peu à peu. Depuis 2013, les animateurs-directeurs des Centres culturels liégeois se réunissent régulièrement pour travailler au projet d'intensification. En décembre 2016, le comité des 4C est créé dans le but d'accompagner les directions dans l'élaboration et le suivi de ce projet d'action culturelle intensifiée. En mars 2017, une animatrice à mi-temps, Marie Malavasi, est engagée spécifiquement dans le cadre de l'intensification. Sous la direction des quatre animateurs-directeurs, elle se consacre à l'élaboration et au suivi du dossier, aux actions ainsi qu'aux recherches indispensables au bon fonctionnement de la mise en œuvre de l'action culturelle intensifiée.

Les enjeux de cette action culturelle intensifiée, et le travail qu'ils impliquent, s'inscrivent dans un processus d'action culturelle décliné sur différents niveaux. Les Centres culturels liégeois vont développer :

- » Au niveau des quartiers, une action culturelle générale (et action culturelle spécialisée pour le Centre culturel de Liège – Les Chiroux et le Centre culturel de Chênée).

²⁰ Listes des participants à la journée du 27 janvier 2017. Voir point 4.5.2.1. – en page- 86

- » Au niveau de la Ville, une action culturelle intensifiée. Les quatre Centres culturels et le comité culturel Droixhe-Bressoux vont travailler de concert au développement de l'action culturelle intensifiée.
- » Au niveau de l'arrondissement de Liège, les enjeux émis par les Centres culturels, comme la question de la métropolisation, trouvent une résonance dans les enjeux rédigés par les CCR / Liège.

La reconnaissance de l'action culturelle intensifiée, telle qu'exposée dans ce dossier, permettrait aux Centres et Comité culturels de la Ville de Liège obtenir des moyens supplémentaires pour parvenir à réaliser ce travail collectif de grande ampleur. Grâce à l'action culturelle intensifiée, les Centres et Comité culturels veulent s'inscrire dans un prolongement, un approfondissement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège de leurs actions culturelles générales respectives. Certaines des préoccupations traduites dans les enjeux de l'intensification auront une visée plus globale en trouvant écho au niveau de l'arrondissement de Liège, avec la CCR / Liège.

2.5.5. Les subventions attendues

2.5.5.1. Une situation de départ défavorable à Liège

Dans le cadre de l'ancien décret, la plupart des pôles urbains wallons ont fait reconnaître leur Centre culturel comme Centre Culturel Régional obtenant ainsi des subventions plus importantes afin de pouvoir travailler sur un territoire plus étendu. Liège n'a jamais demandé la qualité de CCR pour l'un de ses Centres.

Avec le nouveau décret, le législateur a supprimé cette reconnaissance particulière et, aujourd'hui, tous les Centres doivent développer une Action culturelle générale subventionnée à hauteur de 100.000€ et peuvent, s'ils le souhaitent, introduire une demande de subvention supplémentaire dans le cadre d'une intensification de leur action culturelle générale. Cette disposition permet évidemment aux anciens CCR de ne plus assumer une couverture régionale tout en maintenant leur niveau de subventionnement pour une intensification qu'ils déterminent. Parallèlement, elle ouvre à Liège, la possibilité de s'inscrire dans cette dynamique en mettant en œuvre une action culturelle intensifiée.

Pour l'action intensifiée, les 196.000 Liégeois ouvrent la possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire d'un maximum de 400.000€. Cependant, les principes budgétaires guidant la timide mise en œuvre du nouveau décret limitent l'augmentation possible de l'intervention de la FWB à 20% de la subvention actuelle et, pour Liège, les subventions ordinaires actuelles placent le plafond d'augmentation à 134.000€.

Ainsi donc, l'application partielle du décret va, de facto, favoriser ceux qui avaient déjà les plus fortes subventions, au détriment de la 2^e ville de Wallonie définitivement maintenue en sous-financement.

C'est pourquoi nous demandons que cet écart soit corrigé en respectant l'esprit de la loi tout en faisant l'objet d'une dérogation aux principes d'application annoncés.

2.5.5.2. La demande de subvention

Nous demandons une subvention annuelle de **200.000€** pour laquelle la Ville de Liège et la Province sont à même de garantir la parité (point suivant).

Cette subvention devrait intégrer la convention 2017-2019 liant la FWB aux Ateliers 04, portant sur un montant de 30.000€²¹ et ayant pour objet :

- » D'intensifier le maillage culturel du territoire liégeois en se fondant sur des lieux et des projets favorisant la créativité et associant les acteurs culturels actifs sur le terrain ;
- » D'être un pôle de recherche et de développement en créativité. Cela implique d'articuler de manière dynamique art contemporain, nouvelles émergences artistiques, questions de société, publics diversifiés et pédagogie.

2.5.5.3. La parité²²

En 2019, les Pouvoirs locaux assureront une intervention de 981.559.€ pour une intervention de 747.752 € de la FWB (comprenant les 200.000 € sollicités). La parité est donc largement assurée, même si l'on ne tient pas compte du Comité Droixhe-Bressoux.

En 2023, avec la poursuite de l'augmentation de 4%/an, la FWB atteindra 828.401 € quand les Pouvoirs locaux apporteront 1.042.720 €. Là encore, le principe de parité est rencontré.

FWB Subvention ordinaire 2019 - 4 CC de Liège		€ 747.751,65
Intensification	€ 200.000,00	
Centre culturel de Liège - Les Chiroux	€ 218.592,63	
Centre culturel de Chênée	€ 166.968,00	
Foyer culturel de Jupille-Wandre	€ 88.351,02	
Centre culturel Ourthe et Meuse	€ 73.840,00	
Espace Georges Truffaut	€ 0,00	
Pouvoirs locaux - Interventions 2019		€ 981.558,79
Province de Liège - Interventions 2019 - 5 CC de Liège		€ 45.100,00
SUBVENTION ORDINAIRE	€ 35.000,00	
SUBVENTION ACS DAS	€ 5.000,00	
AIDES-SERVICES	€ 5.100,00	
Ville de Liège - Interventions 2019 - 5 CC de Liège		€ 936.458,79
Subvention 5 CC de Liège		€ 507.384,00
Aides-services 5 CC de Liège		€ 429.074,79

²¹ Convention Socio artistiques – voir point 4.7.3. – en page 164

²² Justification de la parité – voir point 4.5.4.1. en page 102 à 4.5.4.5.- en page en page 131

FWB Subvention ordinaire 2023 - 4 CC de Liège**€ 828.400,70**

Intensification	€ 200.000,00
Centre culturel de Liège - Les Chiroux	€ 242.880,70
Centre culturel de Chênée	€ 185.520,00
Foyer culturel de Jupille-Wandre	€ 100.000,00
Centre culturel Ourthe et Meuse	€ 100.000,00
Espace Georges Truffaut	€ 0,00

Pouvoirs locaux - Interventions 2023**€ 1.042.719,59****Province de Liège - Interventions 2023 - 5 CC de Liège****€ 45.100,00**

SUBVENTION ORDINAIRE	€ 35.000,00
SUBVENTION ACSDAS	€ 5.000,00
AIDES-SERVICES	€ 5.100,00

Ville de Liège - Interventions 2023 - 5 CC de Liège**€ 997.619,59**

Subvention 5 CC de Liège	€ 507.384,00
Aides-services 5 CC de Liège	€ 490.235,59

2.5.6. Emploi de la subvention

Budget intensification		200.000
Opération BE BAP		63.000
	Frais de fonctionnement	6.000
	Cachets artistiques	15.000
	Biennale des arts participatifs	25.000
	Kiosques en goguette	10.000
	Les bourlingueurs du quartier	7.000
Opération Champs de Culture		36.000
	Frais de fonctionnement	6.000
	Cachets artistiques	15.000
	La culture c'est classe!	15.000
	Fin d'école, faim de culture	15.000
Opération Sorties autorisées		58.500
	Frais de fonctionnement	6.000
	Cachets artistiques	15.000
	Les ambassadeurs	20.000
	Rallye vélo	7.500
	Appli-culture	10.000
Engagement coordinatrice 1/2 temps	Maribel	7.500
Frais de personnel 4C + Comité culturel		17.500
Communication		17.500

2.6. LA COOPÉRATION CULTURELLE RÉGIONALE DE LIÈGE

2.6.1. Une longue histoire

Nous l'évoquions au point 1.7.10, depuis 1997 déjà, les Chiroux ont œuvré à la mise sur pied d'un Centre culturel régional. En 2009, la structuration définitive d'un projet de coopération culturelle, fédérant les 10 centres culturels de l'arrondissement a constitué la réponse concrète à cet enjeu. Le modèle s'appuie sur le développement de pôles (jeune public, musiques, questions de société) pris en charge, chacun, par un Centre culturel au profit des autres, mais également au bénéfice d'un réseautage avec d'autres secteurs et d'autres communes n'ayant pas de Centre culturel.

Le premier pôle créé fut celui porté, de manière volontariste, par les Chiroux qui assurèrent l'engagement d'une animatrice attachée spécifiquement à ce projet. Aujourd'hui, elle a rejoint l'équipe de la CCRLge.

2.6.2. Un engagement mutuel

Le Centre culturel s'engage à respecter les lignes directrices du projet de coopération* dont le porteur désigné est le **Centre culturel de Soumagne** en relation directe avec l'**ASBL Coopération culturelle Régionale de Liège** :

- » La CCR /Liège a pour finalité première de coordonner, mettre en réseau et développer des synergies entre les 10 centres culturels établis sur son territoire.
- » Secondement, elle veille à développer ses activités en faveur du développement culturel des 24 communes de l'arrondissement de Liège, et notamment à toucher une population plus large et à renforcer les coopérations entre les acteurs socioculturels.
- » L'ambition de la CCR /Liège est de permettre au plus grand nombre l'accès à une culture actuelle et diversifiée, mais surtout d'amener chacun aux pratiques créatives et artistiques, aux analyses critiques, aux actions collectives, les plaçant en position d'acteurs au cœur d'une démocratie vivante. En cela, elle se positionne en faveur de l'approfondissement des droits culturels pour l'ensemble des citoyens.
- » Pour répondre à ces finalités, elle développe deux axes : un soutien et un partage de ressources matérielles et humaines entre les centres culturels et des projets. Les projets sont coordonnés par trois pôles d'actions (Jeune Public, Questions de société et Musique) rassemblant de nombreux acteurs clés du champ socioculturel. Les grandes orientations de la CCR /Liège sont, quant à elles, définies au sein du Conseil culturel.

2.6.3. Le pôle Jeune Public

Plus précisément, le Centre culturel accueille en son sein le pôle Jeune Public de la CCRLge. Celui-ci a pour objectifs de :

* **Dossier complet** – voir point 4.6.1. - en page 133

1. Soutenir l'accès à la lecture et à l'écriture via :
 - le soutien à la création d'expositions d'auteurs/illustrateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
 - des formations pour adultes et des animations pour enfants (laboratoire d'expérimentations),
 - l'organisation de l'itinérance de cette exposition en priorité dans l'arrondissement et la province de Liège, en privilégiant les collaborations entre centres culturels et bibliothèques publiques,
 - l'accompagnement de cette itinérance par des modules d'animation.
2. Sensibiliser les enfants et adolescents aux langages et codes artistiques contemporains (danse, arts plastiques, théâtre...) pour les enfants et adolescents via des animations artistiques.
3. Mobiliser des opérateurs des champs socioculturel, éducatif, artistique et social autour d'un projet à destination des adolescents, proposant une sensibilisation aux langages et codes artistiques contemporains.

Le Centre culturel respectera les modalités d'exécution et les engagements tels que figurant dans la convention établie entre toutes les parties.

4. ANNEXES

4.5. INTENSIFICATION DE L'ACTION CULTURELLE GÉNÉRALE

4.5.1. Mise en œuvre du projet d'intensification

4.5.1.1. Convention entre 4C et Comité culturel Droixhe

CONVENTION

Entre d'une part:

Le Comité culturel Bressoux-Droixhe ASBL, dont le siège social est établi avenue de Lille 5 à 4020 Liège, ci-après dénommé « le Comité culturel », représenté par **Pierre STASSART**, Président ;

Et d'autre part :

Le Centre culturel de Liège – Les Chiroux ASBL, place des Carmes, 8 à 4000 Liège, n° d'entreprise 0412 484 679, représenté par **Marc DEHIN**, Secrétaire général ;

Le Centre culturel de Chênée ASBL, rue de l'Église, 1 à 4032 Liège, n° d'entreprise 0414 503 764, représenté par **Jean-Pierre HUPKENS**, Président ;

Le Centre culturel Ourthe et Meuse ASBL, rue d'Ougrée, 71 à 4031 Liège, n° d'entreprise 0453 997 909, représentée par **Jean-Géry GODEAUX**, Président ;

Le Foyer culturel de Jupille-Wandre ASBL, rue Chafnay, 2 à 4020 Liège, n° d'entreprise 0421.241.997, représentée par **Gabriel GILSON**, Président ,

nommés ci-après les 4C

Il est convenu ce qui suit :

Chapitre 1^{er} - Généralités

Article 1. - Objet

Considérant le Comité culturel comme un des Centres culturels de la Ville de Liège, subventionné par elle sur l'article budgétaire dédié aux Centres culturels, mais non reconnu par la FWB ;

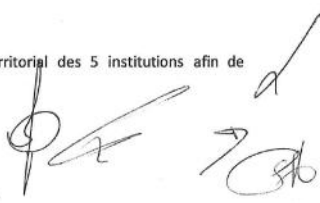
Considérant que le Centre culturel de Liège « Les Chiroux » et le Foyer culturel de Jupille-Wandre sont directement impliqués dans les instances du Comité culturel ;

Les 4C et le Comité culturel s'associent afin de porter une intensification telle que définie dans le décret du 21 novembre 2013 ; le Centre culturel de Liège- les Chiroux sera porteur de celle-ci auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet d'action culturelle intensifiée se développe sur 3 axes :

QUELLE VILLE POUR DEMAIN ?
LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LA CRÉATIVITÉ
CULTURE ET ÉDUCATION

L'enjeu consistera à décroisser l'impact territorial des 5 institutions afin de



toucher un maximum d'habitants de Liège. Pour ce faire, les 4C et le Comité culturel favoriseront la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels et plus particulièrement avec les réseaux de bibliothèques (Ville, Province, Multimédia), des centres d'expression et de créativité, des maisons des jeunes ainsi que le service de proximité de la ville.

Article 2. - Disposition générale

Les partenaires s'engagent à respecter les principes généraux et le prescrit du décret et de ses arrêtés d'application. L'action culturelle intensifiée doit permettre aux populations de la Ville de Liège d'exercer leur droit à la culture tel que défini à l'article 1, 9° du décret, avec une attention particulière à la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit.

Chapitre 2. - Contributions à l'intensification

Article 3. - Contribution du Comité culturel

Le Comité culturel s'engage à participer aux réunions programmées par les 4C qui concernent le projet d'intensification, son élaboration, sa réalisation et son évaluation.

Le Comité culturel prendra en charge les actions et activités qui se dérouleront sur son territoire de projet, à savoir Droixhe-Bressoux. Quand celles-ci se tiendront dans l'infrastructure dont dispose le Comité, l'occupation et la mise à disposition du personnel permanent du Comité culturel seront gratuites.

Le calendrier de ces activités devra avoir l'aval du Conseil d'administration du Comité culturel.

Article 4. - Contribution des 4C

Les 4C associent le Comité culturel à toutes les réunions et démarches qui concernent l'intensification de leurs actions culturelles. Dans le cadre des actions et activités décidées de commun accord, ils mettront gratuitement à la disposition du Comité culturel les moyens humains et matériels dont ils conviendront.

Le Comité culturel pourra émarger à la part de subvention versée par la FWB pour l'intensification de l'action culturelle au Centre culturel de Liège – « les Chiroux ». Le montant de cette aide devra être validé par le Comité des 4C.

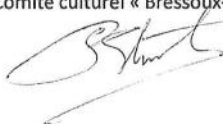
Article 5. - Obligation des parties

Au plus tard le 30 avril qui suit la clôture de l'exercice, le Comité culturel remettra au Comité des 4C un **rapport** d'activité spécifique à l'intensification ainsi que les pièces comptables permettant de justifier les aides reçues.

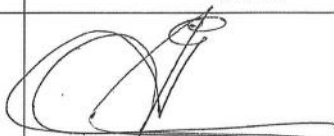
Fait en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour le Comité culturel « Bressoux-Droixhe »

Monsieur Pierre STASSART,
Président.



Pour le Comité des 4C

	Signature
Jean-Géry GODEAUX , Président du Centre culturel Ourthe et Meuse ASBL	
Gabriel GILSON , Président du Foyer culturel de Jupille-Wandre ASBL	
Jean-Pierre HUPKENS Président du Centre culturel de Chênée ASBL	
Marc DEHIN , Secrétaire général du Centre culturel de Liège « Les Chiroux » ASBL	

4.5.1.2. PV réunion CCR du 28/01/11

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COOPERATION CULTURELLE REGIONALE EN
PAYS DE LIEGE
Au CENTRE CULTUREL DE SERAING
28 janvier 2011

Présents : Christophe LOYEN (Centre culturel Chênée) - Romina PACE (Centre culturel Chênée) - Grégory KOLBASSIN (Centre culturel Flémalle) - Jean-Luc GUSTIN (Centre culturel Sprimont) - Nicolas KEUTGEN (Jeunesses Musicales de la Province de Liège) - Xavier BOHON (Eclecta) - Philippe ANCIAUX (Centre culturel Seraing) - Anne RABITTI (Centre culturel Seraing) - Diana FURIA (Centre culturel Seraing) - Catherine DORMAL (Centre culturel Seraing) - Bernard DOCQUIER (Centre culturel Seraing) - Thérèse ALBA (Centre culturel Seraing) - Patrick ALEN (Centre culturel Jupille) - Lucien BAREL (Centre culturel Les Chiroux) - Krystel CIURA (centre culturel Les Chiroux) - Denis GILIS (Centre culturel Ans) - Pascale PIERARD (Centre culturel Ourthe et Meuse) - Joseph REYNAERTS (Centre culturel Soumagne) - Isabelle BEAUDUIN (Centre culturel Soumagne) - Christophe KAUFFMAN (Centre culturel Soumagne) - Jean DEJARDIN (Cereche festival).

♦ Mot de bienvenue

♦ État des lieux financier

Pour l'année 2009, la CF a versé la totalité de la subvention, il y a sur le compte de l'agence 23.000 €. Et il reste 12.500 € à payer, qui correspond au solde de la facture consacrée à l'aménagement des locaux de répétition.

Une subvention de 140.000 € a été accordée pour l'année 2010. Cette subvention sera versée sous peu.

Actuellement, les budgets dévolus au CCR dépendent de l'enveloppe « extraordinaire », l'enjeu serait de passer sur un autre article ; l'inspection instruit le dossier quant au financement.

A chaque création de nouveau pôle, un budget supplémentaire de 50.000 euro sera demandé.

♦ Les pôles :

Actuellement, trois pôles fonctionnent :

- Le pôle « jeunes publics » a débuté en janvier 2009 et est piloté par le Centre culturel des Chiroux

Axes développés par ce pôle :

la lecture, l'écriture et animations

des **expositions** ont eu lieu dans les Centres culturels et les bibliothèques en essayant de privilégier les relations entre ces différentes institutions

une **capsule vidéo** présentant un artiste de la Communauté française a été réalisée et mise à la disposition de ceux-ci.

Herstal et d'autres communes sont intéressées par le travail développé par le pôle « jeunes publics ». (création de brochures de début d'année)

création d'une **commission de pilotage** qui sera chargée d'analyser les projets des artistes.

Le pôle « musiques » a débuté en janvier 2009 et est piloté par le Centre culturel de Seraing.

Axes développés par ce pôle :

les projets « 1ères scènes » en cours à Seraing, le 19 février et à Soumagne en mai.

À Seraing : un appel à candidature via le Rayeu (journal du CCSg) – la radio – presse écrite – Facebook a été lancé, 30 groupes ont postulé et 4 d'entre eux ont été choisis.

Il est important qu'un planning des 1ères scènes soit établi en fonction des lieux intéressés (centres culturels, communes, associations telles que JM)

un **partenariat** avec le festival de musique américaine de Cerexhe, avec la Fiesta du Rock, les Fêtes de la musique de Liège et Tempo Color a été mis en place

locaux de répétitions :

Chênée et Flémalle sont en voie de concrétisation ; les prochains seront Soumagne et Seraing

Le pôle jazz dénommé « jazz 04 » crée à l'occasion de « Liège Métropole 2010 » continue ses activités afin de ne pas perdre les bases jetées à cette occasion ; ce pôle est intégré dans les axes de travail du pôle musiques de la CCR

D'autre part, il paraît intéressant que l'asbl MUSEACT prenne en « son sein » la plateforme Jazz04

X Le pôle « création » a débuté en janvier 2010 et est piloté par le Centre culturel de Chênée.

de Jolie

Axes développés par ce pôle :

Un **appel à projet** de soutien à la création a été lancé, la décision sera signifiée aux artistes fin mars. Un second sera lancé dans le courant de l'année ; ces projets s'adressent à des artistes professionnels de l'arrondissement de Liège et ce dans les secteurs : jeune public, musique et danse.

♦ Les emplois :

- ✕ - Pôle jeunes publics : Krystel CIURA – temps plein
- Pôle musiques : Bernard DOCQUIER - temps plein
- Pôle création : Romina PACE- mi-temps. Il est signalé que le mi-temps actuel n'est pas suffisant, qu'il faudrait une personne à temps plein sur le long terme. Il reste à pouvoir l'envisager financièrement

Pour les emplois liés aux pôles, il serait opportun d'introduire un dossier APE.

♦ Les perspectives :

-D'autres pôles sont envisagés dans le futur : les pôles communication, arts plastiques et régie mais les budgets actuels ne nous permettent pas d'envisager dans le court ou moyen terme la mise en place de ces pôles.

-La commune d'Herstal pourrait peut être intégrée dans la structure actuelle

-Il est impératif pour la CF que les pôles s'ouvrent et s'impliquent dans les communes qui ne disposent pas de centre culturel

-Il sera important d'envisager l'engagement d'un(e) coordinateur(trice) de la CCR

-Il est souhaitable que les démarches vers les communes soient faites par Paul-Emile MOTTARD

-Il est important de rencontrer la responsable de la Fédération des Maisons de Jeunes afin de l'informer de tous les projets développés dans le cadre de la CCR

♦ Statuts et dénomination

La dénomination « Centre culturel régional » n'est plus adaptée aux exigences de la CF, désormais, il s'appellera « Coopération Culturelle Régionale » en Pays de Liège.

Il devient urgent de modifier les statuts de l'agence afin d'aboutir à la création de la « Coopération Culturelle Régionale » idéalement lors de la prochaine assemblée générale

Nous pourrions, alors, proposer un plan quadriennal ; le cabinet y est favorable et le député soutiendra cette perspective

Cette réunion se termine en présence uniquement des 9 directrices(teurs)-animateurs des Centres culturels. Il est décidé qu'une réunion plénière aura lieu tous les mois afin de globaliser les travaux en marge, d'en informer chacune et chacun au mieux et d'éviter des réunions inutiles.

La prochaine réunion du CCR est fixée au 8 mars 2011 à 9 h 30
au Centre culturel d'Angleur.

4.5.1.3. PV réunion Conseil culturel CCR du 13/12/13**Procès-verbal de la réunion du Conseil culturel de la CCR Liège****Jupille, le 13 décembre 2013**

Présents : Christophe Loyen, Lucien Barel, Joseph Reynaerts, Denis Willems, Pascale Pierard, Denis Gillis, Jean-Luc Gustin, Grégory Kolbassin, Sandrine Donnay et Justine Constant

Excusé(s) : Thérèse Alba et Philippe Anciaux

Absente : France Remouchamps

1. Approbation du PV du 6 novembre 2013

Le PV est approuvé moyennant quelques corrections dont :

- Premières reconnaissances des cc dans le cadre du nouveau décret, le 1/01/16 (page 1.)
- Ajout concernant les actions intensifiées : **Les cc Ourthe-Meuse et de Jupille sont aussi concernés dans le cadre de l'intensifiée sur Liège** (page 2.)

D'autre part, Christophe revient sur le document de formation de l'ACC (transmis par Mattéo Segers) et spécifiquement sur la phrase '*L'ASTRAC et l'ACC sont associées dans le travail et interviennent sur leurs propres compétences liées au décret*'. En effet, au CA de l'ASTRAC, Christophe a présenté ce document et personne n'en connaissait son contenu. Donc, le document ne doit pas être vu comme une collaboration ACC-ASTRAC autour d'un plan de formation mais plutôt comme un document de travail interne à l'ACC. Donc, la question de la formation est reportée.

2. Analyse du territoire de l'arrondissement de Liège

Sandrine est présente au Conseil culturel en raison d'une réflexion sur l'analyse du territoire.

Suites de la rencontre avec les communes (30 septembre 2013)

Jean-Luc explique que son échevin a vu Léon Martin, échevin d'Esneux lors de la rencontre. Au-delà de cette rencontre, des relations bilatérales se développent avec les communes voisines :

- à Aywaille, situation de malaise : l'échevin pensait que la commune gagnerait 25 000 € en s'associant avec le cc.
- à Anthistes, meilleure compréhension du décret : une rencontre sera programmée.

Sprimont reste la porte d'entrée des Ardennes et a donc une zone d'influence très étendue.

Jean-Luc explique également les développements dans les communes voisines :

- Chaudfontaine connaît deux réalités différentes (une partie plus tournée vers Sprimont et l'autre vers Chênée).
- Aywaille s'adosserait à Theux (par volonté politique, malgré l'opposition des acteurs de terrain et la réalité du territoire).

- Anthisnes, Ferrières et Hamoir sont au sud de la province de Liège mais leur position géographique crée une fragmentation. Il y a une division des publics en matière de diffusion : vers Durbuy ou vers Liège (l'autoroute permettant un accès facile à Liège).
- Vielsalm porte aujourd'hui le projet quadriculture (depuis le retrait de Trois-Ponts – association avec Lierneux et Stoumont).

Lucien explique qu'avec le nouveau décret, il est possible de dépasser les limites de l'arrondissement. Certaines communes/villages risquent de se trouver à cheval sur deux réalités (entre Liège et Huy/Verviers).

Joseph demande à ce qu'une discussion soit entamée avec Huy et Verviers. Pour Soumagne, il en ressent le besoin car il est très proche de l'arrondissement de Verviers.

Denis explique qu'il a rencontré le bourgmestre de Saint-Nicolas et que Philippe a rencontré l'échevin. Il y a un intérêt pour Saint-Nicolas à développer une collaboration avec une commune voisine.

Le collège communal d'Ans a délibéré en faveur d'une coopération avec Awans (coopération logique, assez naturelle), dans un premier temps et avec Saint-Nicolas et Grâce-Hollogne, dans un second temps. Les communes suivantes ont aussi été envisagées :

- Juprelle qui a un bourgmestre cdH et pour laquelle, même si elle se trouve à côté d'Ans, la route de Tongres constitue une barrière : la population est plus tournée vers Bassenge et Visé.
- Crisnée pourtant qui est assez éloignée.

Christophe revient sur sa rencontre avec l'échevin de Beyne-Heusay, lors de la rencontre avec les communes. Cette commune connaît une réalité territoriale proche de celle de Chênée (commune socialiste, géographiquement proche) et des relations personnelles facilitent les contacts avec certains acteurs. Depuis, il n'a pas eu de retours. Il attend une démarche de l'échevinat de la Culture de Liège si ce dernier souhaite développer une coopération.

Analyse du territoire effectuée par Justine et Sandrine

Afin d'être davantage en lien avec le pôle Questions de Société (dont un des objectifs est de mobiliser un maximum d'acteurs socio-culturels de l'arrondissement), Sandrine et Justine feront un travail sur le territoire, qui devrait être utile tant pour la CCR que pour les cc.

Dans un premier temps, il s'agira de rencontrer les autorités communales et les acteurs socio-culturels avec une priorité pour les communes n'ayant pas de cc reconnu.

Attention, ce travail doit se faire en concertation avec les cc qui développent des relations avec les communes voisines en vue d'un adossement.

À côté de ce travail sur le terrain, il y aura aussi une collecte des données objectives, via la visite de sites Internet spécialisés, mais aussi et surtout, via la rencontre d'experts (en sociologie, économie sociale... de l'ULg par exemple). Ces experts permettront de « faire parler les chiffres », d'interpréter les statistiques. Les pistes de recherche suggérées par le Conseil culturel sont les suivantes :

- Site Internet de l'UVCW,

- Via les communes (qui doivent avoir des statistiques – surtout sur des indicateurs sociaux),
- Via les bibliothèques, ADL et PCS (qui ont rentré des dossiers de reconnaissance récemment),
- Pour Sprimont (et la région Ourthe-Ambève), via les études du GREOA (Groupement régional économique Ourthe-Ambève),
- Via l'ULg (géographie humaine...),
- Via l'Observatoire des politiques culturelles ?

3. Positionnement des centres culturels de l'arrondissement par rapport au futur décret

Remarques :

- Les adossements ne sont pas réservés aux cc qui sont en catégorie 1. Tous les cc peuvent donc adosser une commune, dès leur prochain contrat-programme.
- Deux communes peuvent aussi présenter une action générale ensemble plutôt que de s'adosser.
- Le co-financement des communes comprend aussi les factures payées directement par la commune (comme les factures pour les énergies). Donc, malgré les difficultés financières des communes et si cela fait partie de leurs priorités, une commune doit pouvoir s'adosser à une commune voisine.

CC de Soumagne (aujourd'hui, en catégorie 2) :

- En cours d'évaluation par l'équipe,
- Pas de changement radical, valorisation des actions actuelles.
- Adossement envisagé d'Olne : quelques contacts ont déjà été pris :
 - o arrondissement de Verviers
 - o - 4000 habitants, commune étendue
 - o bibliothèque reconnue récemment
 - o impôts communaux très élevés
 - o population et territoire proches des réalités soumagnardes
- Co-financement de 100 000 € pour la commune : pas de problème – aujourd'hui, déjà 198 000 € (en raison de la masse salariale importante).
- Relations avec Herve sur les projets mais pas d'adossement envisagé car territoire plus tourné vers Verviers et Dison et cc communal actif (CHAC).
- Relations nouvelles avec Blegny sur l'exposition Pittau & Gervais – plutôt des partenariats sur des projets pour l'instant.
- Le nouveau décret contient une ligne concernant le tourisme donc à Soumagne, les politiques ont la volonté d'attribuer au cc de nouvelles missions liées au tourisme ou au patrimoine.

CC de Sprimont (aujourd'hui, en catégorie 2) :

- Large territoire d'influence.
- Pas d'adossment envisagé directement, commencer par un rapprochement via des projets :
 - o D'abord, rencontrer les associations de Sprimont et les soutenir,
 - o Ensuite, travailler avec les associations des communes voisines pour des projets plus importantes (ex : avec l'Académie OVA),
 - o En parallèle, des rencontres entre politiques.
- L'échevin a la volonté de rassembler les musées, le cc et les bibliothèques (et donc cela augmente les missions, au niveau local.)

Sur ce point et comme pour Soumagne, Lucien explique que l'action culturelle générale ne doit pas articuler d'autres secteurs avant d'arriver à une action spécialisée. Et en cas d'action spécialisée, il faut une cohérence entre l'action culturelle générale et l'action spécialisée (approbation par la commission d'avis concernée).

CC de Flémalle (aujourd'hui, en catégorie 2) :

- Pas de grand changement au niveau de l'action locale.
- Renforcement des partenariats et des projets fédérateurs.
- Pas d'adossment réellement envisagé : Flémalle est entourée de nombreuses communes avec cc, demande d'aller vers Grâce-Hollogne (Grégory est sceptique : récemment, le cc a repris le CEC, il ne va pas se lancer trop vite sur autre chose).
- Plutôt un rapprochement avec des cc sur des projets (Engis, Amay, CCR / Liège)
- Co-financement de 100 000 € pour la commune : aujourd'hui, 77 000 € en cash et en ajoutant les énergies, on arrive à 100 000 €. La commune de Flémalle connaît d'importantes difficultés financières mais a priori, le cc resterait une priorité.

Remarques :

- Le décret pourrait amener à un appauvrissement des cc car la justification des 100 000 €, via les factures payées directement par la commune et le personnel mis à disposition, pourrait permettre de diminuer la subvention en cash de la commune. Jean-Luc annonce que c'est déjà le cas pour Sprimont.
- L'ACC doit faire un texte explicatif du décret (vulgarisé).
- L'adossment implique une convention qui lie les 2 communes mais il n'y a pas de règle spécifique pour la représentation des 2 communes dans le CA (toujours la parité entre le milieu associatif et le politique et au moins un représentant de la commune adossée).

CC de Liège (aujourd'hui, Chiroux – catégorie 1 +++, Chênée - catégorie 1 ++, Ourthe & Meuse – catégorie 3, Jupille - Wandre – catégorie 2) :

- Les cc Ourthe & Meuse et Jupille doivent arriver à 100 000 € et les cc de Chênée et des Chiroux doivent justifier d'autres actions (spécialisées) pour maintenir les moyens actuels (càd justifier 55 000 € pour Chênée et 100 000 € pour les Chiroux).
- La Ville souhaite aussi intensifier l'action culturelle dans les quartiers càd couvrir mieux tout le territoire liégeois (volonté d'une politique culturelle de proximité).
- Les actions spécialisées envisagées (l'action spécialisée n'impose pas la parité à la commune) : choix de 2 actions spécialisées (1 pour Chênée et 1 pour les Chiroux)
 - o En diffusion des arts de la scène – pour Chênée /Chiroux ?
 - o En Jeune Public – pour les Chiroux ?
 - o En aide à la création – pour Chênée ?
 - o Remarque : Indépendamment de ceci, les Chiroux ont déjà une action spécialisée en arts plastiques (financement par les arts plastiques).
- L'action intensifiée : une action intensifiée portée par les 4 cc :
 - o En augmentant le territoire ? : avec Beyne-Heusay, Chaudfontaine ? et éventuellement Herstal (si la commune d'Herstal ne peut justifier les 100 000 € pour le cc d'Herstal).
 - o Financement de maximum 400 000 € par la FWB (plus de 100 000 habitants) si la Ville peut assurer la parité (elle peut déjà inclure l'Espace G. Truffaut à Droixhe – financé actuellement à hauteur de 50 000 €).
- Si 400 000 € pour l'intensifiée, la Ville devrait mettre 800 000 € : 4 x 100 000 € pour l'action générale des centres et 400 000 € pour l'intensifiée.

CC d'Ans (aujourd'hui, en catégorie 1 +) :

- Actuellement, le cc reçoit 136 000 € de la commune et 131 000 € de la FWB.
- Pour justifier la différence avec les 100 000 € :
 - o Action spécialisée en éducation permanente.
 - o Action spécialisée en arts plastiques / médiation culturelle si la gestion de Château de Waroux revient au cc (car problèmes actuels de gestion).
 - o + l'adossement envisagé avec Awans... (cf. le point 2).

Remarques :

- Pour l'approbation des actions spécialisées, on demandera l'avis à la commission d'avis concernée alors qu'il s'agit, aujourd'hui, de financements faisant partie du secteur des cc. Donc, logiquement, on devrait octroyer des budgets spécifiques pour les cc dans les instances d'avis. Si on prend l'exemple des arts plastiques, il est nécessaire d'avoir une enveloppe supplémentaire pour pouvoir reconnaître des actions spécialisées en arts plastiques des cc. D'après Christophe, cela répond à la volonté d'avoir le regard de spécialistes sur les actions spécialisées des cc. Lucien n'a pu obtenir les critères d'approbation des commissions.

CC de Seraing (aujourd'hui, en catégorie 1 +++):

Philippe n'étant pas présent, voici quelles pourraient être les pistes pour le cc de Seraing :

- Actuellement, le cc reçoit plus de subventions de la commune que de la FWB donc la question de la parité ne devrait pas poser de problème.
- Action culturelle spécialisée en diffusion des arts de la scène ? : il faut noter que pour une scène, il y a une série de critères imposés (artistes de la FWB, types de spectacles) qui risquent d'être difficile à respecter.
- Action culturelle spécialisée dans un des aspects de la scène (couleur/esthétique) ? : cela amènerait a priori moins de contrainte qu'une action spécialisée en diffusion générale des arts de la scène.

CC de Herstal :

En l'absence de France, le cas du cc d'Herstal n'a pas été abordé (à l'exception d'une éventuelle intensifiée des 4 cc de Liège incluant Herstal).

CCR / Liège :

- Coopération ? : cela implique qu'il y ait un cc porteur (une ASBL ne peut porter une coopération si elle n'est pas reconnue comme cc). La subvention est de 15 000 € de forfait + 15 000 € par cc associés. Si on part d'une coopération à 10 cc, cela ferait 165 000 €. Donc, c'est +/- équivalent au subventionnement actuel, cela permet juste de maintenir l'emploi et les actions actuelles.
- Intensifiée ? :
 - o La province de Liège a droit à 4 actions culturelles intensifiées or pour l'instant, on peut en compter 3 : Huy, Verviers et Liège. Donc, il resterait une intensifiée. Waremme pourrait aussi la demander mais légitimement, on peut demander deux intensifiées sur l'arrondissement de Liège en raison de l'importance de la population.
 - o Cela implique aussi qu'il y ait un cc porteur (qui rentre le dossier) et la parité dans les subventions. Le cc doit être en catégorie 1 actuellement. Le cc de Seraing pourrait-il porter cette intensifiée ?
 - o Intensifiée sur le soutien aux communes (et des projets existants dans les communes).
 - o Un même cc peut être sur deux intensifiées en même temps.
- Intensifiée et coopération en même temps ?
- Les moyens de la CCR/Liège ne retourneront pas aux centres (pour les actions de la CCR), contrairement à ce qui avait été envisagé précédemment.

Remarques :

Joseph demande aux cc de Liège si on ne peut envisager que l'intensifiée de Liège incluse aussi Seraing, au vu des difficultés financières que connaît aujourd'hui la commune de Seraing.

Lucien et Christophe explique que les préoccupations sont déjà importantes au niveau de Liège. Aujourd'hui, on est sur l'idée de Liège Métropole plutôt que sur Liège, communauté urbaine. Cela n'a jamais fait partie des discussions.

Denis explique que Seraing pourrait demander une action culturelle intensifiée seul vu la taille de la commune de Seraing.

Au niveau musical, les choses bougent dans la région liégeoise. Donc, pour le cc de Seraing, c'est enjeu. Par exemple, le projet du Collectif JauneOrange (en pièce jointe) qui envisage de créer un nouveau lieu (scènes, locaux de répétition...). Il y a aussi le projet de la salle de la Soundstation qui a des financements de la FWB mais reste une initiative privée. La Ministre justifie les subventions car la programmation devra se faire en lien avec les cc des Chiroux et de Seraing (voir [le lien suivant](#), pp. 7-8.).

Christophe explique qu'actuellement, la plupart des cc de la région liégeoise connaissent des difficultés pour remplir leur salle et que si on respecte les conditions imposées par une spécialisée en diffusion des arts de la scène, cela risque d'être encore pire.

Pour les 5 prochaines années, au niveau des moyens financiers, les centres ont la garantie de garder ce qu'ils ont aujourd'hui (càd jusque fin 2018).

- Les actions spécialisées ou intensifiées doivent permettre aux centres de catégorie 1 de garder leurs moyens actuels. Donc, si un cc de catégorie 1 rentre son dossier rapidement (entrée en vigueur au 1/01/16), il peut garder ce qu'il a et éventuellement avoir plus s'il sait le justifier (et que la commune suit).
- Pour les centres d'autres catégories, l'arrivée à 100 000 € peut être progressive sur 5 ans (pour permettre à la commune de suivre).
- Pour les centres culturels régionaux, ce n'est que dans 5 ans qu'ils risquent de perdre une partie de leurs subventions (s'ils ne parviennent pas à les justifier).

Conclusion

Au niveau de la cartographie du territoire, on ne se marche pas trop sur les pieds. Il y a encore quelques questions à régler (Saint-Nicolas, Chaudfontaine...). Les cas de Seraing et Herstal doivent être discutés prochainement pour savoir clairement ce qu'ils envisagent.

Pour avancer, lors du prochain Conseil culturel, nous inviterons les inspecteurs de la FWB (3 inspecteurs concernés – Fabienne Merkelbag, Laurence Henry et Philippe Pepin) pour leur présenter ce que nous envisageons et en discuter à eux : tous les inspecteurs ne semblant pas avoir la même vision des choses. S'ils le souhaitent, ils peuvent également inviter d'autres personnes de la FWB.

Le prochain Conseil culturel aura lieu **le 31 janvier 2014**, à 9h30 au Vertbois.

N.B. : Au moment où je rédige ce PV, la date n'est pas possible pour l'Inspection. Confirmation prochaine d'une nouvelle date (cf. [le doodle suivant](#)).

Notes rédigées par Justine

4.5.1.4. PV réunion Conseil culturel CCR du 19/02/14

Procès-verbal de la réunion du Conseil culturel de la CCR / Liège

Liège, le 19 février 2014

Présents : Laurence Henry, Fabienne Merkelbag, Philippe Pepin et Raphaël Gobbels (Inspection de la Culture FWB), Christophe Loyen (cc Chênée), Lucien Barel (cc Chiroux), Joseph Reynaerts (cc Soumagne), Denis Willems (cc Jupille-Wandre), Pascale Pierard (cc Ourthe & Meuse), Denis Gilis (cc Ans), Jean-Luc Gustin (cc Sprimont), Grégory Kolbassin (cc Flémalle), France Remouchamps (cc Herstal), Philippe Anciaux et Thérèse Alba (cc Seraing), Justine Constant (CCR / Liège)

L'objet du Conseil culturel était de présenter aux Inspecteurs le positionnement des centres culturels de l'arrondissement de Liège dans le cadre du nouveau décret et d'avoir leur avis sur ces propositions.

1. Positionnement des centres culturels de l'arrondissement de Liège dans le cadre du nouveau décret des centres culturels

Chaque animateur-directeur de centre culturel présente sa position :

Denis Gilis pour le Centre culturel d'Ans :

Aujourd'hui, en catégorie 1 +

Subsides en 2013 : 136 000 € de la commune et 130 000 € de la FWB

Population : 27 813 habitants en 2013

- Action culturelle générale,
- Action culturelle spécialisée en éducation permanente,
- Action culturelle spécialisée en arts plastiques / médiation culturelle car la gestion de Château de Waroux revient au centre culturel (l'équipe du Château continuera de concevoir les expos),
- Territoire d'implantation : adossements envisagés d'Awans [9 016 habitants], de Grâce-Hollogne [22 297 habitants], de Juprelle [9 024 habitants] et de Saint-Nicolas [23 376 habitants]

Prises de contact avec les communes voisines pour envisager des adossements :

- Juprelle : en attente d'une réponse, les dernières infos sont que la commune se tournerait plutôt vers Bassenge.
- Saint-Nicolas : au départ, volonté de faire reconnaître le Centre culturel de Saint-Nicolas mais avec le nouveau décret, ils n'auront pas la possibilité de se faire reconnaître, donc ils cherchent à s'adosser à un centre culturel. Ils ont déjà un 'projet' culturel (ou au moins une ébauche). Ils ont pris des contacts avec Ans et Seraing. Le Centre culturel d'Ans leur a demandé une réponse prochainement.

- Awans : le rapprochement semblait évident mais pour l'instant, le Centre culturel d'Ans n'a pas encore eu de réponse.
- Grâce-Hollogne : une rencontre doit encore avoir lieu.

Grégory Kolbassin pour le Centre culturel de Flémalle :

Aujourd'hui, en catégorie 2

Subsides en 2013 : 77 000 € de la commune (plus intervention dans une partie des charges d'énergie) et 85 750 € de la FWB

Population : 25 612 habitants en 2013

- Action culturelle générale (parité en cours de négociation en valorisant les énergies...)
- Territoire d'implantation : pas d'adossement envisagé (manque de moyens et de personnel) mais plutôt des collaborations sur projets. Ces collaborations seront menées avec les centres culturels voisins d'Amay et d'Engis. Une collaboration pourrait aussi s'envisager avec Grâce-Hollogne (car au départ volonté politique d'adosser cette commune) si elle s'adosait au Centre culturel d'Ans (notamment en matière d'art plastiques, partenariat avec la Chataigneraie).

France Remouchamps pour le Centre culturel de Herstal → de la Basse-Meuse :

Aujourd'hui, pas reconnu

Subsides en 2013 : 183 000 € de la commune et 25 000 € de la FWB (sur base d'une convention)

Population : 39 242 habitants en 2013

- Action culturelle générale Basse-Meuse (Herstal, Oupeye et Bassenge)
- Territoire d'implantation : Herstal, Oupeye [24 318 habitants] et Bassenge [8 815 habitants]

Objectif : reconnaissance du Centre culturel de la Basse-Meuse avec Herstal comme porteur et avec les communes d'Oupeye [24 318 habitants] et Bassenge [8 815 habitants]. Rencontres et contacts réguliers entre le personnel des 3 communes et début du diagnostic partagé.

Pour l'instant, le Centre culturel d'Herstal a demandé une prolongation de sa convention avec la FWB de 2 ans (donc jusque fin 2016).

Adossement de Juprelle ? (cf. le rapprochement avec Bassenge rapporté par Denis Gilis) : uniquement des contacts entre politiques, pas entre les travailleurs (comme à Oupeye et Bassenge). Fabienne Markelbag relève que Juprelle a toujours joué cavalier seul, donc c'est une évolution avec cette potentielle ouverture à la culture via un adossement.

Christophe Loya, Lucien Barel, Denis Willems et Pascale Pierard pour les centres culturels de Liège :

Le Centre culturel de Chênée :

- *Aujourd'hui, en catégorie 1 ++*
- *Subsides en 2013 : 232 000 € de la commune et 156 000 € de la FWB*

Le Centre culturel des Chiroux :

- *Aujourd'hui, en catégorie 1 +++*
- *Subsides en 2013 : 175 000 € de la commune et 203 814 € de la FWB*

Le Foyer culturel de Jupille – Wandre :

- *Aujourd'hui, en catégorie 2*
- *Subsides en 2013 : 56 000 € de la commune et 80 768 € de la FWB*

Le Centre culturel Ourthe & Meuse :

- *Aujourd'hui, en catégorie 3*
- *Subsides en 2013 : 52 000 € de la commune et 56 417 € de la FWB*

Population : 197 013 en 2013 (population supérieure si on tient compte des étudiants, des travailleurs...)

- 4 actions culturelles générales (une par centre culturel) : 2 centres culturels devront arriver à 100 000 € (Jupille et Ourthe & Meuse) – cela leur permettra de renforcer l'action de base et 2 ont plus de 100 000 € (Chênée et Chiroux).
- Action culturelle intensifiée portée par les 4 centres culturels :
 - Il s'agit d'un travail complémentaire pour les cc et cela doit permettre un renforcement des liens entre les 4 cc.
 - Volonté politique de réaliser un travail sur l'ensemble des quartiers des Liège. L'échevin de la Culture, Jean-Pierre Hupkens a aussi la politique de proximité dans ses compétences : donc en matière d'interlocuteur, il y a un seul échevin et un seul directeur-général pour ces deux compétences. L'objectif est de structurer l'action communale dans les quartiers qui est plutôt éparse, pour l'instant. Il y a un regroupement des travailleurs et une division de la Ville de Liège en 12 zones.
 - Pour l'action intensifiée, il s'agira de s'appuyer aussi sur d'autres structures : les centres communautaires de Glain et Rocourt (lieux polyvalents), le Comité culturel de Droixhe-Bressoux, les bibliothèques (réseau de la Ville), les Maisons de Jeunes, le Plan Fédéral des Grandes Villes...
 - Les centres culturels assumeront le volet culturel de la politique de proximité.
 - Pour cela, il faudra redessiner le territoire de Liège et définir plus précisément le territoire respectif des 4 cc.
 - Montant maximal de 400 000 € - besoin de la parité (discussion en cours avec la Ville).

Philippe Pepin demande à être informé de l'évolution de cette discussion.

- Action culturelle spécialisée pour le Centre culturel des Chiroux en diffusion des arts de la scène
- Action culturelle spécialisée pour le Centre culturel des Chiroux en Arts plastiques (convention des Arts plastiques) – à élargir éventuellement.

- Action culturelle spécialisée pour le Centre culturel de Chênée en diffusion des arts de la scène ou en aide à la création ou en Jeune Public : le souhait est de maintenir le travail qui est fait actuellement.
- Territoire d'implantation : adossements envisagés de Beyne-Heusay [12 017 habitants], de Chaudfontaine [21 003 habitants] car proximité géographique avec Chênée (pour Chaudfontaine – plutôt le 'bas' de la commune). Des contacts n'ont pas encore eu lieu au niveau politique.

Thérèse Alba et Philippe Anciaux pour le Centre culturel de Seraing

Aujourd'hui, en catégorie 1 +++

Subsides en 2013 : 353 000 € de la commune (mais diminution à 282 800 € en 2014) et 203 814.61 € de la FWB

Population : 63 968 habitants en 2013

- Action culturelle générale
- Action culturelle spécialisée en diffusion des arts de la scène – reconnaissance possible en tant que grande scène (d'après les infos actuelles)
- Action culturelle spécialisée en éducation permanente (prolongation du travail actuel avec les projets 'Femmes en états de Guerre', 'Tarantella Qui'...)
- Territoire d'implantation : adossement envisagé de Saint-Nicolas [23 376 habitants] – rencontre avec l'échevin de la culture (cf. cc Ans).

Info sur l'adossement :

- Quel est le travail à effectuer avec une commune supplémentaire ? Volonté de travailler sur un projet culturel commun. Pour cela, il faut une même vision culturelle, pas uniquement être là pour apporter des aides-services...
- Comment dessert-on une commune avec peu de moyens supplémentaires (50 000€) ?
- Une commune peut-elle s'affilier à deux centres culturels ? Cas de Saint-Nicolas (adossement avec Ans et Seraing car territoire différent entre le haut et le bas de la commune).

Suggestion de Denis Gilis : il faut plusieurs adossements pour que ce travail sur les communes adossées soit réalisable. Ainsi, il peut y avoir du personnel dévoué à cette tâche. Cela augmente aussi la charge de travail pour l'ensemble du personnel (en compta, en communication, en graphisme...).

Info sur l'action culturelle spécialisée en diffusion des arts de la scène :

Au départ, c'était imaginé en catégories définies selon la jauge de la salle, les caractéristiques de la scène, le nombre de représentations, le personnel.... A priori, aujourd'hui, tous les critères quantifiables ont disparu.

Il y a la volonté d'un maillage de scènes sur le territoire, c'est-à-dire que chaque personne ait accès à une vraie scène à 30 km maximum de son domicile (critère de proximité). Ce critère a pleinement son sens dans les lieux ruraux. Il faut aussi tenir compte de la densité de population

(critère de densité). Donc, pour le cas du cc de Seraing, il est logique qu'il soit reconnu comme scène en raison de la densité de population même si il y en a d'autres à Liège.

La parité est nécessaire pour la spécialisée en diffusion des arts de la scène et n'est pas nécessaire pour la spécialisée en arts de la scène (pas que de la diffusion, aussi des résidences, des aides à la création...). Le risque est que les communes comprennent cet enjeu et décident de mettre moins en optant pour la spécialisée en arts de la scène.

Pas d'info sur les critères en matière d'artistes à diffuser de la FWB, en matière d'esthétiques...

Joseph Reynaerts pour le Centre culturel de Soumagne

Aujourd'hui, en catégorie 2

Subsides en 2013 : 198 000 € de la commune et 85 751 € de la FWB

Population : 16 348 habitants en 2013

- Action culturelle générale
- Territoire d'implantation : adossement envisagé d'Olné [3 822 habitants – arrondissement de Verviers]. Le territoire de projets est différent : dynamique de supracommunalité avec Parole d'Hommes ou avec l'exposition de la CCR / Liège 'De pittau à gervais' ou sur les projets 14-18. Il y a aussi le développement de relations avec Soiron (Pepinster).

Rencontre inter-arrondissements de la Province de Liège :

Demande d'une rencontre avec les animateurs-directeurs de l'arrondissement de Verviers, de Huy et Waremme : cela fait sens en raison de la proximité géographique de certains cc. Les projets ou adossements ne se limitent pas aux frontières des arrondissements.

Les adossements pourraient aussi modifier la situation actuelle. Sur l'exemple d'Olné qui envisage un adossement avec Soumagne et qui, pour l'instant, finance le CCRV sans bénéficier véritablement d'une politique culturelle régionale.

D'ailleurs, la Province, pour l'instant peu impliquée dans le décret, envisagerait de revoir sa politique de subvention pour coller avec le nouveau décret : volonté de rebattre les cartes.

Les différents décrets des bibliothèques, CEC, CC sont convergents : ils favorisent les ponts entre les secteurs. La Province souhaite donc faire un travail transversal au sein de ses différents services (arts plastiques, CEC, littérature, musique...) et modifier les logiques d'aides.

D'autre part, la question du territoire peut aussi être redéfinie à la faveur d'autres initiatives comme Liège Métropole (adhésion large sur un territoire qui n'est pas l'arrondissement ou la province).

Jean-Luc Gustin pour le Foyer culturel de Sprimont

Aujourd'hui, en catégorie 2

Subsides en 2013 : 82 000 € de la commune et 85 751 € de la FWB

Population : 14 147 habitants en 2013

- Action culturelle générale (parité assurée en valorisation les énergies...)

- Action culturelle spécialisée en diffusion des arts de la scène ? C'est le seul lieu équipé dans le sud de l'arrondissement mais il n'a pas la capacité d'augmenter le nombre de diffusions.
- Territoire d'implantation : plus d'adossement envisagé mais des partenariats sur projets avec Chaudfontaine [21 003 habitants], Comblain-au-Pont [5 359 habitants] et Esneux [13 240 habitants] – continuité du travail avec les associations et développement de collaborations avec les institutions culturelles (bibliothèques, PCS...).

Prises de contact avec les communes voisines :

- Chaudfontaine : commune avec de fortes disparités socio-économiques entre le haut (proche de Sprimont) et le bas (proche de Chênée) – pas de véritable relation pour l'instant.
- Esneux : commune divisée entre Tilff et Esneux. Pour l'instant, il n'y a pas d'argent pour la culture et pas de politique culturelle.
- Aywaille : volonté politique d'un adossement à Theux même si cela ne correspond pas à la réalité en matière de déplacements de population (le Mont-Theux est une barrière). Difficulté d'avoir des contacts avec l'échevin de la Culture.
- Comblain-au-Pont : trop petite commune, pas les moyens d'envisager un adossement à 25 000 € et le bourgmestre a la compétence de la culture (pas d'échevin de la Culture).

Volonté des autorités de Sprimont de garder l'argent de Sprimont pour Sprimont (sentiment de repli sur soi).

Commune de Visé :

Pour l'instant, personne n'a rencontré l'échevin de la Culture de Visé. La CCR / Liège rencontre actuellement tous les échevins donc une rencontre devrait avoir lieu prochainement.

Fabienne Merkelbag explique que la commune avait eu la volonté de faire reconnaître un centre culturel avant le moratoire. Qu'en est-il aujourd'hui ? Visé a toujours été isolée en matière de culture. La CCR / Liège informera des résultats de la rencontre avec Visé.

Justine Constant pour la CCR / Liège

Aujourd'hui, subvention extraordinaire annuelle (convention pour 2014-2017)

Subsides en 2013 : 140 000 € de la FWB

Population : 619 979 habitants en 2013 / 24 communes

- Coopération de centres culturels ? : définir un centre culturel porteur (subvention de maximum 165 000 € sur base de 10 cc associés)
- Action culturelle intensifiée ? : définir un centre culturel porteur en mesure d'assurer la parité et en catégorie 1 actuellement

La CCR / Liège n'envisage plus une contribution financière des communes (vu les finances communales actuelles) mais plutôt des collaborations en fonction des projets (dans une logique de supracommunalité).

Travail avec 10 cc mais plus de logique d'arrondissement avec le nouveau décret, dont le territoire peut varier en fonction des projets.

Un centre culturel devrait pouvoir adhérer à plusieurs coopérations (à vérifier dans décret).

2. Les étapes du décret et les difficultés financières liées :

Travail avec les communes

Le décret sera phasé, ce qui rend plus difficile de travail avec les communes.

Il faudra rentrer un projet global et probablement qu'au départ, la FWB ne financera que les missions de base. Donc, s'il n'y a pas de financement directement pour les adossements, il est difficile d'imaginer que les communes pourront mettre du personnel à disposition (même APE) au vu des difficultés financières qu'elles connaissent actuellement.

Centres de catégorie 1 aujourd'hui

Les difficultés financières risquent d'être importantes pour les centres de catégorie 1 car durant la période transitoire, ils n'auront pas de financements supplémentaires de la FWB et ils garderont la même masse salariale.

- Diminuer la masse salariale n'est pas un bon calcul si uniquement des APE.
- Faire une action générale de moindre importance ? Les communes risquent de mettre moins...
- Risque de ne plus oser des actions qui ramènent moins d'argent.
- Difficulté de programmation car il faudra trouver des artistes d'envergure, de qualité mais pas trop chers.

Sur ces aspects, les Centres de Catégorie 2, 3 ... devraient avoir moins de difficultés car :

- en matière de diffusion, il s'agit souvent de diffusion des artistes locaux et des associations,
- ils pourront arriver progressivement à 100 000 €.

Les CC sont aussi touchés par les difficultés liées aux lois sociales, à la fin prochaine des RPI et à la prochaine révision de la participation ONSS pour les APE.

Donc, les incertitudes budgétaires doivent amener les cc à se mobiliser pour défendre leur secteur car dans la situation actuelle, beaucoup de cc risquent de connaître d'importantes difficultés. Par exemple, en 2015, 90% du budget du cc d'Ans devrait être dévolu à la masse salariale.

3. Liège Métropole :

Liège connaît une concurrence en matière d'infrastructures avec l'Opéra, le Théâtre de Liège, la Cité Miroir... Il y a un risque de ne pas avoir de public pour l'ensemble de l'offre culturelle.

Les CC n'ont pas de rôle d'ensemblier sur le territoire (d'ailleurs, ce n'est plus dans le décret), voici quelques exemples où les cc n'ont pas été associés ou se retrouvent en concurrence avec d'autres opérateurs :

- La Cité Miroir a un bâtiment mais doit pouvoir couvrir ses frais de fonctionnement. Pour cela, elle risque aussi d'aller chercher des subventions sur la Province.

- L'intervention financière de la FWB dans la future Soundstation (sous la Cité Miroir) est justifiée politiquement comme une aide pour les CC des Chiroux et de Seraing (sans qu'ils en soient informés). Cf. [lien](#), pp. 7-8.
- Le CIAC : les centres culturels n'ont pas été associés et il n'y a pas de vrai projet culturel derrière.
- La Ceinture alimentaire : elle se développe en utilisant les GAL comme relais (une initiative de la Région wallonne).

Donc, il faut développer un axe de réflexion sur la métropolisation de la région pour y trouver des interstices.

Aujourd'hui, le projet Liège Métropole a une vision managériale, sans consultation populaire. Néanmoins, cela amène une réflexion sur la rationalisation des outils. Des hommes politiques de différents partis ont compris que pour exister sur la carte européenne, il faut une métropole (entre 600 000 et 1 million d'habitants). Une métropole n'est un pôle que si elle offre de services à ses habitants donc la culture y joue un rôle essentiel. Pour l'instant, à Liège, la culture n'est vue qu'au travers de vitrines culturelles (Ulg, Opéra, Philharmonique, Théâtre de Liège...) mais pas via les centres culturels qui ont un rôle en matière de culture de proximité. Les centres culturels ne sont pas des interlocuteurs, donc c'est un challenge à relever et il faut redéfinir nos projets culturels en fonction de cette réalité.

Philippe Pepin explique que ce type de réflexion existe à l'échelle européenne : les métropoles sont les moteurs de l'économie (réflexion sur les questions de l'habitat, de l'urbanisation, des polarités entre les centres...).

4. La formation au nouveau décret / au métier d'animateur de CC :

Certains ont le besoin d'avoir une vulgarisation du contenu du décret (cf. l'ACC avait annoncé un document), notamment pour l'expliquer aux équipes, mandataires... Un aide-mémoire ne pourra être réalisé qu'après un an minimum (le temps d'expérimenter le décret).

Le décret contient une large part d'interprétation (d'ailleurs, si on prend le décret des bibliothèques, les ambitions de base se sont réduites).

La question de la formation est problématique. Il n'existe pas de formation à un emploi dans un centre culturel, cela pose des problèmes de compréhension des principes de base. Les bibliothèques ont développé des formations au métier d'animateur-bibliothécaire.

Il n'y a pas de budget pour la formation à l'administration de la FWB. Il y a un cadre pour un appel de marché mais il est à faire sur fonds propres. L'inspection peut relayer cette problématique.

5. L'introduction des dossiers de reconnaissance :

- 18 mois pour instruire un dossier ;
- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivant les 18 mois ;
- 1^{ères} reconnaissances au 1^{er} janvier 2017 (dossier rentré en juin 2014) ;
- La durée d'instruction pourrait être, en théorie, de moins de 18 mois si peu de dossiers rentrés mais c'est peu probable pour des questions budgétaires ;

4.5.1.5. PV réunion 4C du 10/10/16

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES 4 CENTRES CULTURELS LIÉGEOIS
ET DES MEMBRES DE LEURS BUREAUX RESPECTIFS.

LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Présent(e)s :**Pour le Centre Culturel de Chênée :**

Christophe LOYEN

Fernand DESCHAMPHELEIRE.

Pour le Centre Culturel des Chiroux :

Lucien BAREL

Valérie DERSELLE, Christian MANS, Jean-Marie SCHREUER, Jean-Pierre PECASSE.

Pour le Centre Culturel Ourthe et Meuse :

Pascale PIERRARD

Jean-Géry GODEAUX, Catherine PERRICK, Dominique JANS, Tony CRISAFI, Gérard GEORGES.

Pour le Centre Culturel Jupille Wandre :

Murielle FRENAY

Jean-Claude HENRI, Alain LEBoulle, Gabriel GILSON.

Pour la Fédération Wallonie Bruxelles :

Stéphan GRAWEZ.

Pour la Ville de Liège :

Thierry BASOMBOLI, Jean Pierre HUPKENS, Laura GEELKENS.

Excusé(e)s :

Pierre STASSART, Diana NICOLIC, Yvan ROGISTER, Marc DEHIN.

A. Accueil et introduction par JPH :

Rencontre sur demande de l'Inspecteur, Stephan GRAWEZ.

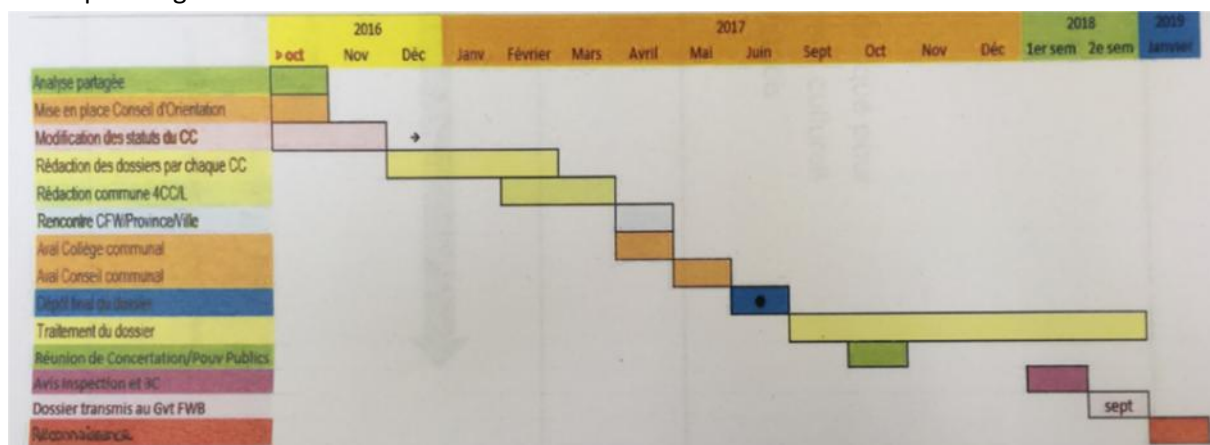
La spécificité d'avoir 4 centres culturels sur une même Ville fait qu'il est important de rassembler leurs différents représentants pour clarifier le travail futur.

B. Stephan GRAWEZ présente les éléments de cadrage du nouveau décret ainsi que le retro planning idéal :o Continuité entre le décret de 1992 et de 2013 :

1. Modèle de coopération entre les pouvoirs publics des différents niveaux de pouvoir et le tissu associatif
2. Les « 4 P » (Participation, Parité, Pluralisme et Polyvalence)
3. Les missions restent identiques également.

o Les changements :

1. La finalité de « développement culturel » d'un territoire est plus élargie
2. Le système de reconnaissance
3. La notion de territoire (territoire d'implantation et territoires de projet, d'action)
4. Extension de la couverture territoriale
5. Evolutions institutionnelles :
 - L'inspection n'est plus membre AG/CA – invité à titre consultatif
 - Réunions de concertation
 - Le Conseil culturel devient le Conseil d'orientation
6. Pluralité de niveaux de reconnaissances et financement

o Rétro-planning :

Avenir idéal :

Dépôt final en **juin 2017** (4 dossiers autonomes + 1 dossier d'intensification). -> Traitement du dossier de septembre 2017 à fin 2018 avec réunion au plus tard le 30/10/18 pour concertation pouvoirs publics.

Avis de l'inspection 1^{er}/2^{ème} semestre 2018 -> transmis au Gouvernement FWB en septembre 2018 avec reconnaissance en janvier 2019 (reconnu avec nouveau décret mais sous régime de l'ancien).

Dépôt final idéal en juin 2017 – Possibilité juin 2018 mais pas plus tard !

C. Une dynamique pour les 4 centres culturels Liégeois – Lucien BAREL

Le nouveau décret a comme vision de reconnaître un Centre Culturel par commune et avec comme ambition de s'élargir aux autres -> interpellation de la FWB

Situation actuelle des CC :

- Ourthe et Meuse : 56.000€
- Les Chiroux : 203.000€
- Chênée : 156.000€
- Jupille-Wandre : 80.000 €

Soit un total de 495.000€

Le choix de Liège est de déconcentrer sur le territoire mais avec le même budget que d'autre centre unique (exemple : Charleroi).

Demain, chaque centre aura minimum 100.000€. Une intensification de 400.000 euros possible à demander. Pour Chênée et les Chiroux, c'est presque obligatoire niveau financier.

Ourthe et Meuse et Jupille Wandre ne peuvent pas demander d'intensification (pas niveau 1) mais peuvent y prendre part.

Proposition : L'intensification est à déposer par un centre (-> les Chiroux) et portée par les 4 centres sur l'ensemble du territoire, sur 3 axes :

- 1) Créativité / création (cheville ouvrière Ateliers 04)
- 2) Culture / Ecole – Art et jeunes
- 3) La Ville demain, son développement et participation citoyenne

Avec des spécialisations portées par :

Chênée : Aide à la création et CEC

Ourthe et Meuse : CEC

Chiroux : BIP, ateliers 04 et petite scène jeune public

D. Temps d'échange, réactions, questions :

Gérard GEORGES demande si une répartition équitable est prévue dans l'hypothèse du processus d'intensification débouchant sur une allocation de 400.000 €?

Lucien BAREL que l'intensification est possible mais pas sûre. Personne ne doit être perdant et disposer de moins de ressources qu'avant (même si deux CC bénéficieront de plus de moyens). Il faut écarter la menace de suppression d'un centre.

Jean-Géry GODEAUX salue le travail déjà accompli et la qualité de l'exposé de Lucien. Il faut rentrer le projet le plus riche possible afin que personne ne soit lésé et si possible pouvoir avoir plus. Il faut cependant être attentif au risque de dissolution possible par rapport au territoire. Réflexion à avoir concernant une coordination par rapport au manager de quartier.

Jean-Géry GODEAUX constate avec regret que le planning proposé coïncide avec les élections communales/régionales. Il faut pouvoir se positionner et retourner vite vers les CA respectifs pour voir si on est d'accord de mener sur le territoire de la Ville, une politique culturelle. Le timing de juin prochain est à respecter obligatoirement. Il est également nécessaire de travailler ensemble en parallèle : 1 projet par centre et un projet commun avec une certaine cohérence.

Pour Jean Pierre HUPKENS, l'exception Liégeoise n'en est plus forcément une. Peut-être pas une exception mais une anticipation... Il faut s'assurer que les instances soient bien conscientes, concernées par les enjeux d'aujourd'hui.

Jean-Géry GODEAUX pense qu'il s'agit là d'une occasion d'exception d'insuffler qu'on est tous liégeois et d'avoir une diffusion croisée avec inclusion d'institutions culturelles (TDL, OPRL,...).

Alain LEBoulle demande si dans la mesure où ils étendent leur territoire, est ce que les 25.000€ leur seraient acquis ?

Lucien BAREL répond par l'affirmative, c'est une des perspectives mais la parité doit être assurée (Ville, Province,...)

Exemple : Chênée travaille avec Chaudfontaine -> possible mais convention nécessaire et d'ici juin, difficile.

Tony CRISAFI demande si un planning fixe de rencontre avec les directeurs a été établi.

Monsieur l'Inspecteur répond que tout un travail avec les directeurs a été fait en amont. Maintenant, nous rentrons dans une phase plus opérationnelle où l'accord des instances est nécessaire.

Lucien BAREL fait le constat que le même travail est demandé aux bibliothèques, aux MJ,... Un travail d'analyse partagée, travail sur le territoire,...

Nécessité d'avoir une réflexion de l'ensemble des acteurs. Le problème réside dans la différence de timing mais réflexion à avoir tout de même pour réfléchir de manière transversale.

E. Perspectives :

Pour le moment, besoin d'une décision des instances :

1. Modification des statuts
2. Demande de principe / déclaration d'intention

Jean Marie SCHREUER trouve qu'il est important d'avoir une coopération commune et souhaite ajouter deux éléments :

1. soutien aux directeurs ;
2. délégation de deux/trois personnes de chaque bureau qui seraient mandatés pour continuer le travail au sein des instances.

Jean Pierre HUPKENS salue le caractère constructif de la réunion en insistant sur l'impératif besoin d'aboutir. De plus, il se montre en demande de voir l'action des centres culturels croiser et/ou intégrer le projet culturel de la Ville de Liège. Il remercie chacun et suggère l'organisation d'un prochain rendez-vous avant le premier trimestre 2017 dans la même configuration.

4.5.1.6. Acte de candidature Maribel socioculturel



FONDS MARIBEL SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL
DES COMMUNAUTÉS FRANÇAISE ET GERMANOPHONE ET
DE LA REGION WALLONNE

c/o APEF

Square Sainctelette 13-15 - 1000 Bruxelles www.apefasbl.org

Mme Vandegheerde : 02/229.32.57 Mme Lefebvre :
02/227.61.54

appelmaribelsocioculturel@apefasbl.org

Bruxelles, le 20 juillet 2016

A adresser au Fonds le 15 octobre 2016 au plus tard, par envoi recommandé ou par mail

ACTE DE CANDIDATURE

Avant de remplir ce document, merci de lire attentivement la Circulaire Maribel 2016.
Merci également d'envoyer le dossier complet une seule fois par envoi recommandé ou par mail (uniquement à l'adresse appelmaribelsocioculturel@apefasbl.org).

1. IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION

1.1. Nom de l'institution : Foyer culturel de Jupille -
Wandre.....

Adresse : Rue : chafnay..... N° : 2.....
Code postal : 4020..... Ville : Liège Jupille
Téléphone : 04/370/16/80 E-mail : murielle@jupiculture.be
Site WEB : www.jupiculture.be

N° d'enregistrement du dossier auprès du Fonds Maribel Social¹: / /

1.2. Nom et fonction de la personne de contact : Frenay Murielle animatrice-directrice

1.3. N° d'immatriculation à l'ONSS : 0362/492674/63

1.4. Identification de votre sous-secteur (activité principale) :

- Centres Culturels ○ Centres d'Expression et de Créativité ○ Bibliothèques, médiathèques ou ludothèques
- Associations et centres sportifs
- Associations de Radiodiffusion et télévision non commerciales ○ Initiatives de développement communautaire ○ Organisations d'éducation permanente pour adultes ○ Organisations de protection de l'environnement
- Organisations ou mouvement de jeunesse, centre ou maison de jeunes
- Associations de formation professionnelle et recyclage
- Organisations de tourisme non commercial
- Organisations pour la promotion d'une conception idéologique non liée à un parti politique ○ Musées et services éducatifs
- Associations de promotion des arts plastiques et littéraires ○ Organismes de coopération au développement ○ Organisations encadrant les organisations énumérées aux points précédents.

¹ N° APEF pour les institutions qui ont des emplois Maribel

- Autres à préciser

2. ENGAGEMENT PREVU ET RENSEIGNEMENTS A COMMUNIQUER

2.1. Nombre d'engagements nets supplémentaires que l'employeur sollicite (un mi-temps maximum)

1/2	ETP
-----	-----

2.2. Fonction, Régime de travail, Barème de base, Classification de fonction du travailleur à recruter

Fonction	Régime de travail (heures semaine)	Barème de base (brut/mensuel)	Echelon (classification)
Animateur	19 h	1.069 euros	4.1

3. MOTIVATION DE LA DEMANDE

Choisir un groupe de critères² :

Groupe 1. Le renforcement d'une fonction insuffisamment présente dans l'asbl : animation, pédagogie, administration, technique.

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre d'une de ces fonctions.

Groupe 2. La mutualisation des ressources entre plusieurs asbl dans le cadre des contraintes et obligations légales (nouveaux décrets, loi sur les marchés publics, formation, bien-être au

² Sauf si votre asbl peut justifier d'une augmentation du temps de travail contractuel du personnel déjà en place (CCT 35). L'emploi octroyé dans ce cadre peut être scindé sur plusieurs travailleurs en poste dans l'asbl pour compléter leur temps de travail contractuel et vous pouvez choisir plusieurs groupes de critères.

travail...). Le poste sera attribué à une association ou à une fédération sectorielle dont le travail devra apporter de l'aide à plusieurs associations identifiées appartenant également à la CP 329.02. Les mises à disposition ne sont pas permises, la mutualisation doit faire l'objet d'une convention clarifiant ce qui est mutualisé entre les asbl concernées (joindre la convention).

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre d'un ou plusieurs de ces thèmes. Remplir le tableau page 4 ou joindre la liste des asbl concernées.

Dans le cadre du nouveau décret des centres culturels notre souhait est de développer sur le territoire de la Ville de Liège une mission d'intensification avec les 4 centres culturels de cette même ville. Le rôle de l'animateur (trice) sera de suivre ce processus sous la direction des 4 directeurs, objectif de l'emploi rendre possible cette intensification par un travail de réseau, de collectes d'informations aussi bien en source froide (statistiques, résumé de rapport de réunion ...) que de source chaude (participation à des animations des centres culturels concernés, élaboration d'animations communes...), rendre visible cette intensification par l'élaboration d'un programme sur 5 ans d'actions communes aux 4 centres culturels, mettre en place une évaluation commune de celle-ci

La mutualisation de l'emploi porte donc bien sur le volet intensification du nouveau décret des centres culturels L'emploi Maribel socioculturel sera consacré à l'aide aux directeurs et directrices des centres culturels concernés afin d'établir l'élaboration, le suivi, les actions ainsi que les recherches qui sont indispensables à la bonne marche de l'intensification prévue entre les 4 centres sur le territoire de la Ville de Liège, le suivi sur les 5 années de celui-ci sera aussi de son ressort. Ce sont les 4 directeurs et directrices des dits centres qui auront en charge la planification du travail, dans le cadre de leurs réunions communes.

Groupe 3. Le travail syndical, par l'établissement d'une nouvelle délégation syndicale dans l'association ou inter-centres, tel que prévu dans les CCT sectorielles concernant le statut de la délégation syndicale. Il doit s'agir de pourvoir au remplacement du temps de travail syndical des mandataires désignés, et ce dans le cadre d'un protocole d'accord entre les organisations concernées et l'employeur (à fournir avec la demande).

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans ce cadre. La fonction pourra être modifiée selon le protocole et après consultation du Fonds. Joindre le protocole.

--

Critères subsidiaires (cocher la mention utile) :

O augmentation du temps de travail contractuel pour des travailleurs déjà en poste (joindre une ou des demandes de travailleurs dans le cadre de la CCT 35 et 35 bis)

- | |
|---|
| ☐ ne bénéficie pas encore du Maribel |
|---|

--

13/10/2016

Tr : Message from KM_C368 - murielle@jupiculture.be - Messagerie Foyer Culturel de Jupille

Messagerie

PI

NOUVEAU MESSAGE

Tr : Message from KM_C368 Boîte de réception x

Boîte de réception

Messages suivis

Messages envoyés

Brouillons

Notes

Unwanted

Plus



Murielle

?

fabrice.jardon@cgs1b.be

À moi

anglais

français

Traduire le message

Bonjour Madame,

Comme demandé.

Avec toute ma considération,

Fabrice JARDON

Secrétaire Permanent Liège-Verviers

bd Piercot 11 - 4000 LIEGE

rue de Hermée 177d - 4040 HERSTAL

rue de Bruxelles 35b - 4800 VERVIERS

T: 04 232 46 94

P: 0476 870 958

(See attached file: SKM_C36816101312450.pdf)

"This e-mail and any attachments thereto may contain information which is confidential and/or protected by intellectual property rights and are intended for the sole use of the recipient(s) named above. Any use of the information contained herein (including, but not limited to, total or partial reproduction, communication or distribution in any form) by persons other than the designated recipient(s) is prohibited. If you have received this e-mail in error, please notify the sender either by telephone or by e-mail and delete the material from any computer. Thank you for your cooperation."

Pas de chat récent
Démarrer un nouveau chat

5. INFORMATION ET CONTACTS

Le message est envoyé par le service de messagerie électronique de la Direction Provinciale de la Culture et du Patrimoine de la Région de Wallonie.

Si vous avez des questions ou des suggestions, veuillez contacter le service de messagerie électronique de la Direction Provinciale de la Culture et du Patrimoine de la Région de Wallonie.

6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le message et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations personnelles ou confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes informés que toute utilisation de ces informations est formellement interdite.



SKM_C36816101.



Je soussigné,.....Frenay Murielle animatrice directrice

Fait à ... Liège le ... 11/10/2016.....

Signature de l'employeur :

6.1. Nous soussignés, membres du Conseil d'Entreprise / Comité pour la Prévention et la Protection au Travail / Délégation Syndicale (entourer la mention exacte), émettons l'avis suivant (joindre le Procès-verbal du Conseil d'entreprise ou du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail ou de la Délégation Syndicale) :

Fait à le

Signatures d'un membre par organisation syndicale (nom, prénom, indication du type de mandat et organisation syndicale) :

12.10.14
SAROLIA NECTARIA
SECRETAIRE PERMANENTE
SETCA liege.

6.2. A défaut de Conseil d'Entreprise, de Comité pour la Prévention et la Protection au Travail ou de Délégation Syndicale.

Signatures de minimum 2 secrétaires permanents de minimum 2 organisations représentatives des travailleurs en CP 329.02 (voir annexe)³ ou preuve d'envoi

³ Nom, prénom, fonction, date et organisation syndicale représentée

.....(CGSLB/ CNE/ SETCA)⁴

Pour toute information, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au Fonds Maribel Social :
Tél : 02/ 229.32.57 – 02/ 227.61.54

Ce document est également disponible sur le site de l'APEF : <http://www.apefasbl.org/les-fonds-maribel-emploi/secteur-socioculturel-et-sportif/outils-et-publications>

⁴ Veuillez préciser S.V.P.

4.5.1.7. Convention entre les 4C concernant l'intensification

Convention projet d'intensification

1

Convention liant les 4 centres culturels de Liège dans un projet d'intensification de leur action culturelle générale

Le Centre culturel de Liège – Les Chiroux ASBL, place des Carmes, 8 à 4000 Liège, n° d'entreprise 0412 484 679, représenté par Pierre **STASSART**, président ;

Le Centre culturel de Chênée ASBL, rue de l'Église, 1 à 4032 Liège, n° d'entreprise 0414 503 764, représenté par Jean-Pierre **HUPKENS**, président ;

Le Centre culturel Ourthe et Meuse ASBL, rue d'Ougrée, 71 à 4031 Liège, n° d'entreprise 0453 997 909, représentée par Jean-Géry **GODEAUX**, président ;

Le Foyer culturel de Jupille-Wandre ASBL, rue Chafnay, 2 à 4020 Liège, n° d'entreprise 0421.241.997, représentée par Gabriel **GILSON**, président ,

nommés ci-après les 4C

Convient ce qui suit :

Dans le cadre du décret relatif aux Centres culturels du 21 novembre 2013, les 4C déposeront en juin 2017 une demande de reconnaissance d'un projet commun d'action culturelle intensifiée portant sur le territoire de la ville de Liège.

Au même moment, chaque centre déposera sa demande de reconnaissance spécifique faisant référence au projet d'intensification.

Porteur de l'intensification

Le Centre culturel de Liège – Les Chiroux sera le porteur de l'intensification auprès de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet

Le projet d'action culturelle intensifiée portera sur 3 axes :

- la création artistique et la créativité ;
- quelle ville demain ? ;
- l'articulation école/culture.

L'enjeu consistera à décroisser l'impact territorial des 4C afin de toucher un maximum d'habitants de Liège. Pour ce faire, les 4C favoriseront la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels et plus particulièrement avec les réseaux de bibliothèques (Ville, Province, Multimédia), de centres d'expression et de créativité, de maisons des jeunes ainsi que le service de proximité de la ville.

Paraphe

Convention projet d'intensification

2

Comité des 4C

Afin d'accompagner les directions des 4C dans l'élaboration et le suivi du projet d'intensification, il est créé un comité des 4C composé :

- du président du Conseil d'administration de chacun des Centres ou de son représentant ;
- du président du Conseil d'orientation de chacun des Centres ou de son représentant ;
- de l'Échevin de la Culture de la ville de Liège ou de son représentant ;
- des directions des 4C.

Élaboration du projet

Les 4C délèguent leur directeur respectif afin de :

- d'organiser en janvier 2017 une rencontre publique associant les organismes reconnus par la Fédération Wallonie Bruxelles sur le territoire liégeois, afin de partager les résultats des analyses partagées menées par les 4C et les enjeux dégagés ;
- décrire l'action culturelle intensifiée qu'ils entendent mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3 du décret et décrire la manière dont l'intensification est réalisée ;
- démontrer une intensification du projet d'action culturelle en terme de partenariats avec des opérateurs culturels ou de rayonnement de l'action culturelle sur le territoire de la ville de Liège ;
- développer un argumentaire d'opportunité de l'intensification du projet d'action culturelle, notamment en termes de développement culturel.

Ce projet devra être déposé au comité des 4C fin mars 2017.

Mise en conformité

Chaque Centre culturel s'engage à rencontrer les critères définis au décret du 21 novembre 2013 au plus tard fin mai 2017 (conseil d'orientation, statuts, instances...)

Calendrier

Les 4C s'engagent à mettre tout en œuvre pour respecter le planning proposé par l'inspecteur de la FWB, avalisé en réunion du 10 octobre 2016 et annexé à la présente convention.

Reconnaissance des 4C et subventions**Action culturelle générale**

Chaque centre prend la responsabilité de sa demande de reconnaissance pour l'action culturelle générale. La subvention de la FWB y afférente est versée à chacun des Centres reconnus, à charge pour lui de justifier la parité FWB/Pouvoirs locaux.

Action culturelle spécialisée

De la même façon, la subvention afférente à une demande de spécialisation est dédiée à cette spécialisation et versée au Centre qui la porte et la justifie.

Action culturelle intensifiée

La subvention portant sur le projet d'intensification sera versée par la FWB au porteur du projet, en l'occurrence le Centre culturel de Liège – Les Chiroux. La parité FWB/Pouvoirs locaux pourra, pour ce volet, être justifiée par les 4C. Sur cette subvention, le Centre culturel porteur ainsi que le Centre culturel de

Paraphe

Convention projet d'intensification

3

Chênée, pourront prélever le montant éventuellement nécessaire au maintien de la somme qu'ils méritaient dans le cadre du précédent décret relatif aux Centres culturels, mais également nécessaire pour suivre la progression accordée à l'ensemble du secteur (actuellement 20% sur 5 ans). Le solde ou la totalité, selon ce qui précède, sera affecté à l'action commune sur base d'un budget validé par le Comité des 4C, à l'unanimité absolue des 4 Centres.

	Signature
Jean-Géry GODEAUX , Président du Centre culturel Ourthe et Meuse ASBL	
Gabriel GILSON , Président du Foyer culturel de Jupille-Wandre ASBL	 12/12/16
Jean-Pierre HUPKENS président du Centre culturel de Chênée ASBL	
Pierre STASSART , président du Centre culturel de Liège « Les Chiroux » ASBL	 20-12-16

Paraphe

Convention de partenariat dans le cadre d'une mutualisation des ressources pour la gestion d'un emploi Maribel socioculturel

Les partenaires :

Le centre culturel de Jupille-Wandre, rue Chafnay 2, 4020 Jupille porteur de la demande

Le centre culturel de Liège - Les Chiroux, Place des Carmes 8, 4000 Liège

Le centre culturel de Chênée rue de l'Église 1, 4030 Chênée

Le centre culturel Ourthe et Meuse rue d'Ougrée 1 4031 Angleur

Dans le cadre du décret « centres culturels du 29-01-2014 » et de notre volonté d'entrer dans un processus d'intensification prévue par celui-ci, les quatre centres culturels liégeois nommés ci-dessus s'engagent à prendre en charge les frais inhérents à l'emploi hors subvention du fonds Maribel et ce à parts égales.

L'emploi Maribel socioculturel sera consacré à l'aide aux directeurs et directrices des centres culturels concernés afin d'établir l'élaboration, le suivi, les actions ainsi que les recherches qui sont indispensables à la bonne marche de l'intensification prévue entre les 4 centres sur le territoire de la Ville de Liège, le suivi sur les 5 années de celui-ci sera aussi de son ressort. Ce sont les 4 directeurs et directrices des dits centres qui auront en charge la planification du travail. Le centre culturel porteur de la demande enverra à chaque fin d'exercice budgétaire une note de frais explicative et détaillée.

Pour le Centre culturel de Jupille-Wandre

Le Président



Pour le Centre culturel des Chiroux

Le Directeur

Pour le Centre culturel de Chênée

le directeur



Pour le Centre culturel d'Ourthe-Meuse

Le Président

Convention de partenariat dans le cadre d'une mutualisation des ressources pour la gestion d'un emploi Maribel socioculturel

Les partenaires :

Le centre culturel de Jupille-Wandre, rue Chafnay 2, 4020 Jupille porteur de la demande

Le centre culturel de Liège - Les Chiroux, Place des Carmes 8, 4000 Liège

Le centre culturel de Chênée rue de l'Église 1, 4030 Chênée

Le centre culturel Ourthe et Meuse rue d'Ougrée 1 4031 Angleur

Dans le cadre du décret « centres culturels du 29-01-2014 » et de notre volonté d'entrer dans un processus d'intensification prévue par celui-ci, les quatre centres culturels liégeois nommés ci-dessus s'engagent à prendre en charge les frais inhérents à l'emploi hors subvention du fonds Maribel et ce à parts égales.

L'emploi Maribel socioculturel sera consacré à l'aide aux directeurs et directrices des centres culturels concernés afin d'établir l'élaboration, le suivi, les actions ainsi que les recherches qui sont indispensables à la bonne marche de l'intensification prévue entre les 4 centres sur le territoire de la Ville de Liège, le suivi sur les 5 années de celui-ci sera aussi de son ressort. Ce sont les 4 directeurs et directrices des dits centres qui auront en charge la planification du travail. Le centre culturel porteur de la demande enverra à chaque fin d'exercice budgétaire une note de frais explicative et détaillée.

Pour le Centre culturel de Jupille-Wandre

Le Président



Pour le Centre culturel de Chênée

le directeur

Pour le Centre culturel des Chiroux

Le Directeur



Pour le Centre culturel d'Ourthe-Meuse

Le Président

Convention de partenariat dans le cadre d'une mutualisation des ressources pour la gestion d'un emploi Maribel socioculturel

Les partenaires :

Le centre culturel de Jupille-Wandre, rue Chafnay 2, 4020 Jupille porteur de la demande

Le centre culturel de Liège - Les Chiroux, Place des Carmes 8, 4000 Liège

Le centre culturel de Chénée rue de l'Église 1, 4030 Chénée

Le centre culturel Ourthe et Meuse rue d'Ougrée 1 4031 Angleur

Dans le cadre du décret « centres culturels du 29-01-2014 » et de notre volonté d'entrer dans un processus d'intensification prévue par celui-ci, les quatre centres culturels liégeois nommés ci-dessus s'engagent à prendre en charge les frais inhérents à l'emploi hors subvention du fonds Maribel et ce à parts égales.

L'emploi Maribel socioculturel sera consacré à l'aide aux directeurs et directrices des centres culturels concernés afin d'établir l'élaboration, le suivi, les actions ainsi que les recherches qui sont indispensables à la bonne marche de l'intensification prévue entre les 4 centres sur le territoire de la Ville de Liège, le suivi sur les 5 années de celui-ci sera aussi de son ressort. Ce sont les 4 directeurs et directrices des dits centres qui auront en charge la planification du travail. Le centre culturel porteur de la demande enverra à chaque fin d'exercice budgétaire une note de frais explicative et détaillée.

Pour le Centre culturel de Jupille-Wandre

Le Président

Pour le Centre culturel de Chénée

le directeur

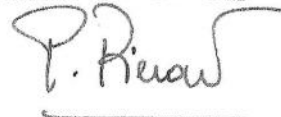


Pour le Centre culturel des Chiroux

Le Directeur

Pour le Centre culturel d'Ourthe-Meuse

La Présidente Directrice



4.5.1.8. Synthèse tables rondes 27/01/17

Synthèse – Tables rondes – Rencontre Intensification 27 janvier 2017

1) Quelle ville pour demain ?

Question de la métropole

Métropole = sorte de fusion des communes réussie.

« Aller en ville » = « aller à Liège centre ». Or les identités par quartier sont importantes. Il faut d'abord passer par cela avant d'atteindre l'identité de métropole. La richesse de la métropole, c'est la richesse de nos quartiers.

Parler de la ville comme une métropole implique une vision économique de la ville. (Voir ce qu'il s'est fait à Bruxelles pour ne pas faire les mêmes erreurs).

Deux avis discordants ressortent des discussions :

- « Liège, une métropole » est bon sujet transversal. Il y a beaucoup de visions, mais pas de substance. Il faut mettre en place des outils démocratiques, mais comment les construire ?
- Pour ce qui concerne la métropolisation, le constat est évident et pas nécessairement compris par le public. Est-ce réellement un enjeu puisque la population ne participe pas.

La Ville de Liège est une grosse machine. Il faut pouvoir s'y confronter. Est-ce que les CC doivent aller aux charbons ?

→ Question du conflit : Ce que veut le citoyen (au sujet de l'urbanité, le vert, etc.) va être en collision avec les instances de Liège. Le conflit est inévitable, sinon jeu de dupe. Quels outils pour les citoyens pour faire sauter les procédures. Audit citoyen, quelles marges réelles de manœuvre ? La présence de la Ville pas spécialement garante de jusqu'aboutisme du projet.

Il y a déjà des choses citoyennes qui se passent déjà : le projet « Permis de végétaliser » (permis construit et réfléchi par les Incroyables Comestibles), La passerelle, les gens du cru, des alentours...

Il faut une vraie réflexion sur le collectif et non l'individuel.

Question des moyens

Les moyens sont mis dans le centre-ville qui est le lieu de la légitimité. Il faudrait intervenir sur des quartiers où il y a moins de moyens par rapport au centre.

Développement de la population locale : elle pourrait doubler avec la création de nouveaux logements. Alors que des immeubles au centre-ville sont vides. Paupérisation de la population. Que faire demain avec cette réalité humaine (60% des ménages = 1 personne) ? L'offre culturelle est en hausse du point de vue du coût et le public se paupérise.

La Cité Miroir accueille plus un public de non liégeois, mais ce n'est pas une question de prix.

Dans les années 60-70, les gens sortaient plus. Aujourd'hui, pas question d'argent mais de peur. La gratuité ne résout rien.

Certains s'étonnent de la non-présence des grosses institutions. Exemple d'Amsterdam où on réouvre de petits lieux pour les artistes.

Public / Les jeunes

Il faut faire un parallèle avec les intercommunales. Retrouver un lieu de débat. Les jeunes sont ceux qui se mobilisent et se déplacent, mais ils ne sont pas associés.

Les jeunes sont attirés au centre. Leur intérêt est d'y être vus. Ne faut-il pas alors développer l'attractivité des quartiers ?

Les jeunes ont du mal à sortir de leur quartier étant donné qu'ils y ont leurs points de repères, leurs réconforts, leurs sécurités. Les pousser à sortir de cet environnement est un challenge, limite un forcing de la part des institutions. Passé les barrières, c'est l'inconnu, la peur d'aller pousser les portes d'autres mondes et parfois même de pousser les portes d'institutions XXL (Bibliothèque des Chiroux – Cité miroir) qui elles-mêmes sont fermées (cloisonnées) notamment en lien avec la sécurité. Pourquoi ces portes sont-elles fermées, sécuritaires ? Résultat : les jeunes évitent les lieux de trop grande envergure.

Exemple : Cité Miroir : à l'époque lieu de rencontre, aujourd'hui trop renfermé sur lui-même, portes closes.

D'où vient cette mentalité ? Principalement du fait que leurs propres parents n'ont pas cette habitude culturelle. A contrario, faire sortir un jeune pour un événement festif ou encore sportif pose beaucoup moins de problème – la peur de l'inconnu d'un coup s'efface !

Attention particulière : les enfants doivent pouvoir s'approprier l'espace. Ce qu'ils apprennent à cet âge- là, sera mis à profit adulte.

La ville demain pour les 2,5/12 ans ? Quels espaces pour les enfants ? Il y a de moins en moins de plaines de jeux, d'espaces pour les jeunes.

Donner l'envie également via l'enfant scolarisé de faire découvrir aux parents et de les faire sortir de leur milieu.

Les auberges de jeunesse n'accueillent pas un public local, mais un public d'ailleurs en grande partie. Ce sont en majorité des groupes scolaires : primaires, secondaires. Les programmes d'activités qui leur sont proposés sont essentiellement touristiques. Réflexion pour lancer d'autres activités : créer des classes résidentielles en partenariat avec le tissu associatif. Beaucoup de jeunes dans le cadre festif (musique, Nelson Mandela, etc.). L'Auberge peut être une vitrine « internationale » pour faire rayonner.

Mêler les activités pour mêler les publics ? Pas évident !

Sentiment d'appartenance / Identité des quartiers

- Question des personnes qui ne se sentent pas de Liège, bien qu'elles y habitent.
- La réflexion sur le décroisement est un faux problème. Quand il s'agit d'aller au Standard ou aux Ardentes ou encore dans le Carré, on se revendique Liégeois.

Il ne faut pas oublier que chaque quartier a sa symbolique, son histoire et que ces frontières ont du mal à s'effacer. Faut-il les effacer ? Car c'est également une identité, une appartenance.

Arsenic travaille déjà la question. Objectif : véhiculer les quartiers les uns vers les autres (Droixhe va au Laveu) / travailler sur l'identité des quartiers. Ils ont des outils, du matériel, des partenaires.

Sortir la culture des murs / Décloisonnement

Il faut sortir la culture des murs ! Les gens ne sont plus dans la rue, mais dans les galeries commerciales. Il faut aller dans les lieux où se rendent les gens (Médiacité – commercial / Boverie – via la promenade). Les institutions doivent sortir et par là se décroiser également et se retrouver sur ces lieux de passages.

Comment attirer les gens ? Proposer une alternative de consommation (Exemple : Fête de la soupe).

Le décroisement (une coordination) doit déjà se faire entre les structures culturelles. Il y a un manque de communication sur la ville pour mener un travail de collaboration. En tant que média, RTC ne sent pas une concertation des CC.

Quel type de collaboration ? Il faut reproduire les moments d'échange. Si on ne se connaît pas, un flyer ne suffit pas.

Quand on vit les choses ensemble, on peut mettre son public en relation. Savoir, connaître l'existence et l'action des autres. Mais vivre ensemble, c'est autre chose. Une opération commune d'ampleur peut être mobilisante et changer les pratiques. Croiser, sortir de sa zone de confort. Rendre acteur les citoyens mais aussi rendre acteurs les partenaires. Croiser les gens à travers des projets. Mais ne pas voir trop grand.

Aller vers le public avec l'aide de médiateurs sociaux (animateurs de MJ et écoles de devoir) pour que les quartiers se rencontrent. Exemple : Projet Opéra / ROMUA à Bruxelles.

Réfléchir aux partenariats possibles dans le but de décroiser. Exemples : musée/CC Jupille, le Mad Musée collabore déjà dans le cadre de la BIP, etc. Il faut aller au-delà du one-shot du partenariat, mais quelle ligne est proposée ? Quel type de « procédure » ?

Fluidifier la communication (Exemple : l'asbl Le Beau Mur n'a pas été invité à la journée d'intensification).

Lecture public, accès aux droits culturels, attention particulière aux plus fragilisés, les bibliothèques sont la voix des sans voix. Les 13 implantations travaillent déjà des allers retours entre le centre et la périphérie : Quartier-Centre / Centre-Quartier. Elles sont toujours des projets en partenariats, c'est une stratégie nécessaire pour arriver à ses fins. Moyen d'expression au départ d'une problématique, puis monstration.

Il faut tisser une toile d'araignée afin de mener la personne à évoluer et de pouvoir se promener sans aucune contraintes dans les différents lieux aux différentes actions. Créer des parcours qui permettraient via un chemin qui a un tout autre objectif de permettre une rencontre. Exemples : via une balade dans le parc de la Boverie, éveiller une attention sur le fait qu'il existe un musée, une architecture (passerelle), ...

Ouverture sur le monde

Ouvrir les portes de chaque institution sans retenues administratives, sécuritaires afin d'y encourager la spontanéité.

Il faut créer un moment d'échange, de partage puisque le contact visuel aide à la rencontre tant les institutions entre elles mais également les institutions vers la population.

Espace public

Comment penser avec les habitants la ville de demain ? Exemple : Hip Hop - place Saint Lambert.

Expression dans l'espace public ? Il existe des dispositifs de proximité qui annulent les envies, on confisque la parole, l'expression. Or il faut favoriser l'appropriation citoyenne (exemple CATL : incroyable passerelle). Il faut valoriser les alternatives citoyennes. Préparer les citoyens à la transition.

Partage l'espace public (exemple : tabourets en extérieur et papote).

L'enjeu dans les cours d'écoles sont à mettre en parallèle avec l'espace public et la ville. Exemple : Vieille Montagne s'approprier la place devant ?

Enjeu CC : mettre des moments – lieux temps pour s'investir dans un espace public.

Communication ? Fidélisation ?

Chaque évènement fait que nous allons chercher le public, le sollicitons puis le renvoyons chez lui sans aucune suite. Ces non-suites résultent d'une non envie de revenir, ce qui accroît le renfermement / le repli sur soi-même.

Mais n'existe-t-il pas un manque de réflexe, un manque d'ouverture sur les différents mondes voire un manque d'esprit ? Le manque d'informations, de connaissances sur les différentes institutions et de leurs équipes ne serait-il pas un manque d'envie de se rencontrer ?

Un problème de transport existe également. Les chemins empruntés par le public n'atterrissent pas après des institutions culturelles, n'étant pas leur point de prédilection. Les moyens de locomotions sont également en partie en cause.

Créer une plateforme d'informations où les gens pourraient aller puiser l'information. Les centres culturels pourraient en être le moteur. Créer en lien avec cette communication via des abonnements à bas prix.

Il faut favoriser un accompagnement plus soutenu tant en amont qu'en aval des évènements. Pour une maison de jeunes, il faut pouvoir préparer les publics au moins 6 semaines avant l'évènement. Ces maisons de jeunes pourraient aussi pouvoir les amener à reconduire d'autres expériences.

Communication / Visibilité

Demande d'une publication commune aux 4 CC.

Comment amener les liégeois vers la culture ? Proposition d'une production communale pour connaître les sorties culturelles. Documents pris en charge par la ville.

Effectuer un travail d'accroche. Exemple Oxfam : même si celui-ci a une tendance intrusive, il a la force de se faire connaître et reconnaître.

→ Relais d'informations, zone de complémentarité, vers le décroisement, partage des outils (nomades).

2) La création artistique et la créativité

Deux constatations ressortent des discussions concernant le choix même de l'enjeu :

- 1) « La création artistique et la créativité », pourquoi choisir cet enjeu spécifiquement à Liège ? N'est-ce pas déjà une mission des centres culturels ?
- 2) Il ne suffit plus pour un centre culturel d'être le vecteur entre le public et les artistes... Il doit prendre part à la création artistique.

La créativité est en mouvement : quelle est la position de la Ville ? Si l'on veut définir Liège comme une ville créatrice, il faut valoriser les artistes liégeois, du fief.

Il existe une notion de fragilité pour toute personne qui vit de sa création ou tend à en vivre (fragilité des créateurs eux-mêmes, les métiers de l'art ne sont pas compris).

Il faudrait :

- Développer, faire coïncider les pratiques, reconnaître l'impact dans la ville, faire reconnaître la valeur, l'économie.
- Pédagogiquement, enclencher une solution avant-gardiste.

« Création » et « créativité » sont des mots galvaudés et mis à toutes les sauces. Leur véritable sens se perd.

Question du public / Les jeunes

Pour les MJ, il faut faire connaître la culture à leur public (jeunes) à partir de ce qu'ils disent, de ce qu'ils demandent. Il y a un réel besoin de leur faire découvrir des choses (autres que ce qu'ils font déjà – minifoot/boxe/etc.).

Il leur faut un accompagnement. On peut tenter de les enrichir avec des ateliers one-shot. Les jeunes sont de moins en moins accompagnés par des artistes professionnels alors que les artistes sont la clé d'inclusion. Un atelier « découverte », c'est mieux avec une peinture, un artiste confirmé, communiquant et pédagogue...

Les jeunes ont besoin d'avoir des référents. Il faut les pousser à aller au théâtre, à être touché, leur donner le goût. C'est suite à cela qu'ils se dirigeront peut-être vers la création.

Exemple MJ Bressoux/Droixhe : Très difficile de rameuter des jeunes pour un projet créatif. Parfois, il faut 10 ans pour y arriver. Cyclique (fonction de leur âge, fréquentation, habitudes qui changent...). Autre problème : manque de moyens pour mettre ces projets en place. Les MJ n'ont pas les moyens pour payer les créations d'artistes.

La société change (arrivée des nouvelles technologies). Il faut savoir s'adapter pour toucher un public jeune. Il faut savoir parler leur langage pour les motiver et les impliquer.

Proposer aux différents publics des choses nouvelles, différentes quitte à les préparer à l'avance à cette expérience. Faut-il les bousculer ? Les sortir de leur zone de confort ?

Problèmes de moyens

Problèmes clairement financiers.

Exemple Creahm : Mixité du projet / besoin d'artistes extérieurs et c'est de plus en plus compliqué malgré la motivation et les moyens (RPI – Smart...).

Il faut se fixer sur la demande : écouter les gens /coopérative. Ensuite, se référer à la coupole gouvernance « Bouger les lignes » : affirmer haut et fort qu'il ne peut pas y avoir de politique culturelle si pas les moyens afférents ! La politique se finance. Se servir du public de jeunes. Ils ont plein de choses à découvrir. Il faut les amener à élargir leur champ de possibilités.

Point de vue citoyen : toi et ton quartier. Il faut leur donner les moyens d'avoir accès à la création.

Ville de Liège / question administrative

Au-delà des moyens, intervenir dans l'espace public pour aller à la rencontre des publics : les règlements se renforcent dans le sens contraire, il faut 6 mois pour faire des papiers... Les points sécurité ont un effet important ainsi que la voix des commerçants.

Procédures administratives de plus en plus longues et complexes.

Exemple MJ : atelier de graphisme – demande pour mettre des panneaux sur la façade. Démarche longue et difficile par rapport à la ville de Liège (fin de non-recevoir).

Quelles solutions pour développer le Street Art ? Quelles autorisations pour une occupation temporaire des lieux ? Comment convaincre les pouvoirs publics, créer une ouverture pour que les autres s'en emparent... ?

Le règlement communal en termes de manifestation publique est très dur / travail sur la question mais manque de transversalité. Les autorisations arrivent par exemple en retard lors de grosse manifestation... encore plus de paperasse qui se déconnectent de la réalité du terrain. Et le décret : faire plus avec moins de moyens.

Centres culturels

Un CC est un lieu de vie, on y va parce qu'il s'y passe des choses / des choses se disent / lieux de découvertes de culture de qualité.

Missions des CC : aides services / infrastructures / mise à disposition de matériel aux associations. Tout cela est-il toujours possible ?

Sentiment que les CC n'ont plus une vision claire de ce qu'il faut faire face au « nouveau » décret. Du coup, ils sollicitent d'autres associations pour les aider. Le Creahm a l'impression d'être l'outil des centres culturels. Ils viennent y chercher les énergies.

Les CC devraient offrir de plus « petites choses » pour s'exprimer, pour se rendre visible, et ne pas compter que sur les gros événements.

Les CC s'attribuent (dans leur esprit) des publics, ce qui les enferme dans un raisonnement plus étroit et entrave la circulation des projets (« nous c'est les jeunes », « nous on travaille plutôt avec... »)

→ Il doit y avoir plus d'uniformité entre les 4 centres culturels.

Créer des stratégies communes

Les associations se trouvent face aux mêmes difficultés.

→ Il faut créer des stratégies communes.

Les artistes se sentent isolés. Réunion afin d'apprendre à se connaître : cela éclaire/crée des synergies. Exemple : 1 ou 2 soirées par an, rencontrer tous les collectifs qui occupent un même bâtiment. Faire en sorte que des connexions s'établissent entre les collectifs.

Il y a beaucoup de demandes d'occupation d'artistes (bénévoles/amateurs) qui cherchent des lieux pour transmettre leur savoir, qui cherchent des lieux de répétitions, qui vont dans des lieux qui ne sont pas équipés.

→ Réel besoin pour des résidences sans budget.

Vivier artistique où les acteurs et publics se rejoignent, se confondent. De l'initiation d'un projet artistique jusqu'à la diffusion de celui-ci, se poser les questions de quelles conditions de travail, quels espaces de travail, quels moyens financiers, quelle promotion. Il faut avoir une vision globale, travailler en transversalité. Permettre la visibilité de tout ce terreau. Les ressources humaines / listes de moyens : mutualiser.

Établir une liste / un répertoire des personnes ressources + Coordonner le marché de l'offre et de la demande. Quels sont les locaux disponibles (+/- 205 lieux) ?

Proposer de travailler sur des thématiques communes ou lancer des appels à projet qui réunissent les 4 CC.

Établir des partenariats. Exemple : travailler avec les publics d'autres implantations, dans le but d'aboutir à des résultats diffusables sur le réseau des 4 CC.

La création collective ne devrait pas prendre le pas sur la création individuelle au sein des CC. Elles sont différentes, mais toutes deux sont aussi importantes.

Les dérives que cela peut engendrer : un travail de promotion seulement pour les CC.

Communication

Comment avoir une vision d'ensemble ?

Il doit y avoir plus de rencontres où les 4CC présenteraient leurs projets. Donner des informations de programmations plus à l'avance.

Il y a un réel manque de contacts / logistique des intervenants. Si on se connaissait, on pourrait créer plus de liens.

Chacun sait ce dont il aurait besoin, chacun sait ce qu'il a à offrir, qu'il s'agisse des 4 CC ou des acteurs culturels. Les CC peuvent relayer ces informations, offrir des contacts, créer du lien, aider à concrétiser des projets, qu'il s'agisse des leurs ou de ceux des autres...

Il y a un vrai manque de centralisation des données. Les CC pourraient collecter les informations, puis les donner. Exemples : mailing commun, newsletter vers opérateurs culturels (« On cherche tel type de partenariat autour de telle thématique »), banques de données propres à chaque CC mises en commun (descriptif des infrastructures et des ressources humaines, spécificités du public), ...

Plateforme de rencontre ou de communication instantanée commune à tous les CC (adresse mail commune ? Forum ? Page Facebook ? ...)

Reproche : Sentiment que le langage socioculturel se veut volontairement un jargon hermétique pour cacher sa vacuité (voir dossier « les droits culturels, tous concernés ? »).

Culture et Éducation

Il faut d'abord identifier les besoins scolaires.

Il faut entendre les profs pour toucher les jeunes dans un cadre scolaire. Les profs n'ont souvent pas d'espace d'expression. Trouver une place dans le cadre du cours de citoyenneté ?

Mutualisation les moyens

Créer une plateforme d'opérateurs jeunesse liégeois pour une mutualisation des moyens et des outils, échanges, édition d'un catalogue commun de présentations d'activités (outil communal ?) mais il faut y intégrer le réseau libre !

Revendication politique portée par l'ensemble des acteurs jeunesse et culture liégeois pour un refinancement étant donné ce qui est prôné par le Pacte d'Excellence et la Coupole (qui demandent et prônent l'intégration de la culture dans les cours sans donner de moyens supplémentaires).

Communication / Relais

Organisation d'un moment de rencontre avec le milieu de l'enseignement liégeois (idem que cette réunion mais avec des enseignants).

Les centres culturels pourraient être un relais/coordonateur. En tant que relais, les CC permettraient aux associations d'être présents sur des quartiers encore non couverts par leur action.

Réseaux

Envisager le travail de manière intersectorielle / réseauter. Penser les projets de manière plus large (plus de partenaires, plus de territoires couverts). Mieux structurer l'offre.

Communication communale « inter-réseau ».

Coordonner / Mise en commun

Proposition d'une journée « se mettre ensemble ».

Occupation de la place publique pour participer à l'activité mais c'est difficile de faire venir le public. Faut-il faire l'activité dans un espace public ou dans une ASBL ? Ça dépendra de l'objectif de l'activité.

Peut-être penser à quelque chose de récurrent pour pouvoir identifier le concept car un « one shot », ce n'est pas un travail de fond. Privilégier les projets/collaboration sur le long terme.

Mettre un visage connu pour représenter l'activité, le projet.

Exemple : Proposer un festival alimentaire.

Extrascolaire

Enjeux : travailler avec des groupes de jeunes hors scolaire. La société passe beaucoup par le scolaire et l'extrascolaire est l'enfant pauvre (contrat CDD/horaire coupé/...). Les jeunes n'ont pas de place, d'espace pour eux dans la ville. Il faut des espaces pour les jeunes, se les réapproprier.

Il est difficile de travailler avec un public d'ados s'ils ne sont pas obligés par l'école. Il faut un investissement dans la zone extra-scolaire. Comment toucher un jeune public dans un cadre non contraignant, non scolaire et donc non obligatoire ?

→ réflexion sur un projet rassembleur

Ecoles communales fondamentales : réflexions sur le temps libre de l'enfant. Comment accueillir les enfants en extrascolaire ? Si les CC veulent prendre part à ce bel enjeu, cela peut enrichir.

Les jeunes vont dans des lieux qu'ils connaissent. Il faut aller vers les jeunes sur « leur territoire ».

Communication / Médias / Nouvelles technologies

Les réseaux sociaux (Facebook/Instagram/Snapchat/ un peu Twitter) comptent beaucoup pour capter les jeunes en dehors de l'école. Il faut aller vers ce qu'ils peuvent faire sans institution. Il est intéressant de creuser ce mode de communication gratuit.

Création d'un groupe Facebook avec toutes les associations culturelles de la région.

Produire quelque chose pour le diffuser ensuite. Utiliser des outils qui parlent aux jeunes. Exemple : le time lapse.

Un moyen de capter leur attention, de les avoir à des activités, c'est le numérique.

Arsenic parle de 6 à 8% de diffusion pour le jeune public.

Travail avant/pendant/après avec les jeunes et les profs

Les gens veulent se voir à la TV, être sur le net. L'éducation est un bon moyen d'interroger les jeunes.

Exemple : (Dans l'idéal, moyens techniques trop limités pour le faire dans la réalité) Proposer que RTC suive toute une année 1 classe, 1 enfant, ... Quand on capte les enfants, les familles suivent.

Établir une approche systémique : plusieurs partenaires ensemble sur du long terme.

Il est intéressant de créer une dynamique de collaboration/partenariat mais il y a des difficultés dues aux réalités du terrain de chacun. Cependant les uns peuvent aider dans les faiblesses des autres.

Exemple Arsenic : collaboration avec RTC. La Cie ferait un reportage, produirait quelque chose que RTC diffuserait.

Doit-on parler d'éducation des jeunes ou d'éducation populaire ?

Il faut entendre les réalités des profs. Ils vivent mal le pacte d'excellence car il y a une notion de gain, de productivité. On est dans une société de productivité et on vient encore embêter les jeunes avec ça après l'école alors qu'ils ont juste envie de souffler.

4.5.1.9. PV réunion 4C du 07/03/17

Etaient présents :

Pour le Centre Culturel Ourthe et Meuse :

Monsieur Jean-Géry Godeaux et Madame Pascale Pierrard

Pour le Centre Culturel de Chênée :

Messieurs Yvan Rogister et Christophe Loyer

Pour les Chiroux :

Messieurs Pierre Stassart et Lucien Barel

Pour le Centre Culturel Jupille Wandre :

Mesdames Claudine Schloss et Murielle Frenay

Messieurs Jean-Pierre Ernotte et Jean-Claude Henri

Thierry Basomboli revient brièvement sur le processus d'intensification et la raison de cette réunion avec comme ordre du jour :

1) Nécessité d'obtenir l'aval des 4CC concernant les 3 enjeux de l'intensification qui ont été définis, à savoir :

1^{er} enjeu : Quelle Ville demain ? Liège et Métropole

2^{ème} enjeu : Les relations entre champs culture et enseignement

3^{ème} enjeu : Axe création et créativité

Après une présentation des 3 enjeux, ils sont approuvés.

2) Information concernant l'intégration de l'Espace Georges Truffaut de Droixhe dans l'intensification portée par les 4 CC :

La question a été envisagée par le CA de l'Espace Georges Truffaut qui est plutôt favorable à l'idée. Le remplacement de Jean Luc Toussaint sera pensé dans cette optique-là.

3) Proposition des 4 directions pour l'engagement, par le FC de Jupille/Wandre, du Maribel affecté à l'intensification de l'action culturelle des 4CC ;

Le dossier d'intensification est à déposer pour fin mai. C'est un dossier important avec un timing serré.

Proposition d'engager à mi-temps de Madame Marie Malavasi (CV ci-joint). Ancienne stagiaire du Centre culturel Jupille Wandre et étudiante à l'ULG.

Accord à l'unanimité mais nécessité de confirmer la disponibilité de Madame Malavasi du 15 mars au 15 mai.

4) Demande de collaboration d'UrbAgora pour l'organisation d'un colloque sur la métropole liégeoise fin 2017 ;

Une note d'intention a été envoyée à ce sujet par Urbagora mais il s'agit d'une note très politique, pas assez ouverte sur l'enjeu de la métropolisation -> Lucien Barel est mandaté de décliner la proposition.

5) Sensibilisation des partis représentés au Conseil communal à l'enjeu de l'intensification des 4 CC liégeois.

Thierry Basomboli verra avec Jean Pierre Hupkens ce point.

6) Divers :

Convention bâtiments à revoir pour certains CC. Envoyer les demandes (groupées) à Thierry qui en assurera le suivi auprès de Roland Léonard.

4.5.2. Plus-value, articulation et opportunité

4.5.2.1. Liste des participants à l'appel du 27 janvier 2017

<u>ASSOCIATION</u>	<u>CIVILITÉ</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>Adresse mail</u>	<u>No mbr e</u>	<u>PRÉSENCE</u>
"FERME 1313" Centre Communal de Jeunes d'Angleur	M.	BUSCAGLIA	Daniel	mja1313@skynet.be	1	V
ARSENIC 2	M.	FAFCHAMPS	Claude	info@arsenic2.org	1	V
ARSENIC 2	Mme	HANSOUL	François	info@arsenic2.org	1	V
AT Graffiti				http://www.ateliergraffiti.be/fr/nous-1&equipe-et-animateurs_10.html	0	EXCUSÉ
ATELIERS_04	Mme	BIESMAN S	Sophie	sophie@lesateliers04.be	1	V
ATL- Service accueil extrascolaire	Mme	LAUREYS	Gwenaëlle	gwenaelle.laureys@liege.be	1	V
ATTAC Liège	Mme	KOCH	Emilie	info@liege.attac.be	1	V
Auberge_Jeunesse - G. Simenon	M.	MARECHAL	Laurent	lma@lesaubergesdejeunesse.be	1	V
BARRICADE asbl	M.	BOTTACIN	Steve	steve@barricade.be	1	V
BARRICADE asbl	Mme	THIRY	Claire-Marie	clairemarie@barricade.be	1	V
BEAU MUR	Mme	THOMAS	Emilie	animation@beaumur.org	1	V
BFTF Fair Trade Fédération	Mme	ONGENA E	Gaëlle	g.ongenae@bftf.be	1	V

CAL	Mme	MARÉCHAL	Catherine	dir.actions.prov@calliege.be	0	EXCUSÉE
CAL	Mme	MARTIN	Céline	celinemartin@calliege.be	1	V
CC Jeunes Glain	M.	AVERNA	G.	cj.glain@teledisnet.be	1	V
CC_CHÊNÉE	M.	BOVY	Olivier	olivier@cheneeculture.be	1	V
CC_CHÊNÉE	Mme	DONNAY	Sandrine	enjeux@ccrliege.be	1	V
CC_CHÊNÉE	Mme	GOOR	Marie	marie@cheneeculture.be	1	V
CC_CHÊNÉE	M.	LOYEN	Christophe	christopheheneeculture.be	0	
CC_CHÊNÉE	Mme	RANSART	Virginie	virginie@cheneeculture.be	1	V
CC_CHIROUX	M.	BAREL	Lucien	barel@chiroux.be	1	V
CC_CHIROUX	Mme	JANSSEN	Catherine	janssen@chiroux.be	1	V
CC_CHIROUX	Mme	LESUISSE	Anne-Françoise	lesuisse@chiroux.be	0	EXCUSÉE
CC_CHIROUX	Mme	MERLAND	Bénédicte	merland@chiroux.be	0	EXCUSÉE
CC_CHIROUX	Mme	MICHEL	Véronique	michel@chiroux.be	1	V
CC_JUPILLE	Mme	VANDEWER	Catherine	info@jupiculture.be	1	V
CC_Ourthe_&_Meuse	M.	CRISAFI	Tony	tony.crisafi@skynet.be	1	V
CC_Ourthe_&_Meuse	M.	LOUWETTE	Benoit	benoit.ccom@proximus.be	1	V
CC_Ourthe_&_Meuse	Mme	MARCHANDISE	Leyla	ccom@proximus.be	0	
CC_Ourthe_&_Meuse	Mme	PIERARD	Pascale	pascale.ccom@skynet.be	1	V
CC_Ourthe_&_Meuse	Mme	JORTAY	Eliane	elianejortay@gmail.com	1	V
CCR_Liège	Mme	CIURA	Krystel	jeunepublic@ccrliege.be	0	EXCUSÉE
CCR_Liège	Mme	CONSTANT	Justine	coordination@ccrliege.be	1	V
Centre Culturel Arabe Pays de Liège	M.	SABBAGH	Nagi	centre.culturel.arabe.liege@gmail.com	1	V
CPCR	Mme	GLOESENER	Pauline	pauline@cpcr.be	1	V
CPCR	Mme	OCHELEN	Gaëlle	gaelle@cpcr.be	1	V
CPCR	M.	THIRION	Gauthier	gauthier@cpcr.be	1	V
CREAHM	Mme	COLLEY	Marie	marie@creahm.be	1	V

CREAHM	Mme	SCHUMACHER	Cécile	cjcl.direction@creahm.be	1	V
CRIBLE asbl	Mme	VIGNAUD	Laetitia	laetitia@cribleasbl.be	1	V
DERIVES	Mme	BALTASAR	Gaëlle	info@derives.be	1	V
DERIVES	Mme	FRÈRES	Julie	julie@derives.be	1	V
Education Environnement	Mme	BATTEUX	Anne	anne.batteux@education-environnement.be	1	V
Education Environnement	Mme	RASQUINET	Vanessa	vanessa.rasquinet@education-environnement.be	1	V
Entremises Culturelles Comptoir des ressources créatives	M.	FOURRÉ	Gérard	gerard.fourre@gmail.com	1	V
FC JUPILLE	Mme	FRENAY	Murielle	murielle@jupiculture.be	1	V
FC JUPILLE	Mme	MASSET	Céline	info@jupiculture.be	1	V
Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone	Mme	COMPANY	Magali	m.company@fmjbf.org	1	V
Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone	Mme	CORONGIU	Antonietta	a.corongiu@fmjbf.org	0	
FWB	Mme	DERIDDER	Brigitte	brigitte.deridder@cfwb.be	1	V
FWB	M.	GRAWEZ	Stéphan	stephan.grawez@cfwb.be	1	V
HOME RECORD	M.	NOSSENT	Eric	info@homerecords.be	1	V
La Bicoque	M.	BOUVIER	Philippe	asbl.labicoque@gmail.com	1	V
LA LUMIÈRE	Mme	FORGEUR	Muriel	murielforgeur@lalumiere.be	1	V
LA_COURTE_ECHELLE	Mme	PILAR	GRACA	info@courte-echelle.be	1	V
LATITUDE_JEUNES	Mme	BURTON	Chloé	chloe.burton@solidaris.be	0	EXCUSÉE
LE_JARDIN_DES_ENFANTS asbl		HUC	Bérangère	lejardindesenfants.asbl@gmail.com	0	DEMANDE CPTE RENDU
LE_JARDIN_DES_ENFANTS asbl			Manu (Emmanuelle)	lejardindesenfants.asbl@gmail.com	0	DEMANDE CPTE RENDU
LE_MONDE_DES_POSSIBLES asbl	M.	VAN DER MEEREN	Didier	lemondedespossibles@gmail.com	3	V (+2 stagiaires)
MAD Musée	Mme	REMACLE	Marie	marie@madmusee.be	1	V

Maison des Jeunes - Bressoux / Droixhe	Mme	HALLEUX	Marie	magicmilkshake@gmail.com	1	V
Maison des Jeunes - Bressoux / Droixhe	M.	ONERBAY	Erturul	ertu@live.be	1	V
Maison des Jeunes - Bressoux/Droixhe	M.	NISENBALUM	David	ertu@live.be	1	V
Maison des Jeunes - Jupille	M.	FANARD	Anthony	cjjupille@hotmail.com	1	V
Maison des Jeunes - Sclessin	M.	ARDUS	Thierry	dus.1@hotmail.com	1	V
Maison des Jeunes de Chênée	M.	DEZAN	Olivier	mjchenee@hotmail.com	1	V
Maison des Jeunes de Chênée	Mme	PIRARD	Charlote	mjchenee@hotmail.com	1	V
MEZZA LUNA	M.	DELAMARRE	Michel	michel.delamarre@gmail.com	1	V
MNEMA	Mme	BEN MOKHTAR	Leila	jean-michel.heuskin@mnema.be	1	V
OPRL (Orchestre Philharmonique)	Mme	LEFIN	Marie-Caroline	mc.lefin@oprl.be	1	V
PHILOCITE	M.	PIERET	Denis	denis.pieret@philocite.eu	1	V
PROSCENIUM & ALTA asbl	Mme	NOIRFALISSE	Jeanne	theatreproscenium@yahoo.fr	1	V
PROVINCE_BIBLIO_CROISIERS	M.	COENEGRACHTS	Philippe	Philippe.Coenegrachts@provincedeliege.be	1	V
PROVINCE_BIBLIO_CROISIERS	Mme	DOCHAIN	Bénédictte	Benedicte.dochain@provincedeliege.be	1	V
PROVINCE_BIBLIO_CROISIERS	Mme	NIKOLIC	Isabelle	Isabelle.Nikolic@provincedeliege.be	0	
RTC_Liège	Mme	BONIVERT	François	f.bonivert@rtc.be	1	V
SIEP	Mme	VANGYSEGHEM	Catherine	catherine.vangyseghem@siep.be	1	V
Terrain d'Aventure du Peri	M.	LENDERS	Gil	info@taduperi.be	1	V
Terrain d'Aventure du Peri	Mme	BUDO	Nathalie	info@taduperi.be	1	V
Terrain d'Aventure du Peri	Mme	RECIO	Carlotta	info@taduperi.be	1	V
Terrain d'Aventure du Peri	Mme	WAUTRICHE	Gaëlle	gaelle@taduperi.be	1	V
Territoires de la Mémoire	M.	KUREVIC	Nicolas	nicolaskurevic@territoires-memoire.be	1	V
Territoires de la Mémoire	M.	RECLoux	Michel	michelrecloux@territoires-memoire.be	1	V
URBAGORA	M.	SCHREUER	François	francois.schreuer@urbagora.be		V
Ville de Liège	Mme	GEELKEN	Laura	pac.angleur@live.be	1	V

	e	S				
Ville Liège Bibliothèque Publique	Mme	VANDECA STEEL	Sandrine	sandrine.vandecasteele@liege.be	1	V
ZÉTÉTIQUE_THÉÂTRE	Mme	DUCHESNE	Justine	zetetiquetheatre@gmail.com	0	EXCUSÉE
ZÉTÉTIQUE_THÉÂTRE	M.	DUMONT	Luc	zetetiquetheatre@gmail.com	0	EXCUSÉ
					75	74

4.5.3. Les parités

4.5.3.1. Tableau parité générale

FWB Subvention ordinaire 2019 - 4 CC de Liège

€ 747.751,65

Intensification	€ 200.000,00
Centre culturel de Liège - Les Chiroux	€ 218.592,63
Centre culturel de Chênée	€ 166.968,00
Foyer culturel de Jupille-Wandre	€ 73.840,00
Centre culturel Ourthe et Meuse	€ 88.351,02
Espace Georges Truffaut	€ 0,00

Pouvoirs locaux - Interventions 2019

€ 981.558,79

Province de Liège - Interventions 2019 - 5 CC de Liège

€ 45.100,00

SUBVENTION ORDINAIRE	€ 35.000,00
SUBVENTION ACSDAS	€ 5.000,00
AIDES-SERVICES	€ 5.100,00

Ville de Liège - Interventions 2019 - 5 CC de Liège

€ 936.458,79

Subvention 5 CC de Liège
Aides-services 5 CC de Liège

€ 507.384,00

€ 429.074,79

FWB Subvention ordinaire 2023 - 4 CC de Liège		€ 828.400,70
Intensification	€ 200.000,00	
Centre culturel de Liège - Les Chiroux	€ 242.880,70	
Centre culturel de Chênée	€ 185.520,00	
Foyer culturel de Jupille-Wandre	€ 100.000,00	
Centre culturel Ourthe et Meuse	€ 100.000,00	
Espace Georges Truffaut	€ 0,00	
Pouvoirs locaux - Interventions 2023		€ 1.042.719,59
Province de Liège - Interventions 2023 - 5 CC de Liège		€ 45.100,00
SUBVENTION ORDINAIRE	€ 35.000,00	
SUBVENTION ACSDAS	€ 5.000,00	
AIDES-SERVICES	€ 5.100,00	
Ville de Liège - Interventions 2023 - 5 CC de Liège		€ 997.619,59
Subvention 5 CC de Liège		€ 507.384,00
Aides-services 5 CC de Liège		€ 490.235,59

4.5.3.2. Tableau parité Centre culturel de Liège

FWB Subvention ordinaire 2019 - CC "Les Chiroux"	€ 218.592,63
---	---------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2019	€ 350.100,40
---	---------------------

Province de Liège - 2019	€ 12.000,00
---------------------------------	--------------------

SUBVENTION ORDINAIRE	€ 7.000,00
SUBVENTION ACSDAS	€ 5.000,00

Ville de Liège - 2019	€ 338.100,40
------------------------------	---------------------

Subvention CC de Liège - Les Chiroux 2019	€ 190.842,00
Subvention Ateliers 04	€ 15.000,00
Aides-services CC de Liège - Les Chiroux 2019	€ 132.258,40

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 131.511,93	-€ 19.808,85	€ 111.703,08
SIMON Karin Graphiste	€ 64.074,95		
JANSSEN Catherine Comptable	€ 16.364,68	-€ 16.364,68	
BOYNE Jean-Yves Programmateur Musique	€ 14.715,65	-€ 3.444,17	
FOURRÉ Christophe Régisseur salle	€ 16.985,80		
BATEZIADO Pascaline Entretien salles	€ 5.277,47		
VRANCKEN Cédric Entretien bureaux < 08 2016	€ 14.093,38		
ÉNERGIES	€ 20.555,32		€ 20.555,32
Gaz Chauffage	€ 9.573,49		
Electricité	€ 10.981,83		
Eau Manquant	€ 0,00		

FWB Subvention ordinaire 2023 - CC "Les Chiroux"	€ 242.880,70
---	---------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2023	€ 363.533,68
---	---------------------

Province de Liège - Interventions 2023	€ 12.000,00
---	--------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

SUBVENTION ACSDAS € 5.000,00

Ville de Liège - Interventions 2023	€ 351.533,68
--	---------------------

Subvention CC de Liège - Les Chiroux 2023 € 190.842,00

Subvention Ateliers 04 € 15.000,00

Aides-services CC de Liège - Les Chiroux 2023 € 145.691,68

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 144.663,12	-€ 21.789,74	€ 122.873,39
SIMON Karin Graphiste	€ 70.482,45		
JANSSEN Catherine Comptable	€ 18.001,15	-€ 18.001,15	
BOYNE Jean-Yves Programmateur Musique	€ 16.187,22	-€ 3.788,59	
FOURRÉ Christophe Régisseur salle	€ 18.684,38		
BATEZIADO Pascaline Entretien salles	€ 5.805,22		
VRANCKEN Cédric Entretien bureaux < 08 2016	€ 15.502,72		
ÉNERGIES	€ 22.818,29		€ 22.818,29
Gaz Chauffage	€ 10.627,45		
Electricité	€ 12.190,83		
Eau	€ 0,00		

4.5.3.3. Tableau parité Centre culturel de Chênée

FWB Subvention ordinaire 2019 - CC de Chênée	€ 166.968,00
---	---------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2019	€ 198.861,47
---	---------------------

Province de Liège - 2019	€ 12.100,00
---------------------------------	--------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 5.100,00

Parité Ville de Liège 2019	€ 186.761,47
-----------------------------------	---------------------

Subvention CC de Chênée 2019 € 132.700,00

Aides-services CC de Chênée
2019 € 54.061,47

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Néant	€ 0,00		
ÉNERGIES	€ 54.061,47		€ 54.061,47
Gaz Chauffage	€ 32.271,93		
Electricité	€ 17.930,00		
Eau	€ 3.859,54		

FWB Subvention ordinaire 2023 - CC de Chênée	€ 185.520,00
---	---------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2023	€ 210.214,38
---	---------------------

Province de Liège - 2023	€ 12.100,00
---------------------------------	--------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 5.100,00

Parité Ville de Liège 2023	€ 198.114,38
-----------------------------------	---------------------

Subvention CC de Chênée 2023 € 132.700,00

Aides-services CC de Chênée

2023 € 65.414,38

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Néant	€ 0,00		
ÉNERGIES	€ 65.414,38		€ 65.414,38
Gaz Chauffage	€ 39.049,04		
Electricité	€ 21.695,30		
Eau	€ 4.670,04		

4.5.3.4. Tableau parité Centre culturel Ourthe & Meuse

FWB Subvention ordinaire 2019 - CC Ourthe & Meuse	€ 73.840,00
--	--------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2019	€ 115.102,94
---	---------------------

Province de Liège - 2019	€ 7.000,00
---------------------------------	-------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 0,00

Ville de Liège - 2019	€ 108.102,94
------------------------------	---------------------

Subvention CC Ourthe & Meuse 2019 € 57.453,00

Aides-services CC Ourthe & Meuse 2019 € 50.649,94

		Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION		€ 46.305,32	-€ 21.993,18	€ 24.312,14
MARCHANDISE Leila	Animatrice	€ 28.899,72	-€ 21.993,18	
MORENO Roberto	Concierge/entretien locaux	€ 17.405,60	€ 0,00	
ÉNERGIES		€ 26.337,80		€ 26.337,80
Gaz Chauffage	2 sites manquants	€ 15.447,26		
Electricité	2 sites manquants	€ 9.029,90		
Eau		€ 1.860,64		

FWB Subvention ordinaire 2023 - CC Ourthe & Meuse	€ 100.000,00
--	---------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2023	€ 121.803,12
---	---------------------

Province de Liège - 2023	€ 7.000,00
---------------------------------	-------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 0,00

Ville de Liège - 2023	€ 114.803,12
------------------------------	---------------------

Subvention CC Ourthe & Meuse 2023 € 57.453,00

Aides-services CC Ourthe & Meuse 2023 € 57.350,12

		Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION		€ 50.935,85	-€ 22.823,11	€ 28.112,74
MARCHANDISE Leila	Animatrice	€ 31.789,69	-€ 22.823,11	
MORENO Roberto	Concierge/entretien locaux	€ 19.146,16	€ 0,00	
ÉNERGIES		€ 29.237,38		€ 29.237,38
Gaz Chauffage	2 sites manquants	€ 17.147,88		
Electricité	2 sites manquants	€ 10.024,02		
Eau	1 site manquant	€ 2.065,48		

4.5.3.5. Tableau parité Foyer culturel de Jupille Wandre

FWB Subvention ordinaire 2019 - CC de Jupille-Wandre	€ 88.351,02
---	--------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2019	€ 134.026,55
---	-------------------------

Province de Liège - 2019	€ 7.000,00
---------------------------------	-------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 0,00

Ville de Liège - 2019	€ 127.026,55
------------------------------	-------------------------

Subvention CC de Jupille-Wandre

2019 € 60.389,00

Aides-services CC de Jupille-Wandre

2019 € 66.637,55

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 49.272,19	-€ 49.272,19	€ 0,00
CUTILLO Angela	€ 26.306,08	-€ 26.306,08	
DABÉE Michelle	€ 22.966,11	-€ 22.966,11	
ÉNERGIES	€ 66.637,55		€ 66.637,55
Gaz Chauffage	€ 34.165,45		
Electricité	€ 21.419,82		
Eau	€ 11.052,28		

FWB Subvention ordinaire 2023 - CC de Jupille-Wandre	€ 100.000,00
---	------------------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2023	€ 141.362,80
---	------------------------

Province de Liège - 2023	€ 7.000,00
---------------------------------	-------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 0,00

Ville de Liège - 2023	€ 134.362,80
------------------------------	------------------------

Subvention CC de Jupille-Wandre

2023 € 60.389,00

Aides-services CC de Jupille-Wandre

2023 € 73.973,80

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 54.199,41	-€ 54.199,41	€ 0,00
CUTILLO Angela	€ 28.936,69	-€ 28.936,69	
DABÉE Michelle	€ 25.262,72	-€ 25.262,72	
ÉNERGIES	€ 73.973,80		€ 73.973,80
Gaz Chauffage	€ 37.926,78		
Electricité	€ 23.777,96		
Eau	€ 12.269,05		

4.5.3.6. Tableau parité Comité culturel de Droixhe

FWB Subvention ordinaire 2019 - EGT Droixhe	€ 0,00
--	---------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2019	€ 183.467,43
---	---------------------

Province de Liège - 2019	€ 7.000,00
---------------------------------	-------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 0,00

Ville de Liège - 2019	€ 176.467,43
------------------------------	---------------------

Subvention EGT Droixhe 2019 € 51.000,00

Aides-services EGT Droixhe 2019 € 125.467,43

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 36.454,33	€ 0,00	€ 36.454,33
SLIMANI Mohamed animateur	€ 36.454,33		
ÉNERGIES	€ 89.013,10		€ 89.013,10
Gaz Chauffage	€ 54.444,91		
Electricité	€ 21.836,18		
Eau	€ 12.732,01		

FWB Subvention ordinaire 2023 - EGT Droixhe	€ 0,00
--	---------------

Pouvoirs locaux - Interventions 2023	€ 205.805,61
---	---------------------

Province de Liège - 2023	€ 7.000,00
---------------------------------	-------------------

SUBVENTION ORDINAIRE € 7.000,00

AIDES-SERVICES € 0,00

Ville de Liège - 2023	€ 198.805,61
------------------------------	---------------------

Subvention EGT Droixhe 2023 € 51.000,00

Aides-services EGT Droixhe 2023 € 147.805,61

	Coût Ville	Facturé au CC	
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	€ 40.099,76	€ 0,00	€ 40.099,76
SLIMANI Mohamed Animateur	€ 40.099,76	€ 0,00	
ÉNERGIES	€ 107.705,85		€ 107.705,85
Gaz Chauffage	€ 65.878,34		
Electricité	€ 26.421,78		
Eau	€ 15.405,73		

4.5.4. La justification des parités

4.5.4.1. "Chiroux" – Centre culturel de Liège



Simulateur de la subvention maximale "proméritable" sur la durée du premier contrat-programme
"décret 2013" d'un Centre culturel déjà reconnu

Ne compléter que les cellules bleues, les calculs se font automatiquement

Montant de la subvention de fonctionnement ordinaire* perçue actuellement	€ 202.400,58
Dépôt de la demande de contrat-programme (menu déroulant)	2017
Subvention maximale "proméritable" pour la dernière année de CP	€ 242.880,70

Traitement de la demande de reconnaissance	Année	Montant attendu de la subvention
1ère année contrat-programme	2018	€ 202.400,58
2ème année contrat-programme	2019	€ 218.592,63
3ème année contrat-programme	2020	€ 218.592,63
4ème année contrat-programme	2021	€ 226.688,65
5ème année contrat-programme	2022	€ 234.784,67
	2023	€ 242.880,70

*: hors subvention emploi, subvention extraordinaire et autres conventions spécifiques

Tableau fourni par l'ACC à ses membres à titre informatif et se basant sur les déclarations de la Ministre effectuées le 28 mars 2017 à Dison.
Ce tableau et les données qu'il calcule n'engagent en rien l'ACC.

Association¹ « LES CHIROUX, CENTRE CULTUREL DE LIEGE »²
- Subventions indirectes classiques
Détail et calculs pour l'année 2016

Personnel

- Détail : Karin SIMON, Eveline MASSART, Catherine JANSSEN, Jean-Yves BOYNE, Christophe FOURRE
- Calculs : $55.697,07 + 59.253,68 + 29.242,68 + 23.766,88 + 33.191,13 = 201.151,44$ EUR/an arrondis à **201.151,00 EUR**

Bâtiments / Locaux

- Détail : R.C du bâtiment place des Carmes, 8 + salle de spectacles
- Calculs :
R.C : 41.477 Eur/an, occupation d'1/5^{ème} du bâtiment, soit 8.295,40 Eur/an
Salle de spectacles : 2.310 Eur/an

Sous-total : 10.605,40 Eur/an arrondis à 10.605,00 EUR

Energies

- Détail : gaz, électricité
- Calculs :
Gaz : 43.915,10 ou 1/5^{ème} = 8.783,02 Eur/an
Electricité : 50.375,37 ou 1/5^{ème} = 10.075,07 Eur/an

Sous-total : 18.858,09 Eur/an arrondis à 18.858,00 EUR

Entretien des bâtiments / Locaux

Détail : 2 femmes de service à 18h/semaine

Calculs : $18,35 \times 36 \times 52 = 34.351,20$ Eur/an arrondis à **34.351,00 EUR**

TOTAL SUBVENTIONS INDIRECTES CLASSIQUES :

$201.151,00 + 10.605,00 + 34.351,00 + 18.858,00 = \underline{\underline{264.965,00 \text{ Eur/an}}}$

¹ S'il ne s'agit pas d'une association, indiquer le statut juridique du bénéficiaire

² Dénomination statutaire complète

Agent	Année	Brut	ONSS	Cot. Patr. Pension	Sous-total	Accident du travail	R.C.	Cotisation SPMT	Fonds primes syndicales	Frais de transport	Allocation trav./intergr	Coût total	Remboursement via facturation	Prise en charge par la Ville
Simon Karin	2016	41.028,50	5.739,35	12.381,31	59.149,16	226,01	118,98	95,50	46,55	0,00	0,00	59.636,20	0,00	59.636,20
Fourré Christophe	2016	24.724,93	1.175,37	0,00	25.900,30	493,26	71,70	71,64	46,55	0,00	-13.081,82	13.501,63	0,00	13.501,63
Janssen Catherine	2016	33.357,79	1.883,08	0,00	35.240,87	192,64	96,74	95,50	46,55	0,00	-22.147,64	13.524,66	13.524,66	0,00
Boyne Jean-Yves	2016	31.067,99	1.786,07	0,00	32.854,06	179,42	90,10	95,50	46,55	0,00	-24.197,12	9.068,51	2.122,49	6.946,02
		130.179,21	10.583,87	12.381,31	153.144,39	1.091,33	377,52	358,14	186,20	0,00	-59.426,58	95.731,00	15647,15	80.083,85



**Département
des Ressources humaines**

Traitements
et Législation sociale

Agent traitant : David BEDJI
☎ : 04 / 221.87.87
✉ : 04 / 221.87.66
✉ : david.bedji@liege.be

ASBL Centre Culturel « Les Chiroux »

Place des Carmes, 8
4000 LIEGE

Liège,

Objet : remboursement du coût salarial des agents détachés – solde 2016

Madame, Monsieur,

Suite à la mise à disposition d'agents de la Ville de Liège auprès de votre ASBL, nous vous prions de trouver ci-joint le tableau récapitulatif justifiant les montants dus par votre organisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les montants repris sont relatifs à :

- l'entièreté du coût salarial de Madame JANSSEN Catherine,

- la différence de traitement entre l'échelle D4 et l'échelle D1 de Monsieur BOYNE Jean-Yves.

Compte tenu des subsides reçus pour l'agent APE, des réductions forfaitaires attribuées suite à l'augmentation des échelles barémiques et des provisions facturées, le solde dû pour l'année 2016 s'élève à **7.139,91 euros** (sept mille cent trente-neuf euros nonante et un cents).

Dès lors, nous vous invitons à verser cette somme à la Recette communale, en Féronstrée 86-88, à 4000 Liège au compte **BE14 0910 0043 2283** en rappelant la communication suivante : « **Détachement agents Asbl Les Chiroux – Solde 2016** »

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

PAR LE COLLEGE :

Pour le Directeur général,
Le 1^{er} Directeur administratif délégué,

L'Échevin délégué,

Richard FONBONNE.

Maggy YERNA.

45 102 - 8 bis - CIM

Rue des Guillemins 26 (5^e étage) • B-4000 Liège

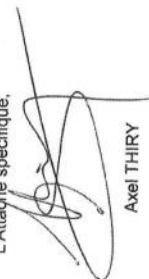
LIÈGETOGETHER
MÉTROPOLÉ OUVERTE CRÉATIVE CONNECTÉE

VILLE DE LIEGE
Bureau des traitements
du personnel non enseignant

Coût salarial 2016 - asbl LES CHIROUX

matricule	Nom et prénom	N/AC/APE	brut	ONSS / AMI	pension	Frais de transport	subsidés APE	AT	RC	cotisation SPMT	prime syndicale	totaux
2675	JANSSEN Catherine	APE	33.357,79	1.883,08	0,00	0,00	-22.147,64	192,64	96,74	95,50	46,55	13.524,66
21836	BOYNE Jean-Yves	APE	2.122,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.122,49
COUT TOTAL 2015			35.480,28	1.883,08	0,00	0,00	-22.147,64	192,64	96,74	95,50	46,55	15.647,15
Réduction forfaitaire (18,58%) suite à l'augmentation des échelles barémiques												
Provisions facturées												
SOLDE 2016 à payer												
Avances 2016												
1 0,00												
2 0,00												
3 800,00												
4 800,00												
5 800,00												
6 800,00												
7 800,00												
8 800,00												
9 800,00												
10 0,00												
11 0,00												
12 0,00												
5.600,00												
-2.907,24												
-5.600,00												
7.139,91												

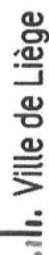
L'Attaché spécifique,



AXEL THIRY

BOYNE Jean-Yves						Index du 1/01/2016 au 30/06/2016		
D4			D1			Horaire	Jours prestés	Index
16.812,50			15.704,66			1		1,6084
BRUT		27.041,23			25.259,38			
AF		1496,4723			1441,53193			
PV	92,00%	2.073,16			1.936,55			
ONSS		1.749,36			1.636,77			
TOTAL		32.360,22			30.274,22			
AT	0,58%	156,163074	AT	0,58%	145,872891			
AS	0,29%	78,4195525	AS	0,29%	73,2521879			
SPMT	95,50	95,50	SPMT	95,50	95,50			
F SYND	46,55	46,55	F SYND	46,55	46,55			
TOTAL		32.736,85			30.635,40			
Différence								
		2.101,45						
		/2						
1er semestre 2016		1.050,73						

BOYNE Jean-Yves						Index du 1/07/2016 au 31/12/2016		
D4			D1			Horaire	Jours prestés	Index
16.812,50			15.704,66			1		1,6406
BRUT		27.582,59			25.765,07			
AF		1513,16431			1457,12404			
PV	92,00%	2.114,67			1.975,32			
ONSS		1.783,57			1.668,72			
TOTAL		32.993,99			30.866,23			
AT	0,58%	159,289443	AT	0,58%	148,793252			
AS	0,29%	79,9895038	AS	0,29%	74,7186891			
SPMT	95,50	95,50	SPMT	95,50	95,50			
F SYND	46,55	46,55	F SYND	46,55	46,55			
TOTAL		33.375,32			31.231,79			
Différence								
		2.143,52						
		/2						
2e semestre 2016		1.071,76						
Total à payer en 2016		2.122,49						

COÛT SALARIAL 2016

Ville de Liège

Département des Ressources humainesBureau des Traitements du personnel
non enseignantNom: SIMON
Prénom: KARINMatricule: 4765
Sexe: F
N.N.: 64122514845Début de service: 18/07/1990
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Définitif

Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION

Fonction: REDACTEUR VERIFICATEUR

Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE

Echelle: D4 Temps de travail (heures/semaine): 36,0

Echelon: 23 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE

Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège

Numéro d'inscription ONSS: 023310009

Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Allocation trav./intégr.	Coût Total
01/2016	TR	3.001,79	464,38	1.020,61	4.486,78	16,54	8,71	7,96	3,84			4.523,83
02/2016	TR	3.001,79	464,38	1.020,61	4.486,78	16,54	8,71	7,96	3,84			4.523,83
03/2016	TR	3.001,79	464,38	1.020,61	4.486,78	16,54	8,71	7,96	3,84			4.523,83
Total Trim.:		9.005,37	1.393,14	3.061,83	13.460,34	49,62	26,13	23,87	11,52	0,00	0,00	13.571,48
04/2016	TR	3.001,79	464,38	1.020,61	4.486,78	16,54	8,71	7,96	3,84			4.523,83
05/2016	TR	3.001,79	464,38	1.020,61	4.486,78	16,54	8,71	7,96	3,84			4.523,83
06/2016	PV	2.761,65	464,38	1.020,61	2.761,65	15,21	8,01	7,96	3,84			2.784,87
06/2016	TR	3.001,79	464,38	1.020,61	4.486,78	16,54	8,71	7,96	3,84			4.523,83
Total Trim.:		11.767,02	1.393,14	3.061,83	16.221,99	64,83	34,14	23,87	11,52	0,00	0,00	16.356,35
07/2016	TR	3.061,89	478,26	1.041,04	4.581,19	16,87	8,88	7,96	3,91			4.618,81
08/2016	TR	3.061,89	478,26	1.041,04	4.581,19	16,87	8,88	7,96	3,91			4.618,81
09/2016	TR	3.061,89	478,26	1.041,04	4.581,19	16,87	8,88	7,96	3,91			4.618,81
Total Trim.:		9.185,67	1.434,78	3.123,12	13.743,57	50,61	26,64	23,87	11,73	0,00	0,00	13.856,42
10/2016	TR	3.061,89	473,67	1.041,04	4.576,60	16,87	8,88	7,96	3,91			4.614,22
11/2016	TR	3.061,89	473,67	1.041,04	4.576,60	16,87	8,88	7,96	3,91			4.614,22
12/2016	AF	1.851,23	92,09	1.052,45	1.943,32	10,20	5,37	7,96	3,96			1.958,89
12/2016	TR	3.095,43	478,86	1.052,45	4.626,74	17,01	8,94	7,96	3,96			4.664,61
Total Trim.:		11.070,44	1.518,29	3.134,53	15.723,26	60,95	32,07	23,87	11,78	0,00	0,00	15.851,93
Total:		41.028,50€	5.739,35€	12.381,31€	59.149,16€	226,01€	118,98€	95,50€	46,55€	0,00€	0,00€	59.636,20€

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

COÛT SALARIAL 2016

Ville de Liège

Département des Ressources humainesBureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: FOURRE

Prénom: CHRISTOPHE

Matricule: 1962

Sexe: M

N.N.: 71061006997

Début de service: 17/12/2003

Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Ouvrier - Contractuel - APE

Grade RGB: OUVRIER QUALIFIE

Fonction: OUVRIER D

Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE

Echelle: D2 Temps de travail (heures/semaine): 36,0

Echelon: 12 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE

Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège

Numéro d'inscription ONSS: 023310009

Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Coût Total
01/2016	TR	2.481,65	150,88		2.632,53	49,51	7,20	7,96	5,53		-1.635,22	1.067,51
02/2016	TR	2.481,65	150,88		2.632,53	49,51	7,20	7,96	5,53		-1.635,22	1.067,51
03/2016	TR	2.481,65	150,88		2.632,53	49,51	7,20	7,96	5,53		-1.635,23	1.067,50
Total Trim. :		7.444,95	452,64	0,00	7.897,59	148,53	21,60	23,88	16,59	0,00	-4.905,67	3.202,52
04/2016	TR	2.481,65	150,88		2.632,53	49,51	7,20	7,96	5,53		-1.635,23	1.067,50
05/2016	TR	2.481,65	150,88		2.632,53	49,51	7,20	7,96	5,53		-1.635,23	1.067,50
06/2016	PV	2.283,12			2.283,12	45,55	6,62					2.335,29
	TR	2.481,65	150,88		2.632,53	49,51	7,20	7,96	5,53		-1.635,23	1.067,50
Total Trim. :		9.728,07	452,64	0,00	10.180,71	194,08	28,22	23,88	16,59	0,00	-4.905,69	5.537,79
07/2016	TR	2.531,33	157,71		2.689,04	50,50	7,34	7,96	5,64		-1.635,23	1.125,25
08/2016	TR	1.107,43	15,77		1.123,20	22,09	3,21	7,96	2,47		-1.635,23	-476,30
Total Trim. :		3.638,76	173,48	0,00	3.812,24	72,59	10,55	15,92	8,11	0,00	-3.270,46	648,95
12/2016	AF	1.550,58	96,61		1.647,19	30,93	4,50					1.682,62
12/2016	TR	2.362,57			2.362,57	47,13	6,83	7,96	5,26			2.429,75
Total Trim. :		3.913,15	96,61	0,00	4.009,76	78,06	11,33	7,96	5,26	0,00	0,00	4.112,37
Total:		24.724,93€	1.175,37€	0,00€	25.900,30€	493,26€	71,70€	71,64€	46,55€	0,00€	-13.081,82€	13.501,63€

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

COÛT SALARIAL 2016

Ville de Liège

Département des Ressources humainesBureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: JANSSEN

Prénom: CATHERINE

Matricule: 2675

Sexe: F

N.N.: 80112105406

Début de service: 14/10/2004

Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE

Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION

Fonction: REDACTEUR VERIFICATEUR

Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE

Echelle: D4 Temps de travail (heures/semaine): 36,0

Echelon: 12 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE

Adresse: Place du Marché, 2

BEL 4000 Liège

Numéro d'inscription ONSS: 023310009

Numéro d'entreprise: 207343933

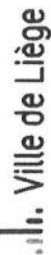
Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Coût Total
01/2016	TR	2.609,15	158,64		2.767,79	15,07	7,57	7,96	4,17		-1.845,63	956,93
02/2016	TR	2.609,15	158,64		2.767,79	15,07	7,57	7,96	4,17		-1.845,64	956,92
03/2016	TR	2.609,15	158,64		2.767,79	15,07	7,57	7,96	4,17		-1.845,63	956,93
Total Trim.:		7.827,45	475,92	0,00	8.303,37	45,21	22,71	23,87	12,51	0,00	-5.536,90	2.870,77
04/2016	TR	2.609,15	158,64		2.767,79	15,07	7,57	7,96	4,17		-1.845,64	956,92
05/2016	TR	2.609,15	158,64		2.767,79	15,07	7,57	7,96	4,17		-1.845,63	956,93
06/2016	PV	2.196,62			2.196,62	12,69	6,37	7,96	4,17			2.215,68
06/2016	TR	2.609,15	158,64		2.767,79	15,07	7,57	7,96	4,17		-1.845,64	956,92
Total Trim.:		10.024,07	475,92	0,00	10.499,99	57,90	29,08	23,87	12,51	0,00	-5.536,91	5.086,44
07/2016	PV	310,50			310,50	1,79	0,90					313,19
07/2016	TR	1.330,69	82,91		1.413,60	7,68	3,86	7,96	2,13		-1.845,63	-410,40
08/2016	PV	248,40			248,40	1,43	0,72					250,55
08/2016	TR	1.330,69	82,91		1.413,60	7,68	3,86	7,96	2,13		-1.845,64	-410,41
09/2016	TR	2.661,39	165,80		2.827,19	15,37	7,72	7,96	4,26		-1.845,64	1.016,86
Total Trim.:		5.881,67	331,62	0,00	6.213,29	33,95	17,06	23,87	8,52	0,00	-5.536,91	759,78
10/2016	TR	2.661,39	165,80		2.827,19	15,37	7,72	7,96	4,26		-1.845,64	1.016,86
11/2016	TR	2.726,42	169,86		2.896,28	15,75	7,91	7,96	4,36		-1.845,64	1.086,62
12/2016	TR	2.726,42	169,86		2.896,28	15,74	7,88	7,96	4,39		-1.845,64	1.086,61

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

d_print - Origine: FRAITURE MARIE-FRANCE (FRAITURM - 028539) - 03-02-2017 09:12

Page 2 de 2

COÛT SALARIAL 2016

Ville de Liège

Département des Ressources humainesBureau des Traitements du personnel
non enseignantNom: JANSSEN
Prénom: CATHERINEMatricule: 2675
Sexe: F
N.N.: 80112105406Début de service: 14/10/2004
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE

Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION

Fonction: REDACTEUR VERIFICATEUR

Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE

Echelle: D4 Temps de travail (heures/semaine): 36,0

Echelon: 12 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE

Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège

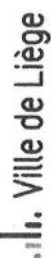
Numéro d'inscription ONSS: 023310009

Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Frais de primes syndic. Transport	Subsides	Coût Total
12/2016	AF	1.510,37	94,10	0,00	1.604,47	8,72	4,38	23,87	0,00	-5.536,92	1.617,57
Total Trim.:		9.824,60	599,62	0,00	10.224,22	55,58	27,89	95,50€	0,00€	-22.147,64€	4.807,65
Total:		33.357,79€	1.883,08€	0,00€	35.240,87€	192,64€	96,74€	95,50€	0,00€	-22.147,64€	13.524,66€

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

COÛT SALARIAL 2016**Département des Ressources humaines**Bureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: BOYNE

Prénom: JEAN-YVES

Matricule: 21836

Sexe: M

N.N.: 77031607318

Début de service: 10/10/2011

Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE

Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION

Fonction: REDACTEUR VERIFICATEUR

Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE

Echelle: D4 Temps de travail (heures/semaine): 36,0

Echelon: 5 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE

Adresse: Place du Marché, 2

BEL 4000 Liège

Numéro d'inscription ONSS: 023310009

Numéro d'entreprise: 207343933

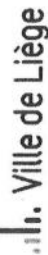
Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Coût Total
01/2016	TR	2.254,41	137,07		2.391,48	13,02	6,54	7,96	3,83		-2.016,42	406,41
02/2016	TR	2.254,41	137,07		2.391,48	13,02	6,54	7,96	3,83		-2.016,43	406,40
03/2016	TR	2.254,40	137,07		2.391,47	13,02	6,54	7,96	3,83		-2.016,42	406,40
Total Trim.:		6.763,22	411,21	0,00	7.174,43	39,06	19,62	23,87	11,49	0,00	-6.049,27	1.219,20
04/2016	TR	2.254,41	137,07		2.391,48	13,02	6,54	7,96	3,83		-2.016,42	406,41
05/2016	TR	2.254,41	137,07		2.391,48	13,02	6,54	7,96	3,83		-2.016,42	406,41
06/2016	PV	2.074,05	137,07		2.074,05	11,98	6,01	7,96	3,83		-2.016,42	406,41
06/2016	TR	2.254,41	137,07		2.391,48	13,02	6,54	7,96	3,83		-2.016,43	406,40
Total Trim.:		8.837,28	411,21	0,00	9.248,49	51,04	25,63	23,87	11,49	0,00	-6.049,27	3.311,25
07/2016	TR	2.299,54	143,27		2.442,81	13,28	6,67	7,96	3,90		-2.016,43	458,19
08/2016	TR	2.299,54	143,27		2.442,81	13,28	6,67	7,96	3,90		-2.016,43	458,19
09/2016	TR	2.299,54	143,27		2.442,81	13,28	6,67	7,96	3,90		-2.016,43	458,19
Total Trim.:		6.898,62	429,81	0,00	7.328,43	39,84	20,01	23,87	11,70	0,00	-6.049,29	1.374,56
10/2016	TR	2.299,54	143,27		2.442,81	13,28	6,67	7,96	3,90		-2.016,43	458,19
11/2016	TR	2.347,76	146,26		2.494,02	13,56	6,81	7,96	3,99		-2.016,43	509,91
12/2016	AF	1.573,81	98,05		1.671,86	9,09	4,56	7,96	3,99		-2.016,43	1.685,51

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

d_print - Origine: FRAITURE MARIE-FRANCE (FRAITURM - 028539) - 03-02-2017 09:05

Page 2 de 2

COÛT SALARIAL 2016

Département des Ressources humaines
Bureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: BOYNE
Prénom: JEAN-YVES

Matricule: 21836
Sexe: M
N.N.: 77031607318
Début de service: 10/10/2011
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE
Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION
Fonction: REDACTEUR VERIFICATEUR
Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE
Echelle: D4
Temps de travail (heures/semaine): 36,0
Echelon: 5
Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE
Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège
Numéro d'inscription ONSS: 023310009
Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Coût Total
12/2016	TR	2.347,76	146,26	0,00	2.494,02	13,55	6,80	7,96	3,98	0,00	-2.016,43	509,88
Total Trim. :		8.568,87	533,84	0,00	9.102,71	49,48	24,84	23,87	11,87	0,00	-6.049,29	3.163,48
Total:		31.067,99€	1.786,07€	0,00€	32.854,06€	179,42€	90,10€	95,50€	46,55€	0,00€	-24.197,12€	9.068,51€

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités
** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

4.5.4.2. Centre culturel de Chênée



Simulateur de la subvention maximale "proméritable" sur la durée du premier contrat-programme
"décret 2013" d'un Centre culturel déjà reconnu

Ne compléter que les cellules bleues, les calculs se font automatiquement

Montant de la subvention de fonctionnement ordinaire* perçue actuellement
€ 154.600,00

Dépôt de la demande de contrat-programme (menu déroulant)

2017

Subvention maximale "proméritable" pour la dernière année de CP
€ 185.520,00

Traitement de la demande de reconnaissance	Année	Montant attendu de la subvention
1ère année contrat-programme	2018	€ 154.600,00
2ème année contrat-programme	2019	€ 166.968,00
3ème année contrat-programme	2020	€ 166.968,00
4ème année contrat-programme	2021	€ 173.152,00
5ème année contrat-programme	2022	€ 179.336,00
	2023	€ 185.520,00

*: hors subvention emploi, subvention extraordinaire et autres conventions spécifiques

Tableau fourni par l'ACC à ses membres à titre informatif et se basant sur les déclarations de la Ministre effectuées le 28 mars 2017 à Dison.
Ce tableau et les données qu'il calcule n'engagent rien l'ACC.



Province
de Liège

Administration

18 AVR. 2017

ML

Asbl Centre Culturel de Chênée

Christophe LOYEN

Directeur

Rue de l'Eglise 1-3

4032 CHENEE

Stages et projets

Tél: 04 220 21 00 - Fax: 04 220 21 01

secretariat.dgacpas@provincedeliege.be

Votre correspondant :

Emelyne Pier :

emelyne.pier@provincedeliege.be

Réf. : 1.1/E.P/2017-02597

Liège, le 14 AVR. 2017

**Direction générale
transversale**

Rue G. Clémenceau, 15
B - 4000 Liège
Tél. : +32 (0)4 220 21 00
Fax : +32 (0)4 220 21 01
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

Objet : Aide à l'impression de la brochure « ChênéeCulture » - 5 parutions de 8.000 exemplaires

Monsieur le Directeur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'en sa séance du 30 mars 2017, le Collège provincial de Liège, en application d'une délégation du Conseil provincial du 4 juillet 2013, a décidé de réserver une suite favorable à votre demande d'aide à l'impression reprise en objet.

La réalisation de ce travail sera confiée au Centre d'Impression provincial.

Les conditions financières de cette impression sont les suivantes :

- Facturation des matières premières, à savoir 3.444,05 €

A titre de subvention en nature, le coût de la main d'œuvre, estimé à 5.211,00 € sera entièrement pris en charge par la Province de Liège.

Le Collège provincial vous invite à mentionner l'aide provinciale sur tous les supports promotionnels. A cette fin, vous trouverez le logo de la Province de Liège (et ses déclinaisons en compétences) sur le site Internet <http://www.provincedeliege.be/portail/logos>. Les instructions et conditions d'utilisation de ce logo sont reprises dans un document « PDF » également disponible sur ce site.

En application des dispositions du C.D.L.D, vous veillerez à renvoyer, dans les trois mois suivant la parution de toutes les éditions, la déclaration sur l'honneur reprise en annexe de ce courrier.

Nous vous invitons également à transmettre, avant impression, les projets de documents au Service des Relations Presse et de l'Information multimédia (Contact : Monsieur Valère POLIS, Coordinateur de la Cellule Graphique - Place de la République française, 1 à 4000 LIEGE - tél : 04/237.26.08 - fax :

04/237.26.15) afin de vérifier la présence et la conformité du logo provincial sur ceux-ci.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec Monsieur Denis ROLAND, Agent technique en Chef au Centre d'Impression provincial, (Grand' Route, 317B à 4400 FLEMALLE – tél : 04/237.36.45) pour confirmation de votre part et mise au point des modalités pratiques de réalisation.

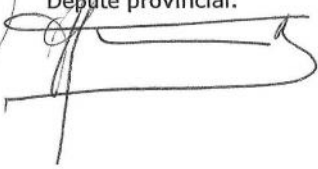
Ne doutant pas que vous apprécierez l'effort consenti par la Province de Liège, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège provincial :


Marianne LONHAY,
Directrice générale provinciale.

Par délégation du Député Provincial Président
(Article L2213-1 du CDLD)




Robert MEUREAU,
Député provincial.

Bâtiment sis rue des Grands Prés, 202 à 4032 Liège

Bâtiment	01630			
Energie	Références au 01/01/07	Somme de Montant	Somme de Consommation	Somme de Consommation nuit
Chauffage	541460900000026214	22.717,17	439.404,00	
Eaux	10064.0	511,86	98,00	
	10065.0	127,61	4,00	
	10066.0	2.955,87	580,00	
Electricité	5414567000000328908	11.966,42	33.404,00	24.511,00
Total général		38.378,93	473.490,00	24.511,00

Bâtiment sis rue André Renard à 4032 Liège

Bâtiment	01470			
Energie	Références au 01/01/07	Somme de Montant	Somme de Consommation	Somme de Consommation nuit
Chauffage	541460900000026313	9.585,18	176.509,00	
Eaux	7408.0	130,65	6,00	
	8412.0	1.770,92	256,00	
Electricité	541456700000012517	2.602,22	7.436,00	4.732,00
Total général		14.088,97	184.207,00	4.732,00

Bâtiment sis rue Fraîche, 14 à 4032 Liège

Bâtiment	01610			
Energie	Références au 01/01/07	Somme de Montant	Somme de Consommation	Somme de Consommation nuit
Chauffage	541460900000026177	29.589,57	582.128,00	
Eaux	5414609000000575347	4.541,31	84.302,80	
	7179.0	3.644,32	706,00	
	7216.0	374,82	71,00	
	7217.0	719,69	139,00	
Electricité	541456700000012487	11.709,00	41.518,00	22.766,00
Total général		50.578,71	708.864,80	22.766,00

Bâtiment sis place Joseph Willem, 1-2 à 4032 Liège

Bâtiment	01690			
Energie	Références au 01/01/07	Somme de Montant	Somme de Consommation	Somme de Consommation nuit
Chauffage	541460900000014987			
	541460900000026245			
	541460900000026245 P			
Eaux	9269.0	460,22	87,00	
	9269.0 P	1.380,66	261,00	
Electricité	5414567000000394057			
	5414567000000394057 P			
	5414567000000442383			
	5414567000000442383 P			
	5414567000000455055			
	54145670000004039664	3.575,02	11.379,00	8.478,00
	54145670000004039664 P	10.725,21	34.132,00	25.432,00
Total général		16.141,11	45.859,00	33.910,00

Bâtiment sis rue de l'Eglise, 60 à 4032 Liège

Bâtiment	01564			
Energie	Références au 01/01/07	Somme de Montant	Somme de Consommation	Somme de Consommation nuit
Chauffage	541460900000026252	10.088,64	185.606,00	
Eaux	499220.0	471,25	90,00	
Electricité	541456700000022196	3.971,01	13.428,00	10.707,00
Total général		14.538,90	199.124,00	10.707,00

Bâtiment sis rue de l'Eglise, 1-5 à 4032 Liège

Bâtiment	01560 + 0156001			
Energie	Références au 01/01/07	Somme de Montant	Somme de Consommation	Somme de Consommation nuit
Chauffage	541460900000026191	14.880,75	282.811,00	
	541460900000026207	13.574,09	256.031,00	
	541460900000026276	14.327,92	271.135,00	
	541460900000032758	6.080,86	114.104,50	
Eaux	8430.0	420,61	82,00	
	8431.0	2.086,91	354,00	
	9329.0	3.096,60	1.026,00	
	9341.0	1.733,63	480,00	
Electricité	541456700000012449	15.118,31	72.356,00	28.768,00
	541456700000020680	6.818,33	19.529,00	15.676,00
	5414567000000439451	7.309,03	33.723,00	
Total général		85.457,04	1.051.631,50	44.444,00

4.5.4.3. Centre culturel Ourthe & Meuse



Simulateur de la subvention maximale "proméritable" sur la durée du premier contrat-programme
"décret 2013" d'un Centre culturel déjà reconnu

Ne compléter que les cellules bleues, les calculs se font automatiquement

Montant de la subvention de fonctionnement ordinaire* perçue actuellement

€ 154.600,00

Dépôt de la demande de contrat-programme (menu déroulant)

2017

Subvention maximale "proméritable" pour la dernière année de CP

€ 185.520,00

Traitement de la demande de reconnaissance	Année	Montant attendu de la subvention
1ère année contrat-programme	2018	€ 154.600,00
2ème année contrat-programme	2019	€ 166.968,00
3ème année contrat-programme	2020	€ 166.968,00
4ème année contrat-programme	2021	€ 173.152,00
5ème année contrat-programme	2022	€ 179.336,00
	2023	€ 185.520,00

*: hors subvention emploi, subvention extraordinaire et autres conventions spécifiques

Tableau fourni par l'ACC à ses membres à titre informatif et se basant sur les déclarations de la Ministre effectuées le 28 mars 2017 à Dison.
Ce tableau et les données qu'il calcule n'engagent rien l'ACC.

AIDES INDIRECTES VILLE de LIEGE - Centre Culturel Ourthe et Meuse1: SUBVENTION ORDINAIRE ANNUELLE**57 453 euros** exercice 20162: MISE A DISPOSITION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL

Une employée administrative ETPL mise à disposition depuis mai 1995

Le coût pris en charge par la Ville pour l'exercice 2016 s'élève à **4734,75 euros**3: MISE A DISPOSITION DE LOCAUX4: PRISE EN CHARGE DES COUTS ENERGETIQUESEau, Chauffage, Electricité : Consommation annuelle,
ANGLEUR

LIEU	EAU	GAZ	ELECTRICITE
rue d'Ougrée, 71	?	1707,5	1903,32
rue de Hôtel de Ville, 6	391,46	2062,47	2935,68
rue Vaudrée, 2	?	?	?
rue de la Vaussale, 4	?	?	?

SCLESSIN

LIEU	EAU	GAZ	ELECTRICITE
rue des Beaux Arts, 4	379,67	9227,25	3119,39
place Ferrer, 14 (occupation au 25 mars 2017)	?	?	?

TOTAL

	771,13	12997,22	7958,39
--	---------------	-----------------	----------------

TOTAL ANNUEL charges énergétiques et eau : 21726,74• **MISE A DISPOSITION TRAVAILLEUR:4734,75****soit 26461,49 euros /an**

Lucien BAREL

De: Pascale P <pascale.ccom@skynet.be>
Envoyé: lundi 15 mai 2017 17:18
À: Lucien BAREL; Murielle Frenay; Christophe Loyen
Objet: a ajouter..Mr Wautheir vient d'envoyer

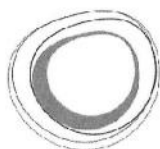
Année	Références	Bâtiment	Intitulé	Adresse	N°	Code	Localité	Energie	Compteur	Montant	Consommation	Consommation nuit
2016	541460900001790695	02510	Assistance centre culturel Ourthe / Meuse	Rue Vaudrée	2/A	4031	Liège	Chauffage	95401445	1 174,58	20 079	
2016	541456700000535641	02510	Assistance centre culturel Ourthe / Meuse	Rue Vaudrée	2/A	4031	Liège	Electricité	51426113	325,92	774	694
2016	12049.0	02510	Assistance centre culturel Ourthe / Meuse	Rue Vaudrée	2/A	4031	Liège	Eaux	3459717	122,31	3	
2016	12050.0	02510	Assistance centre culturel Ourthe / Meuse	Rue Vaudrée	2/A	4031	Liège	Eaux	059338392	119,28	1	

--

--

Pascale PIERARD
 Animatrice Directrice
 Centre Culturel Ourthe et Meuse
 rue d'Ougrée 71
 4031 ANGLEUR
 Tél : 04 366 10 61
 Fax: 04 361 00 83

Mail: Pascale.ccom@proximus.be
[HTTP://centreculturelourtheetmeuse.eu](http://centreculturelourtheetmeuse.eu)
 Suivez-nous aussi sur notre [page Facebook](#)



Centre Culturel Ourthe et Meuse

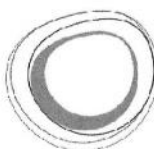
Lucien BAREL

De: Pascale P <pascale.ccom@skynet.be>
Envoyé: lundi 15 mai 2017 17:17
À: Lucien BAREL; Murielle Frenay; Christophe Loyer
Objet: a ajouterM Wauthier vient d'envoyer

Année	Références	Bâtiment	Intitulé	Adresse	N°	Code	Localité	Energie	Compteur	Montant	Consommation	Consommation nuit	Bénéficiaire 1	Bénéficiaire 2
2016	11020.0	02540	Groupe scolaire du centre Angleur et divers	Rue de la Vaussale	4	4031	Liège	Eaux	059335580	694,29	130			

 Pascale PIERARD
 Animatrice Directrice
 Centre Culturel Ourthe et Meuse
 rue d'Ougrée 71
 4031 ANGLEUR
 Tél : 04 366 10 61
 Fax: 04 361 00 83

Mail: Pascale.ccom@proximus.be
[HTTP://centreculturelourtheetmeuse.eu](http://centreculturelourtheetmeuse.eu)
 Suivez-nous aussi sur notre [page Facebook](#)



Centre Culturel Ourthe et Meuse

Coût salarial 2016 - CENTRE OURTHE ET MEUSE

1	3,000,00
2	1,000,00
3	1,300,00
4	1,300,00
5	1,300,00
6	1,300,00
7	1,300,00
8	1,300,00
9	1,300,00
10	
11	
12	
	13,100,00

Axel THIRY

d_print - Origine: FRAITURE MARIE-FRANCE (FRAITURM - 028539) - 11-05-2017 11:53

Page 1 de 1

COÛT SALARIAL 2016

Ville de Liège

Département des Ressources humaines
Bureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: MORENO EGLICERIO
Prénom: ROBERTO

Matricule: 3791
Sexe: M
N.N.: 68020604553

Début de service: 14/06/1996
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Ouvrier - Contractuel - APE
Grade RGB: OUVRIER QUALIFIE
Fonction: OUVRIER D

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE
Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège

Département: DPT RESSOURCES HUMAINES - DIRECTION DU NETTOYAGE DES LOCAUX
Echelle: D2 Temps de travail (heures/semaine): 36,0 24,0
Echelon: 18 Temps de travail (jours/semaine): 5

Numéro d'inscription ONSS: 023310009
Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Tota	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Maribel	Coût Total
01/2016	TR	2.620,92	179,00		2.799,92	52,29	7,60	7,96	3,85		-1.256,82		1.614,80
02/2016	TR	2.620,92	179,00		2.799,92	52,29	7,60	7,96	3,85		-1.256,82		1.614,80
03/2016	TR	2.620,92	179,00		2.799,92	52,29	7,60	7,96	3,85		-1.256,82		1.614,80
Total Trim.:		7.862,76	537,00	0,00	8.399,76	156,87	22,80	23,87	11,55	0,00	-3.770,46	0,00	4.844,39
04/2016	TR	2.533,56	173,69		2.707,25	50,54	7,35	7,96	3,72		-1.256,82		1.520,00
05/2016	TR	2.620,92	179,00		2.799,92	52,29	7,60	7,96	3,85		-1.256,82		1.614,80
06/2016	PV	2.411,24			2.411,24	48,10	6,99						2.466,33
Total Trim.:		10.186,64	531,69	0,00	10.718,33	203,22	29,54	23,87	11,42	0,00	-3.770,47	0,00	7.215,91
07/2016	TR	2.673,39	186,67		2.860,06	53,33	7,75	7,96	3,93		-1.256,82		1.676,21
08/2016	TR	2.673,39	186,67		2.860,06	53,33	7,75	7,96	3,93		-1.256,82		1.676,21
09/2016	TR	2.673,39	186,67		2.860,06	53,33	7,75	7,96	3,93		-1.256,82		1.676,21
Total Trim.:		8.020,17	560,01	0,00	8.580,18	159,99	23,25	23,87	11,79	0,00	-3.770,46	0,00	5.028,62
10/2016	TR	2.673,39	186,67		2.860,06	53,33	7,75	7,96	3,93		-1.256,83		1.676,20
11/2016	TR	2.673,39	186,67		2.860,06	53,33	7,75	7,96	3,93		-1.256,83		1.676,20
12/2016	AF	1.701,25	105,99		1.807,24	33,94	4,93						1.846,11
Total Trim.:		2.673,39	186,67	0,00	2.860,06	53,35	7,77	7,96	3,93	0,00	-1.256,83	0,00	1.676,24
Total:		35.790,99€	2.294,70€	0,00€	38.085,69€	714,03€	103,79€	95,50€	46,55€	0,00€	-15.081,88€	0,00€	23.963,88€
		23 860,66	1529,80		25 390,46	476,02	69,19	63,67	31,03		-10.054,59		15.975,78

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

4.5.4.4. Foyer culturel de Jupille Wandre



**Simulateur de la subvention maximale "proméritable" sur la durée du premier contrat-programme
"décret 2013" d'un Centre culturel déjà reconnu**

Ne compléter que les cellules bleues, les calculs se font automatiquement

Montant de la subvention de fonctionnement ordinaire* perçue actuellement € 80.585,04

Dépôt de la demande de contrat-programme (menu déroulant)

2017

Subvention maximale "proméritable" pour la dernière année de CP € 100.000,00

Traitement de la demande de reconnaissance	Année	Montant attendu de la subvention
1ère année contrat-programme	2018	€ 80.585,04
2ème année contrat-programme	2019	€ 88.351,02
3ème année contrat-programme	2020	€ 88.351,02
4ème année contrat-programme	2021	€ 92.234,02
5ème année contrat-programme	2022	€ 96.117,01
	2023	€ 100.000,00

*: hors subvention emploi, subvention extraordinaire et autres conventions spécifiques

Tableau fourni par l'ACC à ses membres à titre informatif et se basant sur les déclarations de la Ministre effectuées le 28 mars 2017 à Dison.
Ce tableau et les données qu'il calcule n'engage en rien l'ACC.

Association¹ «FOYER CULTUREL DE JUPILLE WANDRE ASBL»²
- Subventions indirectes classiques
Détail et calculs pour l'année 2017

Personnel

- Détail : 2 ETP (Angela CUTILLO, Michelle DABEE)
- Calculs : 2 X 24.197,12 Eur/an = 48.394,24 Eur/an arrondis à **48.394,00 EUR**

Bâtiments / Locaux

- Détail : Rue Chafnay, 2, Rue J. Hermesse, Rue du Couvent, 106, Rue de Visé, 490, Rue de Visé, 832, Rue de Visé, 834.
- Calculs :
 Rue Chafnay, 2. Estimation d'évaluation de la S.I par le 8^{ème} département : 1.451.21 Eur/an arrondis à 1.451,00 (cfr avenant 7 – occupation 100%)
 Rue J. Hermesse R.C : 2.297 Eur/an (occupation 100 %)
 Rue du Couvent, 106. R.C : 468 Eur/an soit occupation de 2/3= 312,00 Eur/an
 Rue de Visé, 490 R.C: 857 Eur/an soit occupation de 50%= 428,50 Eur/an arrondis à 428,00 EUR
 Rue de Visé, 832. R.C : 1.675,00 Eur/an
 Rue de Visé, 834. R.C : 1.249 Eur/an soit occupation de 50% (RDC) = 624,00 Eur/an arrondis à 624,00 EUR

Sous-total : 6.787,00 EUR

Energies

- Détail : eau, gaz, électricité
- Calculs :

Rue Chafnay, 2 :
 Eaux : 3.623,90 Eur/an
 Chauffage : 7.816,51 Eur/an
 Electricité : 9.882,25 Eur/an

Rue J.Hermesse :
 Eaux : 904,55 Eur/an
 Chauffage : 5.769,57 Eur/an
 Electricité : 3.115,83 Eur/an

Rue du Couvent, 106 :
 Eaux : 5.646,14 Eur/an soit occupation de 2/3= 3.764,10 Eur/an
 Chauffage : 13.854,04 Eur/an soit occupation de 2/3= 9.236,02 Eur/an
 Electricité : 4.804,88 Eur/an soit occupation de 2/3= 3.203,26 Eur/an

Rue de Visé, 490 (Foyer Culturel de Wandre):
 Eaux : 2.313,94 Eur/an soit occupation de 50%= 1.156,97 Eur/an
 Chauffage : 14.259,40 Eur/an soit occupation de 50%= 7.129,70 Eur/an

¹ S'il ne s'agit pas d'une association, indiquer le statut juridique du bénéficiaire

² Dénomination statutaire complète

Electricité : 5.328,28 Eur/an soit occupation de 50%= 2.664,14 Eur/an

Rue de Visé, 832 (Foyer Culturel de Wandre):

Eaux : 532,67 Eur/an

Chauffage : 1.377,83 Eur/an

Electricité : 566,75 Eur/an

Rue de Visé, 834 (Foyer Culturel de Wandre):

Eaux : 315,03 Eur/an soit occupation de 50%= 157,52 Eur/an

Chauffage : 29,64 Eur/an soit occupation de 50%= 14,82 Eur/an

Electricité : 437,95 Eur/an soit occupation de 50%= 218,98 Eur/an

Sous-total : 61.135,37 Eur/an arrondis à 61.135,00 EUR

Entretien des bâtiments / Locaux

Détail : -

Calculs : -

TOTAL SUBVENTIONS INDIRECTES CLASSIQUES :

$48.394,00 + 6.787,00 + 61.135,00 = 116.316,00 \text{ EUR/an}$

d_print - Origine: FRAITURE MARIE-FRANCE (FRAITURM - 028539) - 03-02-2017 10:12

Page 2 de 2

COÛT SALARIAL 2016

Département des Ressources humaines
Bureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: CUTILLO
Prénom: ANGELA

Matricule: 1078
Sexe: F
N.N.: 6111280862

Début de service: 01/08/1997
Fin de service: Indéterminée

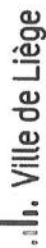
Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE
Grade RGB: GRADUE SPECIFIQUE
Fonction: ANIMATEUR
Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE
Echelle: B1
Echelon: 21
Temps de travail (heures/semaine): 36,0
Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE
Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège
Numéro d'inscription ONSS: 023310009
Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Frais de primes syndic. Transport	Subsides	Coût Total
12/2016	TR	3.268,88	203,64	0,00	3.472,52	16,91	9,49	7,96	3,90	-2.268,48	1.242,30
Total Trim. :		11.734,45	731,02		12.465,47	60,75	34,04	23,87	11,76	-6.805,44	5.790,45
Total:		43.643,93€	2.506,54€	0,00€	46.150,47€	226,01€	126,57€	95,50€	46,55€	-27.221,76€	19.423,34€

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

COÛT SALARIAL 2016

Ville de Liège

Département des Ressources humainesBureau des Traitements du personnel
non enseignantNom: CUTILLO
Prénom: ANGELAMatricule: 1078
Sexe: F
N.N.: 61112806862
Début de service: 01/08/1997
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE

Grade RGB: GRADUE SPECIFIQUE

Fonction: ANIMATEUR

Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE

Echelle: B1 Temps de travail (heures/semaine): 36,0
Echelon: 21 Temps de travail (jours/semaine): 5Nom Employeur: VILLE DE LIEGE
Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège
Numéro d'inscription ONSS: 023310009
Numéro d'entreprise: 207343933

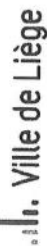
Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Coût Total
01/2016	TR	3.167,81	192,60		3.360,41	16,40	9,19	7,96	3,80		-2.268,48	1.129,28
02/2016	TR	3.167,81	192,60		3.360,41	16,40	9,19	7,96	3,80		-2.268,48	1.129,28
03/2016	TR	3.204,72	194,85		3.399,57	16,60	9,29	7,96	3,85		-2.268,48	1.168,79
Total Trim.:		9.540,34	580,05	0,00	10.120,39	49,40	27,67	23,87	11,45	0,00	-6.805,44	3.427,34
04/2016	TR	3.204,72	194,85		3.399,57	16,60	9,29	7,96	3,85		-2.268,48	1.168,79
05/2016	TR	3.204,72	194,85		3.399,57	16,60	9,29	7,96	3,85		-2.268,48	1.168,79
06/2016	PV	2.948,34			2.948,34	15,27	8,55					2.972,16
06/2016	TR	3.204,72	194,85		3.399,57	16,60	9,29	7,96	3,85		-2.268,48	1.168,79
Total Trim.:		12.562,50	584,55	0,00	13.147,05	65,07	36,42	23,87	11,55	0,00	-6.805,44	6.478,52
07/2016	TR	3.268,88	203,64		3.472,52	16,93	9,48	7,96	3,93		-2.268,48	1.242,34
08/2016	TR	3.268,88	203,64		3.472,52	16,93	9,48	7,96	3,93		-2.268,48	1.242,34
09/2016	TR	3.268,88	203,64		3.472,52	16,93	9,48	7,96	3,93		-2.268,48	1.242,34
Total Trim.:		9.806,64	610,92	0,00	10.417,56	50,79	28,44	23,87	11,79	0,00	-6.805,44	3.727,01
10/2016	TR	3.268,88	203,64		3.472,52	16,93	9,48	7,96	3,93		-2.268,48	1.242,34
11/2016	TR	3.268,88	203,64		3.472,52	16,93	9,48	7,96	3,93		-2.268,48	1.242,34
12/2016	AF	1.927,81	120,10		2.047,91	9,98	5,59					2.063,48

* Note: TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

d_print - Origine: FRAITURE MARIE-FRANCE (FRAITURM - 028539) - 03-02-2017 10:15

Page 1 de 2

COÛT SALARIAL 2016

Ville de Liège

Département des Ressources humaines
Bureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: DABEE
Prénom: MICHELLE

Matricule: 1090
Sexe: F
N.N.: 59090430405

Début de service: 01/07/1998
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE
Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION
Fonction: REDACTEUR VERIFICATEUR
Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE
Echelle: D4 Temps de travail (heures/semaine): 36,0
Echelon: 24 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE
Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège
Numéro d'inscription ONSS: 023310009
Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Coût Total
01/2016	TR	3.034,68	184,51		3.219,19	16,47	8,80	7,96	3,82		-2.016,42	1.239,82
02/2016	TR	3.034,68	184,51		3.219,19	16,47	8,80	7,96	3,82		-2.016,43	1.239,81
03/2016	TR	3.034,68	184,51		3.219,19	16,47	8,80	7,96	3,82		-2.016,42	1.239,82
Total Trim. :		9.104,04	553,53	0,00	9.657,57	49,41	26,40	23,87	11,46	0,00	-6.049,27	3.719,44
04/2016	TR	3.034,68	184,51		3.219,19	16,47	8,80	7,96	3,82		-2.016,43	1.239,81
05/2016	TR	3.034,68	184,51		3.219,19	16,47	8,80	7,96	3,82		-2.016,42	1.239,82
06/2016	PV	2.791,91			2.791,91	15,15	8,10					2.815,16
07/2016	TR	3.034,68	184,51		3.219,19	16,47	8,80	7,96	3,82		-2.016,43	1.239,81
Total Trim. :		11.895,95	553,53	0,00	12.449,48	64,56	34,50	23,87	11,46	0,00	-6.049,28	6.534,59
08/2016	TR	3.128,98	194,93		3.323,91	16,98	9,07	7,96	3,94		-2.016,43	1.345,43
09/2016	TR	3.128,98	194,93		3.323,91	16,98	9,07	7,96	3,94		-2.016,42	1.345,44
Total Trim. :		9.386,94	584,79	0,00	9.971,73	50,94	27,21	23,87	11,82	0,00	-6.049,28	4.036,29
10/2016	TR	3.128,98	194,93		3.323,91	16,98	9,07	7,96	3,94		-2.016,43	1.345,43
11/2016	TR	3.128,98	194,93		3.323,91	16,98	9,07	7,96	3,94		-2.016,43	1.345,43
12/2016	AF	1.876,05	116,87		1.992,92	10,18	5,44					2.008,54

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités
** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

d_print - Origine: FRAITURE MARIE-FRANCE (FRAITURM - 028539) - 03-02-2017 10:15

Page 2 de 2

COÛT SALARIAL 2016**h. Ville de Liège**

Département des Ressources humaines
Bureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: DABEE
Prénom: MICHELLE

Matricule: 1090
Sexe: F
N.N.: 59090430405

Début de service: 01/07/1998
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE
Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION
Fonction: REDACTEUR VERIFICATEUR
Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE
Echelle: D4 Temps de travail (heures/semaine): 36,0
Echelon: 24 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE
Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège
Numéro d'inscription ONSS: 023310009
Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Total	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Frais de primes syndic. Transport	Subsides	Coût Total
12/2016	TR	3.128,98	194,93	0,00	3.323,91	16,96	9,09	7,96	3,93	-2.016,43	1.345,42
Total Trim. :		11.262,99	701,66	0,00	11.964,65	61,10	32,67	23,87	11,81	-6.049,29	6.044,81
Total:		41.649,92€	2.393,51€	0,00€	44.043,43€	226,01€	120,78€	95,50€	46,65€	-24.197,12€	20.335,15€

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités

** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

4.5.4.5. **Comité culturel de Droixhe**

**Association¹ « ASBL Comité Culturel Droixhe - Bressoux »² -
Subventions indirectes classiques
Détail et calculs pour l'année 2017**

Personnel

- Détail : Mohamed Slimani (IETP)
- Calculs : 35.763,42 EUR/an arrondis à **35.763,00 EUR**

Bâtiments / Locaux

- Détail : R.C salle des Fêtes (Place de la Libération, 2) : 23.425,00 EUR/an
- Calculs : occupation de ¾ du bâtiment : 17.568,75 EUR/an arrondis à **17.569,00 EUR**

Energies

- Détail : eau, gaz, électricité
- Calculs :
Eau : 15.574,33 Eur : occup. de ¾ du bâtiment : 11.680,74 Eur/an
Gaz : 66.599,26 Eur : occup. de ¾ du bâtiment : 49.949,46 Eur/an
Electricité : 26.710,91 Eur : occup. de ¾ du bâtiment : 20.033,19 Eur/an

Sous-total : 81.663,39 Eur arrondis à **81.663,00 EUR**

- TOTAL SUBVENTIONS INDIRECTES CLASSIQUES :

35.763,00 EUR + 17.569,00 EUR + 81.663,00 EUR = **134.995,00 EUR**

¹ S'il ne s'agit pas d'une association, indiquer le statut juridique du bénéficiaire

² Dénomination statutaire complète

COÛT SALARIAL 2016

Département des Ressources humaines
Bureau des Traitements du personnel
non enseignant

Nom: SLIMANI
Prénom: MOHAMED

Matricule: 8692
Sexe: M
N.N.: 70060308180

Début de service: 15/06/2009
Fin de service: Indéterminée

Nature juridique du contrat: Employé - Contractuel - APE
Grade RGB: EMPLOYE D'ADMINISTRATION
Fonction: ANIMATEUR (NON GRADUE)
Département: ASBL / PERSONNEL DETACHE
Echelle: D4 Temps de travail (heures/semaine): 36,0
Echelon: 11 Temps de travail (jours/semaine): 5

Nom Employeur: VILLE DE LIEGE
Adresse: Place du Marché, 2
BEL 4000 Liège
Numéro d'inscription ONSS: 023310009
Numéro d'entreprise: 207343933

Mois / Année**	Type de paie*	Brut	Cot. Pat. ONSS/AMI	Cot. Pat. Pension	Sous-Tota	Acc. Trav.	R.C.	Cot. SPMT	Fonds primes syndic.	Frais de Transport	Subsides	Maribel	Coût Total
01/2016	TR	2.545,39	154,76		2.700,15	14,70	7,38	7,96	3,79		-504,10		2.229,88
02/2016	TR	2.545,39	154,76		2.700,15	14,70	7,38	7,96	3,79		-504,10		2.229,88
03/2016	TR	2.545,39	154,76		2.700,15	14,70	7,38	7,96	3,79		-504,10		2.229,88
Total Trim. :		7.636,17	464,28	0,00	8.100,45	44,10	22,14	23,87	11,37	0,00	-1.512,30	0,00	6.689,63
04/2016	TR	2.545,39	154,76		2.700,15	14,70	7,38	7,96	3,79		-504,10		2.229,88
05/2016	TR	2.545,39	154,76		2.700,15	14,70	7,38	7,96	3,79		-504,10		2.229,88
06/2016	PV	2.341,76			2.341,76	13,52	6,79		3,79		-504,11		2.229,87
07/2016	TR	2.545,39	154,76		2.700,15	14,70	7,38	7,96	3,79		-504,11		2.229,87
Total Trim. :		9.977,93	464,28	0,00	10.442,21	57,62	28,93	23,87	11,37	0,00	-1.512,32	0,00	9.051,68
08/2016	TR	2.661,39	165,80		2.827,19	15,37	7,72	7,96	3,97		-504,11		2.358,10
09/2016	TR	2.661,39	165,80		2.827,19	15,37	7,72	7,96	3,97		-504,11		2.358,10
Total Trim. :		7.984,17	497,40	0,00	8.481,57	46,11	23,16	23,87	11,91	0,00	-1.512,33	0,00	7.074,29
10/2016	TR	2.661,39	165,80		2.827,19	15,37	7,72	7,96	3,97		-504,11		2.358,10
11/2016	TR	2.661,39	165,80		2.827,19	15,37	7,72	7,96	3,97		-504,11		2.358,10
12/2016	AF	1.703,05	106,09		1.809,14	9,84	4,94						1.823,92
12/2016	TR	2.661,39	165,80		2.827,19	15,36	7,72	7,96	3,96		-504,11		2.358,08
Total Trim. :		9.687,22	603,49	0,00	10.290,71	55,94	28,10	23,87	11,90	0,00	-1.512,33	0,00	8.898,19
Total:		35.285,49€	2.029,45€	0,00€	37.314,94€	203,77€	102,33€	95,50€	46,55€	0,00€	-6.049,28€	0,00€	31.713,81€

* Note : TR = Traitements, PV = Pécule de vacances, AF = Allocation de fin d'année, IN = Indemnités
** Ce document reprend les corrections relatives à des mois antérieurs à l'année de référence qui ont été effectuées sur des paies de l'année de référence.

4.6. COOPÉRATION

4.6.1. Le projet

Dossier de reconnaissance complémentaire Membre d'une coopération de centres culturels

Table des Matières

2.5.1. LE TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES D'UNE INTENSIFICATION DE L'ACTION CULTURELLE GÉNÉRALE	1
2.5.1.1. Description des 5 institutions concernées	1
Centre culturel de Chênée	2
Le Centre culturel	2
Son territoire : la Ville de Liège et plus précisément...	2
Foyer culturel de Jupille-Wandre	3
Son territoire : la Ville de Liège et plus précisément...	3
Centre culturel Ourthe et Meuse	5
Le Centre culturel	5
Son territoire : la Ville de Liège et plus précisément...	5
Comité culturel Droixhe-Bressoux – Espace Georges Truffaut	6
Son territoire : les quartiers de Bressoux et de Droixhe	6
En quelques mots...	6
2.5.1.2. Démarche ayant été mise en œuvre pour définir le projet d'intensification	7
2013	7
2014	7
2015	8
2016	8

2017 _____ 9

2.5.2. LES ENJEUX DE L'ACTION CULTURELLE INTENSIFIÉE _____ 9

Centre culturel de Liège – Les Chiroux _____ 11

Centre culturel de Chênée _____ 11

Démarches et résultats de l'analyse partagée _____ 11

De ces résultats, le Centre culturel dégage un enjeu principal _____ 12

Foyer culturel de Jupille-Wandre _____ 13

Démarches et résultats de l'analyse partagée _____ 13

Centre culturel Ourthe et Meuse _____ 14

Démarches et résultats de l'analyse partagée _____ 14

Comité culturel Droixhe-Bressoux – Espace Georges Truffaut _____ 15

Les enjeux de l'action culturelle intensifiée _____ 15

1) Quelle ville pour demain ? _____ 15

Deux aspects distincts, mais parfaitement complémentaires : _____ 15

Un triple décroisement pour une ville d'avenir. _____ 15

La métropolisation : un enjeu pour tous les habitants _____ 15

2) La création artistique et la créativité _____ 15

3) Culture et Éducation _____ 16

2.5.3. LE PROJET D'ACTION CULTURELLE INTENSIFIÉE _____ 16

Notre projet d'action culturelle se déclinera par la mise en œuvre de 3 opérations. _____ 16

1^{ère} opération _____ 16

SORTIES AUTORISÉES _____ 16

Principe général : _____ 16

Qu'implique un tel constat ? _____ 17

Des effets facilitateurs: _____ 17

Objectifs stratégiques _____ 18

Sur un plan institutionnel: _____ 18

Objectifs en termes de Droits culturels: _____ 18

Méthodologie : _____ 18

État des lieux des quartiers : des morceaux du puzzle _____ 18

Carte d'identité : _____ 18

La question commune _____ 18

« Qu'avons-nous envie de montrer de notre quartier aux autres liégeois, aux belges, au Monde ? » _____ 18

Une plateforme des collectifs constitués _____ 19

En avant vers la sortie !	19
Quelques exemples d'actions à développer	19
Les Ambassadeurs	19
Rallye Vélo	19
Développement d'une appli- culture	20
Pourquoi à partir des Centres culturels ?	20
Potagers surélevés urbains	20
Une liaison avec d'autres Opérations culturelles :	21
Quartiers sensibles – Fenêtres - Aller vers ma Ville	21
2 ^e opération	21
BE-BAP	21
Principe général	21
Le Centre d'Expression et de Créativité "Les Ateliers 04" et l'intensification.	21
Objectifs stratégiques	21
Sur un plan institutionnel	21
En termes de droits culturels	22
En termes de pratiques	22
Méthodologie	22
Un réseau	22
Un Centre culturel particulièrement tourné vers l'aide à la création	22
Une méthode de travail	22
Des partenaires potentiels	22
Calendrier	23
Exemples	23
"Kiosques Be-Bap"	23
"Les bourlingueurs de quartier"	23
Quartiers en FLE	23
3 ^e opération	24
CHAMPS DE CULTURE	24
Principe général	24
Objectifs stratégiques	24
Sur un plan institutionnel	24
En termes de droits culturels	24
En termes de pratiques	25
Méthodologie	25
Une plateforme	25

Une méthode de travail	25
Des partenaires potentiels	25
Calendrier	25
Exemples	25
La Culture c'est classe !	25
Des « Journées blanches » en mode couleurs ! / « Fin d'école, faim de culture »	25
2.5.4. PLUS-VALUE, ARTICULATION ET OPPORTUNITÉ	26
2.5.4.1. Plus-value et articulation de l'action culturelle intensifiée	26
Ampleur du projet	26
Approfondissement de la participation des populations	26
Diversification et la consolidation des actions et des partenariats	27
2.5.4.2. Argumentaire d'opportunité	27
2.5.5. LES SUBVENTIONS ATTENDUES	28
2.5.5.1. Une situation de départ défavorable à Liège	28
2.5.5.2. La demande de subvention	28
2.5.5.3. La parité	29
2.5.6. EMPLOI DE LA SUBVENTION	31
2.6.1. UNE LONGUE HISTOIRE	33
2.6.2. UN ENGAGEMENT MUTUEL	33
2.6.3. LE PÔLE JEUNE PUBLIC	33
4.5.1. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INTENSIFICATION	36
4.5.1.1. Convention entre 4C et Comité culturel Droixhe	36
4.5.1.2. PV réunion CCR du 28/01/11	39
4.5.1.3. PV réunion Conseil culturel CCR du 13/12/13	43
4.5.1.4. PV réunion Conseil culturel CCR du 19/02/14	50
4.5.1.5. PV réunion 4C du 10/10/16	58
4.5.1.6. Acte de candidature Maribel socioculturel	63
4.5.1.7. Convention entre les 4C concernant l'intensification	70
4.5.1.8. Synthèse tables rondes 27/01/17	76
Culture et Éducation	83
4.5.1.9. PV réunion 4C du 07/03/17	85
4.5.2. PLUS-VALUE, ARTICULATION ET OPPORTUNITÉ	86
4.5.2.1. Liste des participants à l'appel du 27 janvier 2017	86
4.5.3. LES PARITÉS	90
4.5.3.1. Tableau parité générale	90

4.5.3.2.	Tableau parité Centre culturel de Liège	92
4.5.3.3.	Tableau parité Centre culturel de Chênée	94
4.5.3.4.	Tableau parité Centre culturel Ourthe & Meuse	96
4.5.3.5.	Tableau parité Foyer culturel de Jupille Wandre	98
4.5.3.6.	Tableau parité Comité culturel de Droixhe	100
4.5.4.	LA JUSTIFICATION DES PARITÉS	102
4.5.4.1.	"Chiroux" – Centre culturel de Liège	102
4.5.4.2.	Centre culturel de Chênée	114
4.5.4.3.	Centre culturel Ourthe & Meuse	118
4.5.4.4.	Foyer culturel de Jupille Wandre	124
4.5.4.5.	Comité culturel de Droixhe	131
4.6.1.	LE PROJET	133
	TABLE DES MATIÈRES	133
	ELÉMENTS INSTITUTIONNELS	138
	La structuration de la coopération de centres culturels	138
	L'identification du Centre culturel porteur	139
	L'identification des centres culturels participant	139
	L'identification de l'organe de gestion	140
	Sa structure	140
	Son infrastructure	141
	L'ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE	142
	Le territoire d'implantation	142
	Le territoire des projets	145
	Les enjeux de société retenus :	145
	La métropolisation de la région liégeoise	146
	La diversité socioculturelle	146
	LE PROJET D'ACTION CULTURELLE	148
	Les finalités	148
	AXE 1 – Les aides services au profit des centres culturels	148
	Description des actions planifiées	148
	AXE 2 – La coordination de projets socioculturels en partenariat	150
	Description des actions planifiées	151
	Pôle Jeune Public – Expositions itinérantes d'auteurs et illustrateurs de jeunesse	151
	Pôle Jeune Public - Titre à définir	153
	Pôle Musiques - 1ères Scènes	153
	Pôle Musiques - Jazz04 (collectif et actions)	155

Pôle Questions de Société – Printemps Divers Cités	157
Pôle Questions de Société - Outils clé-sur-porte sur une question de société	158
Action transversale - Projet pour les communes sans centre culturel – Titre à définir	159
PLANIFICATION FINANCIÈRE	161
Les contributions spécifiques	161
4.7.1. INVITATION À LA RENCONTRE DU 27 JANVIER 2017	162
4.7.2. INVITATION À LA RENCONTRE DU 10 MARS 2017	163
4.7.3. CONVENTION PROJETS SOCIO ARTISTIQUES	164

Eléments institutionnels

La structuration de la coopération de centres culturels

La demande de reconnaissance complémentaire comme coopération de centres culturels est portée par le Centre culturel de Soumagne. Il a été désigné par les 9 autres centres culturels participant pour les représenter. Néanmoins, un organe de gestion est conventionné avec le Soumagne pour prendre en charge ce dispositif complémentaire. Il s'agit de la Coopération culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège (CCR /Liège).

Cette dernière réalise un travail sur le territoire de l'arrondissement de Liège en faveur du développement culturel territorial et de soutien aux centres culturels de ce territoire, depuis 2009, en se basant sur la structure de l'Agence régionale de développement culturel du Pays de Liège. Cette institution avait été créée en 2003 par la Communauté française pour combler l'absence, sur le territoire de Liège, d'un centre culturel régional.

Dès 2009, l'ambition n'est pas de donner naissance à un centre culturel régional, au sens d'une infrastructure importante jouant un rôle d'attraction et de rayonnement depuis une position métropolitaine, mais plutôt d'œuvrer en faveur du développement culturel d'un territoire large et de soutenir les centres culturels du territoire en matière de formations des acteurs culturels, d'assistance, d'aide à la création....

Trois ans plus tard, des points APE sont obtenus de la Région wallonne, ce qui permet l'engagement de personnel. Une équipe de 4 personnes est constituée en 2013. Le personnel se répartit entre un bureau réservé à la Coordination, au centre de Liège et une présence dans des centres culturels. Les projets se répartissent en 3 pôles. Le pôle est accueilli par un centre culturel. Ainsi, le Pôle Jeune Public est établi aux Chiroux, le Pôle Musiques à Seraing et le Pôle Questions de Société à Chênée.

Après un subventionnement annuel, elle a bénéficié d'une convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour mener à bien ces missions depuis 2014. Cette convention prévoyait qu'à son issue, la CCR /Liège devrait s'inscrire dans le décret des centres culturels du 21 novembre 2013. Elle a

demandé des avenants pour les années 2018 et 2019 pour coller avec les dates de dépôts de dossiers de reconnaissance des centres culturels membres de la CCR /Liège.

Ainsi, ce dossier de reconnaissance de la coopération de centres culturels sera déposé par le Centre culturel de Soumagne, en juin 2018. Ici, nous présentons la synthèse de ce dossier et les contributions spécifiques du Centre culturel de Liège – Les Chiroux.

La demande de reconnaissance comme coopération de centres culturels repose sur la mutualisation de ressources et sur la construction d'un projet commun d'action culturelle entre plusieurs centres culturels.

L'identification du Centre culturel porteur

Dénomination sociale	Adresse du siège social	Commune d'implantation	Site Internet	Directeur	Coordonnées	N° d'entreprise
Centre culturel de Soumagne	Rue Louis Pasteur, 65 4630 Soumagne	Soumagne	www.ccsoumagne.be	Joseph Reynaerts	j.reynaerts@ccsoumagne.be 04/377.97.07	0412.650.074

L'identification des centres culturels participant

Dénomination sociale	Adresse du siège social	Commune d'implantation	Site Internet	Directeur	Coordonnées	N° d'entreprise
Centre culturel d'Ans	Place des Anciens Combattants 4430 Alleur	Ans	www.ccans.be	Catherine Mossay	cmossay.cca@skynet.be 04/247.73.36	0433.363.930
Centre culturel de Chênée	Rue de l'Église, 1-3 4032 Chênée	Liège	www.cheneeculture.be	Christophe Loyen	christophe@cheneeculture.be 04/365.11.16	0414.503.764
Centre culturel de Flémalle	Rue du Beau Site, 25 4400 Flémalle	Flémalle	www.ccflemalle.be	Grégory Kolbassin	gregory@ccflemalle.be 04/275.52.15	0411.954.248
Foyer culturel de Jupille Wandre	Rue Chafnay, 2 4020 Jupille	Liège	www.jupiculture.be	Murielle Frenay	murielle@jupiculture.be 04/370.16.80	0421.241.997
Les Chiroux - Centre culturel de Liège	Place des Carmes, 8 4000 Liège	Liège	www.chiroux.be	Luciano Barel	barel@chiroux.be 04/223.19.60	0412.484.679
Centre culturel Ourthe & Meuse	Rue d'Ougrée, 71 4031 Angleur	Liège	www.centreculturelourtheetmeuse.eu	Pascale Pierard	pascale.ccom@skynet.be 04/366.10.61	0453.997.909
Centre culturel communal de Seraing	Rue Renaud Strivay, 44 4100 Seraing	Seraing	www.centrecultureldeseraing.be	Jean-Pierre Rapaille	jeanpierre.rapaille@centrecultureldeseraing.be 04/337.54.54	0413.893.654
Foyer culturel Henri Simon	Rue du Centre, 81 4140 Sprimont	Sprimont	www.foyer-culturel-sprimont.be	Jean-Luc Gustin	jl.gustin@skynet.be 043/82.29.67	0443.211.410
Centre culturel de Herstal	Large-Voie 84 4040 Herstal	Herstal	www.ccherstal.be	France Remouchamps	france.remouchamps@cchers	0898.395.687

					tal.be 04/264.48.15	
--	--	--	--	--	--	--

Le Centre culturel de Herstal n'était pas reconnu dans le cadre du décret de 1992. Il a déposé une demande principe en juin 2017.

L'identification de l'organe de gestion

Dénomination sociale	Adresse du siège social	Communes d'implantation	Site Internet	Coordonnatrice	Coordonnées	N° d'entreprise
Coopération culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège	Rue du Vertbois 13A 4000 Liège	Arrondissement de Liège (24 communes)	www.ccrliège.be	Justine Constant	coordination@ccrliège.be 04/237.92.14	0865.155.668

Sa structure

La gestion administrative :

Comme toutes les ASBL, la CCR /Liège a un CA et une AG avec les missions classiques dévolues à ces organes. Leur composition suit la législation sur les centres culturels avec une gestion conjointe et pluraliste par les représentants des pouvoirs publics et du secteur associatif. Elle a également une délégation à la gestion journalière et une équipe de travail.

L'équipe de travail est composée de 4 personnes : un coordonnateur et trois animateurs pour chacun des pôles.

La délégation journalière est composée de deux directeurs de centres culturels, dont le directeur du centre culturel porteur de la CCR /Liège et du coordonnateur.

Le Conseil d'Administration est composé d'une chambre publique (7 administrateurs) et d'une chambre privée (7 administrateurs).

Sa composition, pour la chambre publique, s'aligne sur les résultats des élections provinciales. Les Administrateurs ont été désignés par les Fédérations d'arrondissement des partis.

Pour la chambre privée, l'AG a défini cette composition : 3 directeurs de centres culturels, 1 représentant des arts plastiques, 1 représentant des bibliothèques, 1 représentant des organisations de jeunesse et 1 représentant des petits lieux de diffusion.

L'Assemblée générale compte actuellement 26 membres. En plus des administrateurs cités ci-dessus, nous retrouvons tous les directeurs des centres culturels membres de la coopération et des représentants d'institutions socioculturelles du territoire.

La gestion de projets :

Les projets sont coordonnés par les pôles d'actions (Jeune Public, Musiques et Questions de Société) et définis par des plateformes rassemblant de nombreux acteurs clés du champ socioculturel. Nous avons 3 pôles d'actions, mais 4 plateformes : Jeune Public, *Premières Scènes* (Pôle Musiques), le Collectif Jazz04 (Pôle Musiques) et Questions de Société.

Les plateformes rassemblent des partenaires de l'ensemble du secteur socioculturel, en fonction de l'objet du pôle.

- La plateforme Jeune Public est composée des animateurs Jeune Public des 10 centres culturels, de la Bibliothèque centrale de la Province de Liège et des Ateliers du Texte et de l'Image. Elle s'ouvrira probablement à d'autres opérateurs pour la construction de son second projet.
- La plateforme *Premières Scènes* (Pôle Musiques) regroupe des centres culturels, des maisons de jeunes, des organismes musicaux et des organisations de jeunesse.
- Le Collectif Jazz04 (Pôle Musiques) s'est constitué en une plateforme regroupant des centres culturels, des organismes musicaux, des organisations de jeunesse et des lieux de diffusion jazz. On y définit les principes généraux et les priorités du collectif. Des comités de pilotage sont constitués pour mener à bien les projets.
- La plateforme Questions de Société est composée des 10 animateurs en éducation permanente des centres culturels. Et en fonction des projets, elle s'ouvre à d'autres partenaires issus des bibliothèques, CEC, organisations d'éducation permanente...

Elles sont animées par l'animateur du pôle avec le soutien du coordonnateur. En fonction des projets et du nombre de partenaires impliqués, des comités de pilotage ou des groupes de travail sont constitués pour opérationnaliser les projets. Les plateformes sont aussi le lieu de l'auto-évaluation des projets.

Les grandes orientations de la CCR /Liège sont, quant à elles, définies et évaluées au sein du Conseil d'orientation (coordonnateur de la CCR /Liège et les 10 directeurs des centres culturels membres).

La CCR /Liège a un fonctionnement de réseau. À chaque étape, les plateformes respectives puis le Conseil d'orientation sont impliqués, consultés ou informés des projets afin de favoriser l'implication de tous les centres culturels, de répondre à leurs besoins et de construire un large réseau de partenaires et de relai sur les territoires locaux.

Son infrastructure

La CCR /Liège ne possède pas d'infrastructure. Elle occupe un bureau mis à disposition par la Province de Liège, dans le complexe administratif du Vertbois (siège social) et trois bureaux dans les centres culturels. Elle possède aussi du matériel musical mis à disposition des centres culturels, un peu de matériel utilisé pour ses projets ou prêté aux centres culturels et stocké dans les centres culturels accueillant un pôle.

Toute la dynamique de travail mise en place par la CCR /Liège repose sur des actions réalisées hors les murs et/ou dans les lieux de ses partenaires et membres.

L'analyse partagée du territoire

Ici, nous présentons uniquement une brève description du territoire et les enjeux retenus par la CCR /Liège suite à la convergence des différentes analyses partagées des 10 centres culturels (certaines analyses ne sont pas encore finalisées). La démarche complète d'auto-évaluation et d'analyse partagée sera explicitée dans le dossier de reconnaissance.

Le territoire d'implantation

Le territoire d'implantation est l'arrondissement de Liège. Les 10 centres culturels sont établis sur 7 communes de cet arrondissement. Néanmoins, nous envisageons notre action en faveur du développement d'un territoire large, qu'il soit ou non couvert par un centre culturel et pour cela, nous développons des collaborations avec d'autres acteurs du champ socioculturel et social, des écoles et des administrations communales.

Au niveau géographique et de la mobilité

L'arrondissement administratif et judiciaire de Liège est situé en province de Liège. Il est limitrophe des arrondissements de Huy, de Waremme et de Verviers et de la province de Limbourg. Il est composé de 24 communes et a pour chef-lieu, Liège. L'arrondissement de Liège fait partie de la région transfrontalière, « l'Euregio Meuse-Rhin », zone d'influence privilégiée qui compte quelque 3,7 millions d'habitants.

La superficie de l'arrondissement de Liège représente 2,6 % du territoire belge et un cinquième de la superficie de la province de Liège.

Liège est la grande ville de l'arrondissement. Sa fonction urbaine s'étend sur une région urbaine²¹ qui englobe l'ensemble de l'arrondissement et au-delà, et qui totalise 35 communes pour 658 491 habitants en 2013, ce qui la positionne en première place wallonne. Elle est structurée en différentes zones : l'agglomération, la banlieue et la zone résidentielle. L'arrondissement de Liège avec 24 communes s'étend, en partie, sur les deux premières zones.²² La Meuse est le principal cours d'eau, elle traverse l'arrondissement de Liège, de Flémalle à Visé et a dessiné, dès le XIX^e siècle, sur son tracé le bassin industriel.

En matière de bassin de vie, à côté de Liège qui domine clairement l'arrondissement, on distingue des sous-régions : la Basse-Meuse au nord, le Pays de Herve à l'est qui s'étend essentiellement sur l'arrondissement de Verviers, le Pays Ourthe-Amblève au sud et le Condroz à l'ouest - ces deux derniers s'étendent aussi largement sur l'arrondissement de Huy.

²¹ Par région urbaine, nous entendons « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle. »

Les chiffres clés de la Wallonie, IWEPS, N 13, décembre 2013, pp. 39-41 – URL :

http://www.iweps.be/sites/default/files/iweps_chiffres_cles_2013deg.pdf - consulté le 25/11/2015.

²² PEPIN, Ph. - HENY, L. - MERKELBAG, F., *Développement territorial, Arrondissement de Liège, éléments de bilan pour élaborer un diagnostic partagé*, Fédération Wallonie-Bruxelles, avril 2014, p. 7.

IWEPS, Cytise – URL : www.cytise.be – consulté le 25/11/2015 – Chiffres « superficie » de 2011.

Les chiffres clés de la Wallonie, IWEPS, N° 13, idem.

La région est aussi une métropole. Au niveau institutionnel, elle correspond au territoire de la Province de Liège. Elle s'est structurée en asbl, à l'initiative des bourgmestres et de la Province, et s'appelle Liège Europe Métropole. Ses ambitions actuelles sont avant tout supracommunales avec une meilleure organisation de la gestion du territoire et de la mobilité entre ville et campagne²³.

La mobilité est problématique : elle se concentre, essentiellement, autour de l'automobile avec un réseau autoroutier dense.

Au niveau de la population

17 % des Wallons et 57 % des habitants de la province de Liège vivent dans l'arrondissement de Liège qui compte 620 960 âmes. La densité de population y est très forte, deux fois supérieure à la moyenne belge. Concernant le taux de population étrangère, l'arrondissement se situe légèrement au-dessus de la moyenne belge avec 12,85 % d'étrangers. Néanmoins, l'arrondissement wallon compte un taux d'étrangers hors Union européenne (4,69 %) presque deux fois supérieur à la moyenne wallonne (2,56 %).

Les 4 communes de Liège, Seraing, Saint-Nicolas et Herstal comptabilisent plus de la moitié de la population de l'arrondissement et un taux de population étrangère important. À l'inverse, les communes rurales, comme Aywaille, Comblain-au-Pont, Bassenge... sont peu densément peuplées et comptent peu d'étrangers²⁴.

Au niveau socio-économique

En 2012, le revenu moyen par habitant de l'arrondissement (15 132 €) est inférieur à la moyenne de la province (15 546 €), lui-même inférieur à la moyenne wallonne (15 736 €) et belge (16 651 €). De pair, le taux de chômage administratif dans l'arrondissement de Liège surpasse de loin, la moyenne belge avec 20,3 % en 2014, pour 11,8 % en Belgique.

En la matière, les disparités sont fortes dans l'arrondissement. La différence entre zone urbaine et campagne n'est pas aussi marquée que pour la population. On dégage plutôt 4 types de communes :

- ➔ Les communes du bassin industriel liégeois qui connaissent un taux de chômage élevé et un revenu moyen par habitant faible - *Liège, Seraing, Herstal, Saint-Nicolas, Grâce-Hollogne et Flémalle* ;
- ➔ Les communes en bordure du bassin industriel ou en partie industrialisées de longue date et qui se situent dans la moyenne wallonne - *Ans, Visé, Trooz, Soumagne, Oupeye, Fléron et Beyne-Heusay* ;
- ➔ Les nouvelles « cités-dortoirs » périurbaines, qui connaissent une urbanisation croissante et une augmentation de la population. Elles ont un taux de chômage faible et un revenu élevé - *Sprimont, Neupré, Chaudfontaine, Awans, Blegny, Dalhem, Esneux et Juprelle* ;
- ➔ Les communes éloignées de Liège et rurales. Elles se situent dans la moyenne wallonne - *Comblain-au-Pont, Aywaille et Bassenge*²⁵.

Le chômage, dans la région, est devenu structurel depuis de nombreuses années et constitue un des principaux défis. Il s'explique par la difficile reconversion économique et par une inadéquation entre le profil des demandeurs d'emploi (souvent faiblement qualifiés) et les offres d'emploi proposées.

²³ BODEUX, Ph., *Et voici Liège Europe Métropole* in *Le Soir*, le 21/02/2014.

²⁴ IWEPS, Cytise – URL : www.cytise.be – consulté le 09/02/2017 – Chiffres « population » de 2016.

²⁵ IWEPS, Cytise – URL : www.cytise.be – consulté le 25/11/2015 – Chiffres « revenu moyen » de 2012.

L'arrondissement de Liège, zone fortement industrialisée, est loin de la grandeur d'antan : l'activité sidérurgique est aujourd'hui réduite à la portion congrue. Liège capitalise, désormais, sur sa position stratégique sur le plan des transports en tant que carrefour multimodal. L'objectif est d'en faire une plateforme logistique de première importance avec le port autonome de Liège, l'aéroport de Bierset et son carrefour autoroutier et ferroviaire.

L'investissement dans la recherche, avec l'Université de Liège et ses spin-off, a aussi permis de développer des entreprises dans le domaine pharmaceutique, audiovisuel ou aéronautique. La région mise également sur les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Néanmoins le développement de ces entreprises ne compense pas les pertes subies dans la sidérurgie²⁶.

Le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (ou son équivalent) dans l'arrondissement de Liège est très important, il représente 3,8 % de la population des 18 à 64 ans, en 2014 ; contre 3,3 %, 10 ans plus tôt. La moyenne wallonne est de 2,3 % et celle de la province de Liège, de 3 %. Liège est la commune wallonne qui compte le plus grand nombre de personnes « aidées » avec 7,17 % des 18 à 64 ans²⁷.

La réforme du chômage entrée en application en janvier 2015 a probablement encore augmenté le nombre de bénéficiaires, mais les chiffres ne sont pas publiés pour l'instant.

Au niveau éducatif

L'arrondissement de Liège dispose d'un enseignement fondamental, secondaire et supérieur riche et diversifié. La ville de Liège, à elle seule, comptabilise 100 000 élèves dans ses 157 établissements scolaires, tous niveaux confondus (maternel, fondamental, secondaire, spécialisé, CEFA, de promotion sociale, supérieur et universitaire)²⁸.

Si nous analysons les chiffres de l'enseignement secondaire et supérieur, cela est encore plus révélateur. La province de Liège comptabilisait 89 986 étudiants en 2013 et la ville de Liège en accueillait 60 % (54 100) qui se répartissaient entre le centre-ville et le Sart-Tilman. On retrouve aussi 16 179 élèves dans le reste de l'arrondissement de Liège. Ainsi, 78 % des étudiants du secondaire et supérieur de la province de Liège étudient dans l'arrondissement de Liège.

Le niveau général d'instruction, s'il reste en accroissement, est médiocre : même si ce niveau se situe dans la moyenne provinciale et régionale, il reste plus faible que la moyenne belge.

On constate une corrélation entre un taux de chômage élevé et un niveau d'enseignement bas. C'est le cas des communes de l'agglomération urbaine qui comptent moins de 15 % de diplômés de l'enseignement supérieur. Liège, en tant que ville estudiantine, fait exception avec presque 25 % de diplômés de l'enseignement supérieur. De la même manière, une corrélation s'établit aussi avec le

²⁶ DAMRY, J-P., *Liège : les atouts de la reconversion* in *Le Vif, l'Express*, le 8/03/2013.

La province de Liège à l'horizon 2020, choisir son avenir ou le subir, Liège 2020 - la SPI, février 2001 - URL : www.liegeonline.be/lg2020/rapport_48pages.pdf - consulté le 18/08/2014, pp. 13-16.

²⁷ Réseau Local Liégeois de la Lecture Publique, *Demande de reconnaissance – Opérateur direct avec collection encyclopédique*, Liège, 2013, pp. 18-21.

IWEPS, WalStat – portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie – URL :

<http://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php> - consulté le 09/02/2017 - Chiffres

« bénéficiaires d'un (E)RIS de 2014.

²⁸ Réseau Local Liégeois de la Lecture Publique, *Demande de reconnaissance – Opérateur direct avec collection encyclopédique*, Liège, 2013, pp. 18-19.

revenu moyen par habitant. Ainsi, les communes périurbaines ont un revenu moyen important et un niveau d'enseignement élevé, tous deux supérieurs à la moyenne nationale²⁹.

Au niveau culturel

En matière de culture, la Ville de Liège domine largement. D'ailleurs la ville dépense, chaque année, 155 €/habitant pour la culture. C'est deux fois plus que la moyenne wallonne.

Si on se base sur les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on constate la part imposante des arts de la scène en raison de la présence de grands opérateurs rayonnants à l'international (Opéra Royal de Wallonie, Orchestre Philharmonique royal de Liège, Théâtre de Liège...) et un réseau de théâtres de toutes tailles. En 2013, 97,03 % des moyens de l'arrondissement se concentraient sur Liège pour les arts de la scène.

Cela est moins marqué pour le secteur socioculturel même si Liège possède un réseau dense de centres de jeunes, un réseau de bibliothèques publiques (dont une centrale), 4 centres culturels, un secteur de l'audiovisuel, des associations d'éducation permanente et des organisations de jeunesse qui ont leur siège dans la ville de Liège.

En dehors de Liège, on retrouve essentiellement le trio bibliothèques, centres culturels et maisons de jeunes. Cinq communes (Liège, Seraing, Flémalle, Ans et Sprimont) totalisent 97,32 % des subventions socioculturelles de la FWB. Ces 5 communes comportent 8 des 10 centres culturels qui composent notre coopération. A contrario, plusieurs communes n'obtiennent aucun subventionnement (Awans et Juprelle) ou très peu (Bassenge, Blegny, Esneux, Grâce-Hollogne et Neupré)³⁰.

Le territoire des projets

Cette délimitation territoriale correspond rarement à la réalité des projets. En effet, même s'il s'agit du territoire prioritaire, nous dépassons souvent cette zone géographique pour toucher la province de Liège, dans son ensemble. Cela permet d'aligner nos actions sur un même territoire lorsque les projets sont portés conjointement avec un acteur provincial ou de travailler sur une zone cohérente et pertinente, par exemple avec le Collectif Jazz04.

Les enjeux de société retenus :

La formulation de ces enjeux sera, certainement, sujette à évolution car l'ensemble des analyses partagées du territoire des centres culturels partenaires n'ont pas été finalisée et jusque début 2018, la CCR /Liège poursuivra son travail d'analyse partagée du territoire et de concrétisation des enjeux.

²⁹ SPW, Département de la stratégie de la mobilité, Cellule ferroviaire, *Etude du potentiel et de faisabilité d'une offre ferroviaire urbaine dans les agglomérations de Liège et de Charleroi*, octobre 2013. URL : <http://mobilite.wallonie.be/files/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/politique%20ferroviaire/RER%20REL/Li%C3%A8ge%20-%20Rapport%20phase%20et%20203.pdf> – consulté le 10/04/2016.

L'enseignement, face au défi de l'inégalité, Centre d'Action Laïque de la Province de Liège. URL : <http://www.calliege.be/index.php/vivre-la-laicite/l-enseignement-un-defi-d-avenir/l-enseignement-face-au-defi-de-l-inegalite> - consulté le 22/08/2014.

³⁰ PEPIN, Ph - HENY, L. - MERKELBAG, F., *Développement territorial, Arrondissement de Liège*, idem, p. 7, pp. 24-27.

MALENGREAU D., *Liège remporte son face-à-face avec Charleroi* in *L'Echo*, 16/09/2015.

La métropolisation de la région liégeoise

La réalité métropolitaine, même si elle n'a pas encore modifié les modes de gouvernance, existe en région liégeoise³¹. Or, pour que la métropole soit un levier du développement économique et social, il faut lui associer une dimension culturelle. La culture peut aider à contrecarrer les inerties historiques ou économiques. Elle ne peut pas uniquement se déployer au travers d'une culture de prestige, tournée vers le rayonnement international. Elle doit aussi valoriser la culture et la créativité quotidienne et travailler sur l'identité dans lesquels les habitants se reconnaissent.

Afin d'associer les habitants à la dynamique de métropolisation, nous voulons contribuer à transformer les représentations des populations vivant dans ce territoire en mutation pour lui donner une identité, la rendre réelle et perceptible par ses habitants. Nous voulons que les citoyens deviennent des acteurs de cette métropole et plus spécifiquement :

1. valoriser les pratiques culturelles et créatives quotidiennes des habitants,
2. favoriser les circulations entre les pôles culturels des différentes zones du territoire,
3. soutenir les lieux délaissés, en déperissement ou isolés en matière de pratiques culturelles,
4. favoriser l'implication des habitants sur les questions urbaines et sociétales (habitat, mobilité, urbanisme, pollution...) qui traversent la planète aujourd'hui et se jouent aussi à l'échelle de la métropole.

Cet enjeu est partagé par les 10 centres culturels membres de la CCR /Liège : les réalités de chacun sont différentes entre des positionnements géographiques très différents et des territoires d'implantation connaissant aussi de fortes disparités.

Il concerne aussi les communes ne disposant pas d'un centre culturel, en particulier pour le 3^e point.

Il impliquera de poursuivre la dynamique de maillage territorial et notamment de renforcer les liens, les coopérations et partenariats avec les centres culturels voisins ayant aussi une dynamique régionale sur le territoire de la métropole.

La diversité socioculturelle

La diversité socioculturelle présente sur le territoire est source de ressentis, d'incompréhension, de renfermements et d'individuation dans l'arrondissement de Liège.

Les communes centrales (Liège, Herstal, Seraing et Saint-Nicolas) concentrent la majeure partie des habitants, dont ceux d'origine étrangère, un fort taux de chômage, une importante précarité, un niveau de revenu faible et un niveau d'enseignement médiocre. A contrario, les communes périurbaines ont un niveau de vie supérieur à la moyenne de l'arrondissement. Et pourtant, au sein

³¹ La dynamique de métropolisation liégeoise est vécue comme un enjeu réservé aux champs politique et économique où il s'agit de placer Liège sur la carte européenne (Euregio). Cette métropole est définie institutionnellement comme correspondant à la Province de Liège, même si elle manque d'une traduction politique : elle ne correspond pas à un niveau de pouvoir reconnu par la Constitution. La plupart des habitants de ce territoire n'en perçoivent pas les frontières, elles se sont calquées sur un découpage existant, plutôt que sur une réalité géographique. Ils ne se sentent pas concernés par cette question alors qu'au-delà de l'aspect institutionnel, la réalité métropolitaine influe sur nos façons de vivre.

même de ces communes, les disparités sont fortes entre souvent les quartiers du bas, précarisés et le haut de la commune, plus huppé ou entre anciens et nouveaux habitants.

En matière d'enseignement et de culture, tout est concentré sur Liège. Même s'il existe d'autres pôles éducatifs et culturels, la ville de Liège domine largement (cf. la présentation du territoire d'implantation).

La diversité socioculturelle s'entend ici au sens large : diversité d'identités nationales, d'âges, de classes sociales, de religions, d'expressions artistiques... La diversité socioculturelle, c'est l'Autre pluriel dans sa façon d'être, de penser et de s'exprimer.

Nous voulons favoriser le respect des pluralités et valoriser la diversité socioculturelle comme une richesse à promouvoir. De façon positive, constructive et respectueuse, nous voulons en faire un vecteur de lien social et d'action collective. Par le biais de démarches artistiques et culturelles, nous voulons amener les citoyens à renforcer leur capacité critique, et à voir les différences culturelles, non pas comme prétextes d'exclusion, de division ou de défense, mais comme motifs de rencontres entre les gens.

Cet enjeu est partagé par les 10 centres culturels membres de la CCR /Liège. Il a fait l'objet d'une longue réflexion lors de la création du Pôle Questions de Société.

Le projet d'action culturelle

Les finalités

La CCR /Liège a pour finalité première de coordonner, mettre en réseau et développer des synergies entre les 10 centres culturels établis sur son territoire.

Secondement, elle veille à développer ses activités en faveur du développement culturel des 24 communes de l'arrondissement de Liège, et notamment à toucher une population plus large et à renforcer les coopérations entre les acteurs socioculturels.

L'ambition de la CCR /Liège est de permettre au plus grand nombre l'accès à une culture actuelle et diversifiée, mais surtout d'amener chacun aux pratiques créatives et artistiques, aux analyses critiques, aux actions collectives, les plaçant en position d'acteurs au cœur d'une démocratie vivante. En cela, elle se positionne en faveur de l'approfondissement des droits culturels pour l'ensemble des citoyens.

Pour répondre à ces finalités, elle développe deux axes : un soutien et un partage de ressources matérielles et humaines entre les centres culturels et des projets. Les projets sont coordonnés par les pôles d'actions et définis par des plateformes rassemblant de nombreux acteurs clés du champ socioculturel. Les grandes orientations de la CCR /Liège sont, quant à elles, définies au sein du Conseil d'orientation.

AXE 1 – Les aides services au profit des centres culturels

Lien avec le décret

Cet axe répond à la proposition du décret (art. 49) pour la coopération de centres culturels, de la mission décrite comme le partage ou la mutualisation efficiente de ressources matérielles, humaines, financières, logistiques ou techniques entre les centres culturels au sein du territoire composé par leurs territoires d'implantation respectifs et, le cas échéant, leurs territoires de projet, complémentirement.

Les missions

1. Partager et mutualiser de façon efficiente les ressources matérielles, humaines, financières, logistiques et techniques entre les centres culturels au sein du territoire d'implantation et, éventuellement, du territoire des projets de la CCR /Liège.

Description des actions planifiées

Cet axe, démarré en 2015, se concentre autour d'un soutien essentiellement en matière de formations et de séances d'information au profit des travailleurs des centres culturels associés. La définition des finalités et la mise en place du projet se font au sein du Conseil d'orientation ou des plateformes de projets.

Les objectifs spécifiques

- La formation du personnel des centres culturels prioritairement, et des structures partenaires par l'organisation de formations spécifiques, de séances d'information, d'échanges de pratiques...,

- La mutualisation des ressources humaines des centres culturels prioritairement, et des structures partenaires via le partage de compétences, d'informations, de savoirs...,
- Le partage de matériel entre centres culturels,
- L'échange et le partage d'informations entre centres culturels sur le secteur des centres culturels.

Les partenaires et le maillage culturel

- Les 10 centres culturels participant à la coopération, en première ligne,
- Les structures partenaires des projets du 2^e axe ou des projets des centres culturels, en seconde ligne.

Les réalisations à court, moyen et long terme

- La formation du personnel des centres culturels par l'organisation de formations spécifiques et de séances d'information : minimum 2 formations et 1 séance d'information par an.
 - o Les formations seront diversifiées (axées sur l'acquisition de savoir ou de savoir-faire) et à destination des différents métiers (régisseurs, administratifs, animateurs...).
- La mutualisation des ressources humaines via le partage de compétences, d'information, d'échanges de savoirs... : poursuite de la dynamique en alimentant les dispositifs créés ou en mettant d'autres sur pieds en fonction des besoins identifiés.
- Le partage de matériel entre centres culturels se poursuivra, en se concentrant sur le matériel mutualisé ou spécifique et peu utilisé.
- L'échange et le partage d'informations sur le secteur des centres culturels et sur le territoire, au travers des réunions du Conseil d'orientation et des plateformes.

la plus-value de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

En tant que centre culturel partenaire, je bénéficie :

- De l'organisation de formations et séances d'information organisées dans un lieu central et proche, répondant directement aux besoins rencontrés par leurs travailleurs,
- D'échanges de compétences, d'informations et de savoirs sur des problématiques communes,
- De prêt de matériel répondant, en premier lieu, aux besoins des petites structures, ou de matériel spécifique et peu utilisé,
- D'informations et de personnes-ressources disposant d'une connaissance territoriale et sectorielle large.

l'articulation de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

L'articulation s'opère au sein du Conseil d'orientation de la CCR /Liège qui définit les modalités et les finalités de cet axe. Les plateformes relaient aussi des propositions.

Sous forme d'un soutien, cet axe vient renforcer l'action culturelle générale en outillant les travailleurs (formations, informations...) et en mettant du matériel à disposition.

AXE 2 – La coordination de projets socioculturels en partenariat

Lien avec le décret

Cet axe répond à la proposition du décret pour la coopération de centres culturels, de la mission décrite comme la construction d'un projet commun d'action culturelle entre plusieurs centres culturels.

Les missions

Pôle Jeune Public

5. Soutenir l'accès à la lecture et à l'écriture via :
 - le soutien à la création d'expositions d'auteurs/illustrateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
 - des formations pour adultes et des animations pour enfants (laboratoire d'expérimentations),
 - l'organisation de l'itinérance de cette exposition en priorité dans l'arrondissement et la province de Liège, en privilégiant les collaborations entre centres culturels et bibliothèques publiques,
 - l'accompagnement de cette itinérance par des modules d'animation.
6. Sensibiliser les enfants et adolescents aux langages et codes artistiques contemporains (danse, arts plastiques, théâtre...) pour les enfants et adolescents via des animations artistiques.
7. Mobiliser des opérateurs des champs socioculturel, éducatif, artistique et social autour d'un projet à destination des adolescents, proposant une sensibilisation aux langages et codes artistiques contemporains.

Pôle Musiques

1. Former les jeunes musiciens de l'arrondissement de Liège à leurs premières expériences scéniques.
2. Coordonner le Collectif Jazz04 qui fédère les acteurs culturels de la province de Liège actifs dans le domaine du jazz et coordonner les projets menés par Jazz04 dont l'édition annuelle du Rallye 'Jazz04 au fil de l'eau'.
3. Soutenir la création et la diffusion de projets musicaux.

Pôles Questions de Société

1. Mobiliser et coordonner des actions transversales autour d'une question de société, en veillant à toucher plusieurs communes, en s'adressant à un large public et en impliquant citoyens, associations, groupements artistiques et institutions, par une approche spécifique au secteur culturel et en privilégiant une démarche artistique.
 - La finalité du pôle est d'œuvrer au développement d'une citoyenneté critique, active et responsable en abordant une thématique porteuse de sens pour les citoyens et acteurs socioculturels de l'arrondissement.
 - La thématique est traitée par le biais d'ateliers, d'expositions, de spectacles, de conférences... autant de productions culturelles qui permettront au plus grand nombre de se positionner par rapport à cette question.

2. Mettre à disposition d'opérateurs des champs socioculturel et scolaire un outil complet permettant d'aborder une question de société à travers des regards d'artistes.

Action transversale

1. Favoriser le développement culturel des communes sans centre culturel via :
 - La mise à disposition d'outils permettant d'aborder une question de société à travers des regards artistiques.
 - La mise en débat de cette question de société par le biais d'actions suscitant la participation et l'expression des citoyens et des productions artistiques professionnelles.

Description des actions planifiées

Les actions présentées, ci-dessous, correspondent à l'ensemble des actions menées par la CCR /Liège. Les 10 centres culturels ne participent pas à tous les projets de l'axe 2. En effet, la CCR /Liège coordonne des projets s'ils regroupent plusieurs centres culturels (minimum 3). D'autre part, les plus petites structures n'ont pas toujours les moyens humains ou en infrastructure nécessaires pour participer ou n'ont pas développé ces pôles.

Seuls les projets sont explicités. Les actions ponctuelles ou de peu d'envergure ne sont pas détaillées.

Pôle Jeune Public – Expositions itinérantes d'auteurs et illustrateurs de jeunesse

Depuis 2009, la CCR /Liège participe à la création d'expositions d'auteurs et illustrateurs de jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le Centre culturel de Liège, *Les Chiroux* dans le cadre du festival « Babillage – l'Art et les tout-petits ». Une occasion de faire découvrir l'univers d'un artiste et de proposer des journées de formation à destination des professionnels de la petite enfance, des rencontres avec l'artiste, des visites de classes et des ateliers artistiques.

Chaque exposition est, ensuite, proposée en itinérance par la Bibliothèque centrale de la Province de Liège et la CCR /Liège, dans les centres culturels et bibliothèques, sur le territoire de la province de Liège prioritairement.

La CCR /Liège accompagne ces itinérances au niveau pratique et organisationnel. Les futurs animateurs locaux sont également formés à l'animation de l'exposition (univers de l'artiste exposé, propositions d'animations...). Une attention particulière est aussi portée à l'évaluation du projet entre les partenaires tant au niveau des organisateurs qu'au niveau des emprunteurs locaux.

➔ Public : enfants (dépend de l'auteur-illustrateur exposé – de 3 à 14 ans)

Les objectifs spécifiques

- Favoriser l'accès à la lecture et la découverte du livre au jeune public sur le territoire de l'arrondissement de Liège, de la province de Liège, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Créer des maillages et des synergies locales entre centres culturels et bibliothèques tout en conciliant les réalités propres à chaque institution et amener à une meilleure connaissance intersectorielle,
- Mettre à disposition des centres culturels et des bibliothèques un outil pertinent et complet (expo, formation, animations) et facilement transposable,
- Favoriser la découverte et l'expérimentation de pratiques artistiques,

- Mettre en valeur les auteurs-illustrateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les partenaires et le maillage culturel

- Le Centre culturel de Liège, *Les Chiroux* pour la création,
- La Bibliothèque Centrale de la Province de Liège pour le soutien des itinérances et le lien avec les bibliothèques,
- Les Ateliers du Texte et de l'Image pour l'expertise en littérature jeunesse,
- Les centres culturels (dont 9 participant à la coopération) et bibliothèques de la province de Liège et leurs réseaux de partenaires (CEC, MJ, communes, écoles).

Les réalisations à court, moyen et long terme

- Une exposition sera créée tous les deux ans (participation) et proposée en itinérance durant 3 ans,
- Chaque exposition bénéficiera d'une vingtaine d'itinérances accompagnées (soutien organisationnel, mise en place et évaluation du projet),
- Chaque exposition bénéficiera de minimum deux propositions d'animations artistiques, de formations et d'une rencontre avec l'auteur-illustrateur exposé.

la plus-value de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

En tant que centre culturel partenaire, je bénéficie :

- d'un outil complet et facilement transposable sur mon territoire (exposition, accompagnement, promotion).
- d'un accompagnement à la mise en place et à l'évaluation de projet.

En tant que centre culturel partenaire, je peux :

- renforcer des partenariats avec d'autres institutions présentes sur mon territoire (une ou plusieurs communes), en particulier avec les bibliothèques,
- favoriser l'accès à la lecture et l'écriture,
- favoriser la découverte et l'expérimentation de pratiques artistiques (de par l'artiste exposé et les animations réalisées).

l'articulation de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

L'articulation s'opère par l'intermédiaire de la plateforme Jeune Public de la CCR /Liège. Il s'agit d'un projet 'clé -sur-porte' qui permet à chaque centre culturel de s'en emparer. Il est régulièrement évalué et ajusté lors de réunions plénières avec l'ensemble des partenaires précités.

Pour les Chiroux, l'articulation à l'action culturelle générale dans le cadre du festival Babillage constitue une évidence, mais également dans la politique en faveur du jeune public et des familles que nous développons plus largement. Si la CCRLge prend en charge l'itinérance de l'exposition sur la province de Liège et la FWB, les Chiroux réalisent un travail spécifique avec les bibliothèques du réseau de Liège Ville et les écoles.

Par ailleurs, pour le secteur Arts plastiques, il s'agit là d'un projet de création tout à fait spécifique qui place les auteurs-illustrateurs de la FWB dans une autre manière d'appréhender leurs univers. Par ce biais, nous offrons donc aux familles et aux encadrants de la petite enfance, une autre manière de rencontrer le livre jeunesse.

Pôle Jeune Public - Titre à définir

Le Pôle Jeune Public travaille au développement d'un nouveau projet. La réflexion a débuté en 2016. L'ambition est d'avoir une première concrétisation en 2018. Le projet n'est pas encore traduit en termes d'actions, mais les autres éléments peuvent être présentés.

➔ Public : adolescents

Les objectifs spécifiques

- Favoriser la découverte des potentialités du numérique,
- Fédérer des partenaires socioculturels travaillant avec le public adolescent de l'arrondissement de Liège autour d'un projet commun,
- Favoriser l'expérimentation de pratiques artistiques par les adolescents,
- Mettre en valeur les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les partenaires et le maillage culturel

- Des centres culturels de l'arrondissement de Liège,
- Des organisations de jeunesse, des CEC et des bibliothèques de l'arrondissement de Liège.

Les réalisations à court, moyen et long terme

La première concrétisation aura lieu en 2018. L'ambition est de proposer un projet co-construit tous les 2 ans. En fonction de sa 1^{re} réalisation, il sera évalué et réajusté.

la plus-value de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

En tant que centre culturel partenaire, je pourrais :

- renforcer des partenariats avec d'autres institutions présentes sur mon territoire (une ou plusieurs communes),
- favoriser la découverte et l'expérimentation de pratiques artistiques,
- co-construire ensemble et de façon collective un projet que je ne pourrais mener seul,
- bénéficier d'un accompagnement ou de séances d'information pour pouvoir m'impliquer pleinement dans le projet proposé et acquérir de nouveaux savoirs et compétences,
- bénéficier d'outils et de relais de communication qui dépassent l'échelle locale,
- bénéficier d'une mise en valeur des productions locales réalisées,
- élargir le public fréquentant le centre culturel (artistes et spectateurs).

l'articulation de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

L'articulation s'opère, au travers, de la plateforme Jeune Public de la CCR /Liège qui co-construit l'ensemble de ce projet. Si le besoin s'en fait sentir, un comité de pilotage sera mis en place.

Pour les Chiroux, l'intérêt est grand de participer à ce projet, en particulier dans le cadre du projet « Quartiers sensibles ».

Pôle Musiques - 1res Scènes

1res Scènes s'adresse aux groupes de musiciens débutants, issus de la province de Liège, qui ont peu, ou pas d'expérience scénique et souhaitent faire évoluer leur projet musical.

Après un appel à candidatures et une sélection par un jury composé de professionnels, chaque groupe retenu bénéficie d'une résidence dans un centre culturel de l'arrondissement de Liège

avec un coaching technique et artistique. Il bénéficie aussi d'ateliers et de séances d'informations sur les différents aspects du métier (communication, gestion administrative...) et en fonction de ses besoins ou lacunes, de coachings supplémentaires. Ensuite, un concert rassemblant tous les groupes sélectionnés est organisé. Et, avec le soutien du MusicLab de la Province de Liège, les groupes ont aussi la possibilité d'enregistrer un titre.

Enfin, nous proposons un suivi des groupes après leur passage par le dispositif *Premières Scènes* : propositions de concerts sur d'autres scènes et débouchés vers d'autres tremplins et dispositifs d'accompagnement.

Le projet existe depuis 2010, mais teste cette formule pour la 1^{re} fois sur la saison 2016-2017. Donc, à son issue, il est susceptible qu'il soit réajusté.

➔ Public : jeunes musiciens (jeunes dans la pratique musicale, pas forcément en « âge »)

Les objectifs spécifiques

- Favoriser la découverte et l'expérimentation musicale (diversité des styles).
- Accroître l'autonomie des musiciens dans la gestion de leur projet musical (informer sur le secteur des musiques, les outils de communication, les aspects administratifs),
- Mettre en valeur de jeunes artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais d'un concert et d'un kit promotionnel (communiqué de presse, enregistrement, photos, vidéo),
- Fédérer des partenaires socioculturels autour du projet.

Les partenaires et le maillage culturel

- 7 centres culturels de l'arrondissement de Liège, les Jeunesses Musicales et Ça balance – Province de Liège co-construisent le projet,
- Eclecta – la Fiesta du Rock, le Studio des Variétés Wallonie-Bruxelles, Court-Circuit, Équinoxe FM, le Reflektor et des maisons de jeunes collaborent aussi au projet sur certains aspects.

Les réalisations à court, moyen et long terme

- Un appel à candidatures sera réalisé annuellement pour sélectionner au minimum 5 projets musicaux,
- Chaque groupe bénéficiera d'un accompagnement spécifique dont une résidence dans un centre culturel et à l'issue, il disposera d'un kit promotionnel (communiqué de presse, enregistrement, photos, vidéo),
- Un concert rassemblant les groupes sélectionnés sera organisé annuellement.

la plus-value de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

En tant que centre culturel partenaire, je peux :

- répondre aux demandes des jeunes groupes locaux en matière de diffusion et d'accompagnement en les intégrant dans un projet structuré et complet,
- mettre à profit mon savoir-faire et mon infrastructure en matière de résidences musicales,
- co-construire ensemble et de façon collective un projet que je ne pourrais mener seul,
- bénéficier d'une mise en valeur d'une création musicale réalisée dans mon centre culturel.

l'articulation de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

L'articulation s'opère, au travers, de la plateforme *1res Scènes* de la CCR /Liège qui co-construit l'ensemble de ce projet.

Ce projet vient compléter notre action culturelle spécialisée en diffusion des arts de la scène, puisque, quand la plateforme doit soutenir un projet musical « d'écoute », nous l'accueillons en priorité. Cela assure au Centre une ouverture vers de nouveaux publics.

Pôle Musiques - Jazz04 (collectif et actions)

Le Collectif Jazz04 s'est constitué dans le cadre de Liège Métropole Culture, en 2010. La plateforme réunissait les principaux acteurs du jazz en région liégeoise convaincus de la nécessité de travailler ensemble et de renouveler les publics. Le Pôle Musiques coordonne les rencontres de la plateforme. Avec le temps, le collectif s'est agrandi à de nouveaux membres, développant désormais son territoire d'actions à l'ensemble de la province de Liège.

Le projet principal est le Rallye 'Jazz04 au fil de l'eau' qui a lieu, le dernier dimanche d'août. Parcours musical au cœur de Liège, il propose une petite dizaine de concerts en solo, duo, trio d'artistes belges et étrangers. La 8^e édition aura lieu le 27 août 2017.

Si nous ne trouvons de proposition satisfaisante à destination du jeune public, au travers du projet Jazz for Kids, nous soutenons une création musicale, sous forme d'un appel à candidatures et avec une résidence en centre culturel, afin de toucher un public familial et ajouter une dimension pédagogique.

➔ Public : tout public (accent sur le public familial et « eurégional »)

Highlight est le dernier né des projets du Collectif Jazz04. Il met en lumière les lieux de diffusion du Collectif Jazz04 en proposant un repas, un concert et une jam. À chaque reprise, c'est une institution différente qui bénéficiera d'un coup de projecteur.

➔ Public : tout public (accent sur le renouvellement du public jazz)

À côté des projets, Jazz04, c'est aussi un collectif qui favorise l'échange et la concertation entre les acteurs du jazz liégeois, qui bénéficie d'un site Internet avec un agenda propre (www.jazz04.be), qui est représenté au sein de MUSEACT pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Eujazz pour l'Euregio.

Les objectifs spécifiques

- Fédérer des partenaires socioculturels de la province de Liège actifs dans le domaine du jazz,
- Coordonner l'information liée au jazz en province de Liège vers les publics et entre professionnels par le biais, notamment, d'un site Internet www.jazz04.com
- Assurer la qualité et le professionnalisme de pratiques diversifiées et complémentaires (concerts, festivals, expositions, formations, ateliers, animations, moments festifs...) ainsi que le respect des artistes et des publics en matière de jazz,
- S'inscrire dans une coopération large, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Euregio,
- Coordonner des événements créant des espaces de rencontre entre les artistes et les publics et favorisant la découverte des lieux de diffusion et des opérateurs actifs en région liégeoise et croiser les publics (mixité des publics et renouvellement du public jazz)

Les partenaires et le maillage culturel

- 9 centres culturels de la province de Liège (dont 4 participent à la coopération), Ça balance – Province de Liège, l'Académie du Jazz d'Amay, l'Aquilone, l'An Vert, le Blues-sphere, le Collectif du Lion, le Festival Jazz au Broukay, les Grignoux, les Jeunesses Musicales de la Province de Liège, le JP's Jazz Club, la Maison du Jazz de Liège et de la Communauté française, la Société libre d'Émulation, Homerecords

Les réalisations à court, moyen et long terme

- La poursuite des travaux de réflexion et d'actions de la plateforme lors des réunions plénières (2 fois par an),
- La représentation de Jazz04 au sein de MUSEACT et d'Eujazz,
- La promotion des événements jazz en province de Liège par le biais du site Internet Jazz04 et de la page Facebook,
- La coordination de l'édition annuelle du Rallye 'Jazz04 au fil de l'eau' (mise en place, coordination, promotion, évaluation),
- La coordination de l'édition annuelle du Highlight (mise en place, coordination, promotion, évaluation),
- La coordination de la création 'Jazz for Kids', tous les 2 ans.

la plus-value de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

En tant que centre culturel partenaire, je bénéficie :

- d'un lieu d'échange et de concertation autour du jazz et de relai de mon point de vue, via MUSEACT, auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- de la co-construction d'un projet que je ne pourrais mener seul,
- d'une labellisation qui permet une meilleure visibilité et l'identification des acteurs sur le territoire et d'outils promotionnels performants,
- d'un concert clé sur porte dans mon centre culturel,
- d'une proposition de diffusion plus risquée, mais qui fonctionne, car s'inscrit dans un projet large,
- d'un public important et parfois de nouveaux publics qui vont découvrir un lieu (artistes et spectateurs).

l'articulation de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

L'articulation s'opère, au travers, du Collectif Jazz04 qui s'est constitué en une plateforme où sont définis les principes généraux et les priorités du collectif. Des comités de pilotage sont constitués pour mener à bien les projets.

Ce projet s'articule évidemment bien à nos actions culturelles générale et spécialisée. En effet, dans le cadre de notre partenariat privilégié avec la Maison du Jazz, Jazz04 vient compléter notre programmation annuelle en la matière, que ce soit à la fête de la musique ou en salle.

Par ailleurs, dans le cadre du rallye « Jazz au fil de l'eau », les Chiroux accueillent un concert spécifique destiné au jeune public et/ou aux familles. Cela renforce les lignes de force de notre spécialisation.

Pôle Questions de Société – Printemps Divers Cités

Sous forme de biennale depuis 2014, le Printemps Divers Cités (PDC) vise la mise en débat d'une question de société et l'expression des citoyens sur celle-ci à travers la culture. Diversité de langues, d'identités nationales, d'âges, de classes sociales, d'expressions artistiques, de valeurs, de croyances, de savoirs, de traditions, de modes de vie... : la diversité socioculturelle est un domaine bien vaste. Tous les deux ans, cet enjeu est abordé et valorisé par une thématique spécifique.

Le PDC propose à une série de partenaires socioculturels et sociaux de traiter cette question localement par le biais d'ateliers, d'expositions, de stages... Il soutient aussi ces mêmes acteurs en proposant des outils, que ce soit pour alimenter la réflexion ou pour aider le travail localement avec des propositions artistiques clés sur porte. Durant toute la saison, les centres culturels proposent aussi des spectacles/conférences/concerts... autour de la thématique. Afin de renforcer la réflexion sur la thématique, des formations et une journée de travail avec des experts sont proposées à l'ensemble des professionnels participant. Enfin, il se termine par une mise en valeur des différentes créations locales.

- ➔ Public : tout public (public des partenaires respectifs – accent sur le public concerné par la thématique traitée et/ou éloigné de la culture)

Les objectifs spécifiques

- Faire vivre une question de société sur le territoire de l'arrondissement de Liège en suscitant la participation des populations :
 - o À travers la présentation de productions artistiques professionnelles, des conférences... (en encourageant la mobilité des publics, les échanges entre les groupes et l'accompagnement avant ou après spectacles).
 - o À travers des projets participatifs, animations, ateliers des participants pour s'exprimer, prendre la parole sur la thématique de façon créative/artistique.
- Mettre en valeur les créations locales et de leur donner une visibilité sur un territoire plus large,
- Fédérer des partenaires socioculturels de l'arrondissement de Liège autour d'un thème commun.

Les partenaires et le maillage culturel

- Les 10 centres culturels participant à la coopération et leurs réseaux de partenaires (CEC, MJ, communes, écoles),
- Des bibliothèques, CEC, organismes d'éducation permanente, écoles, CPAS, communes... de l'arrondissement de Liège (ces partenaires sont différents en fonction de la thématique traitée).

Les réalisations à court, moyen et long terme

- La coordination de la biennale Printemps Divers Cités avec spécifiquement :
 - o La recherche de financements pour l'ensemble du dispositif,
 - o La promotion du projet (interne et externe),
 - o La mise en place d'une offre de diffusion concertée entre les centres culturels et un soutien à la mobilité des publics,

- o La mise en place de propositions d'actions locales clés-sur-porte ou un soutien à l'animation d'actions locales,
- o L'organisation de formations/réflexion/échanges autour de la thématique,
- o La mise en valeur des créations locales,
- o L'évaluation du projet.

la plus-value de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

En tant que centre culturel partenaire, je bénéficie :

- d'un accompagnement, de formations ou séances d'information pour pouvoir m'impliquer pleinement dans le projet proposé et acquérir de nouveaux savoirs et compétences,
- de conseils, d'échanges, d'avis en matière de programmation et de l'établissement d'une programmation concertée sur une thématique,
- d'un élargissement le public fréquentant le centre culturel (artistes et spectateurs),
- d'outils et de relais de communication qui dépassent l'échelle locale,
- d'actions locales clés-sur-porte ou un soutien à l'animation d'actions locales,
- d'une mise en valeur des productions locales réalisées et d'une action collective dans l'espace public.

En tant que centre culturel partenaire, je peux :

- renforcer le maillage territorial, nouer de nouveaux partenariats, m'inscrire dans un réseau ;
- participer à la co-construction d'un projet que je ne pourrais mener seul ;

l'articulation de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

L'articulation s'opère, au travers, de la plateforme Questions de Société de la CCR /Liège composée des animateurs en éducation permanente des 10 centres culturels participant à la coopération et qui co-construit l'ensemble de ce projet. Des réunions plénières rassemblant l'ensemble des participants sont aussi organisées.

Les Chiroux participent activement à cette plateforme en l'articulant à l'opération TempoColor (conférences et expos). Par ailleurs, les Chiroux mettent à disposition une série de ressources internes comme, par exemple, le régisseur arts plastiques ou la salle de spectacle.

Pôle Questions de Société - Outils clé-sur-porte sur une question de société

Le Pôle Questions de Société propose un outil clé-sur-porte sur une question de société. Un nouvel outil sera proposé tous les 3 ans.

L'exposition « Manger un mur » qui questionne l'alimentation et ses enjeux, tant au niveau planétaire que local est le 1^{er} outil proposé. Elle a été créée par le Centre culturel de Liège, *Les Chiroux*, en 2014. Durant 3 ans, elle est proposée en itinérance aux opérateurs socioculturels, écoles... conjointement par la CCR /Liège pour la province de Liège et par le CNCD - 11.11.11 pour le reste de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

➔ Public : adolescents (dès 15 ans) et adultes

Les objectifs spécifiques

- Mettre à disposition d'opérateurs des champs socioculturel et scolaire un outil complet et facilement transposable permettant d'aborder une question de société à travers des regards artistiques.

Les partenaires et le maillage culturel

- Les centres culturels de la province de Liège et plus largement, toute structure socioculturelle ou école,
- Le Centre culturel de Liège, *Les Chiroux*, Annoncer la Couleur (Liège) et le CNCD-11.11.11 (Liège) pour la création et l'organisation de l'itinérance du 1^{er} outil.

Les réalisations à court, moyen et long terme

- Tous les 3 ans, un outil clé-sur-porte sur une question de société sera proposé en itinérance durant 3 ans.
- Chaque outil bénéficiera d'une dizaine d'itinérances accompagnées (soutien administratif et propositions d'animation).

la plus-value de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

En tant que centre culturel partenaire, je bénéficie :

- D'outils complets et facilement transposables sur une question de société et de propositions pour l'animer ;

l'articulation de la coopération culturelle par rapport à l'action culturelle générale

L'articulation s'opère par l'intermédiaire de la plateforme Questions de Société de la CCR /Liège. Il s'agit d'un projet clé-sur-porte qui permet à chaque centre culturel de s'en emparer.

Voilà une belle manière pour les Chiroux de permettre que d'autres opérateurs s'emparent des productions réalisées dans le cadre du TempoColor.

Action transversale - Projet pour les communes sans centre culturel – Titre à définir

La CCR /Liège, ayant l'ambition de toucher l'ensemble de son territoire d'implantation, mettra en place un projet destiné spécifiquement aux territoires non couverts par un centre culturel. Cela lui permettra de travailler l'enjeu lié à la métropolisation du territoire et de proposer un projet s'adaptant aux spécificités de ses territoires : le travail à effectuer nécessite plus d'implication lorsqu'il n'y a pas de centre culturel. L'ambition est d'avoir une première concrétisation en 2018. Le projet sera construit avec les partenaires locaux. Il veillera à proposer des actions pour permettre aux gens de se rencontrer et de débattre sur une question de société, au départ d'une proposition artistique.

Ce projet consisterait en quelques propositions ciblées dans lesquelles les communes piocheraient au gré des intérêts de leurs habitants. Le projet serait également à construire avec les partenaires locaux. La CCR /Liège mettrait en place ici un véritable accompagnement qui pourrait aller jusqu'à l'animation de groupes. Il allierait la diffusion d'une petite forme artistique (théâtre, expo) avec des ateliers d'expression, le tout sur une question de société encore à définir. Il veillera à proposer des actions pour permettre aux gens de se rencontrer et de débattre sur une question de société, au départ d'une proposition artistique.

➔ Public : à définir précisément (habitants des communes concernées)

Les objectifs spécifiques (à affiner)

- Mettre à disposition des outils permettant d'aborder une question de société à travers des regards artistiques.
- Mettre en débat cette question de société par le biais d'actions suscitant la participation et l'expression des citoyens et des productions artistiques professionnelles.

Les partenaires et le maillage culturel

- Les institutions actives sur le territoire des communes sans centre culturel, du champ socioculturel, social, éducatif... et les administrations communales

Les réalisations à court, moyen et long terme

La première concrétisation aura lieu en 2018. L'agenda précis et sa récurrence éventuelle seront déterminés dans la construction du projet.

la plus-value de la coopération culturelle pour les centres culturels

Ce projet n'associera pas directement les 10 centres culturels. Néanmoins, selon les territoires concernés, il bénéficiera de l'expertise des centres culturels voisins.

l'articulation entre la CCR /Liège et les centres culturels

L'articulation du projet s'opère au sein du Conseil d'orientation.

Planification financière

Les contributions spécifiques

La planification financière détaillée sera présentée dans le dossier de reconnaissance.

Voici les contributions spécifiques de mon centre culturel à la coopération de centres culturels :

Centre culturel porteur d'un pôle de la CCR /Liège

Un bureau est mis à disposition de la CCR /Liège, pour le Pôle Jeune Public au Chiroux.

Le directeur est également référent de ce Pôle, ce qui implique de soutenir le pôle dans la définition et l'évaluation des projets et jouer un rôle de relai en matière de gestion du personnel vers le coordonnateur de la CCR /Liège.

Le centre culturel apporte également son soutien dans la concrétisation des projets que ce soit pour une expertise sur les projets, en régie, en graphisme ou en infrastructure.

Centre culturel participant à la CCR /Liège

Le directeur du Centre culturel s'implique dans le projet de la CCR /Liège par le biais du Conseil d'orientation de la CCR /Liège et dans sa gestion administrative puisqu'avec Joseph Reynaerts, directeur du Centre culturel de Soumagne, il est chargé de la gestion journalière et, à ce titre, siège au Conseil d'administration avec voix consultative. Il est membre de l'Assemblée générale.

Les animateurs et/ou le directeur s'impliquent dans les projets de la CCR /Liège en participant aux réunions de plateforme et en prenant part à la mise en place de ces projets.

Ponctuellement, le Centre culturel de Liège met à disposition son infrastructure (diffusion, résidences réunions, formations) et son personnel de régie.

4.7. DIVERS

4.7.1. Invitation à la rencontre du 27 janvier 2017

Accueil

De: Accueil
 Envoyé: mardi 20 décembre 2016 10:10
 À: 'yvette.mantanus@skynet.be'
 Objet: Invitation des Centres Culturels Liégeois

À l'attention de Mme Yvette Mantanus Action sociale au Bernalmont

Chère Madame,

Les 4 Centres culturels de Liège* réfléchissent actuellement sur le rôle qu'ils ont à jouer dans le développement culturel de la métropole liégeoise. Cette réflexion se mène dans le cadre du nouveau décret portant sur leur secteur, voté en 2013 par la FWB.

Pour alimenter cette réflexion, chacun d'entre eux a mené une analyse partagée avec ses publics et ses partenaires et celles-ci débouchent sur une série d'enjeux et de pistes d'actions qu'ils ont mis en commun et qu'ils souhaitent confronter aux forces vives du territoire.

Dans cette perspective, nous vous invitons, en tant qu'acteur du monde culturel à une rencontre participative le vendredi 27 janvier 2017 dès 13h30 au Centre culturel de Liège « Les Chiroux ».

À cette occasion, nous vous présenterons la première étape de cet important travail afin que vous puissiez y réagir et nous dire comment vous souhaiteriez qu'il évolue. Vous pourrez également nous indiquer les partenariats que nous pourrions construire ensemble.

Votre participation, vos réflexions et propositions nous permettront d'aborder la prochaine décennie avec un projet de développement culturel partagé avec le monde associatif, éducatif, social et culturel liégeois.

Où : place des Carmes, 8 – 4000 Liège
 Quand : vendredi 27 janvier 2017 de 13h30 à 16h30
 Déroulement 13h30 accueil
 13h45 présentation des axes de développement
 14h15 discussions en tables rondes
 15h30 plénière en présence de l'Échevin de la Culture
 16h00 verre de l'amitié et de l'an neuf

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante accueil@chiroux.be en précisant les personnes qui vous accompagneraient.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et nous espérons vous rencontrons nombreux à ce rendez-vous.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pascale Piérard, Christophe Loyer, Murielle Frenay et Lucien Barel

- Centre culturel Ourthe et Meuse, Centre culturel de Chênée, Foyer culturel de Jupille-Wandre et Centre culturel de Liège « Les Chiroux »

4.7.2. Invitation à la rencontre du 10 mars 2017

Catherine JANSSEN

Objet: TR: copie invitation 20170310

De : Delphine [delphine@cheneeculture.be]

Envoyé : mercredi 1 mars 2017 11:14

À :

Objet :

Madame, Monsieur,

Chers amis et collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que les 4 Centres culturels de Liège* réfléchissent actuellement sur le rôle qu'ils ont à jouer dans le développement culturel de la métropole liégeoise.

Pour alimenter cette réflexion, une première rencontre associant les acteurs liégeois du monde socio-culturel s'est tenue le vendredi 27 janvier dernier aux Chiroux, rencontre à laquelle vous avez peut-être participé.

Dans la foulée de ce premier moment d'échange, et comme déjà annoncé le 27 janvier, nous vous invitons à une seconde rencontre participative le vendredi 10 mars 2017 dès 13h30 à l'auditorium du Musée Boverie.

Nous vous proposerons de réfléchir plus avant autour des 3 enjeux présentés, à savoir les questions de Ville et Métropole, des relations entre champs culture et enseignement et de l'axe création/créativité.

Où : Auditorium du Musée Boverie, parc de la Boverie 3 – 4020 Liège

Quand : vendredi 10 mars 2017 de 13h30 à 16h30

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante accueil@chiroux.be en précisant les personnes qui vous accompagneraient.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers amis, chers collègues, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pascale Piérard, Christophe Loyen, Murielle Frenay et Lucien Barel

* Centre culturel Ourthe et Meuse, Centre culturel de Chênée, Foyer culturel de Jupille-Wandre et Centre culturel de Liège «Les Chiroux»

Delphine Dassis
Secrétariat - billetterie

rue de l'Église 1-3
4032 Chênée

04 365 11 16

www.cheneeculture.be



4.7.3. Convention projets socio artistiques



Convention

ENTRE D'UNE PART : La Communauté française de Belgique, ci-après dénommée la Communauté, représentée par sa Ministre de la Culture et de l'Enfance, Madame Alda GREOLI,

ET D'AUTRE PART : Les Chiroux- Centre culturel de Liège asbl ci-après dénommée l'opérateur, établie place des Carmes, 8 à 4000 Liège, représentée par Monsieur Lucien BAREL, Directeur.

Considérant

- la nécessité de faciliter l'accès d'un plus large public à l'art et la culture et l'intérêt de l'initier de manière active et pratique ;
- l'importance de l'expression créatrice pour renforcer l'image de soi et la cohésion sociale ;
- l'ampleur et la qualité des actions menées par l'équipe de l'asbl « Ateliers d'art contemporain » dans le passé et notamment sa capacité à développer des projets et modes d'action nouveaux et la place laissée vide avec la disparition de cette asbl.
- L'opportunité que représente pour Les Chiroux et les autres centres culturels liégeois de pouvoir bénéficier de l'expertise de cette équipe pour répondre au défi que représente une intensification des actions culturelles et socio-artistiques sur les différents quartiers de Liège en vue de renforcer la politique de proximité mise en œuvre par la Ville de Liège.
- L'intérêt de fédérer les acteurs (socio)culturels liégeois (associatifs et institutionnels) autour de projets socio-artistiques valorisants dans le double but de renforcer les savoir-faire et les modes de coopération et de communiquer à l'extérieur une image dynamique de ce secteur au travers de réalisations chargées de sens et aux formes esthétiques contemporaines.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Définitions

- La Ministre : la Ministre ayant la Culture dans ses attributions ;
- L'Administration : le Service de la Créativité et des Pratiques artistiques du Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente ;
- L'Opérateur : l'association sans but lucratif signataire de la convention.

Article 2 – Objet

La présente convention est destinée à arrêter les missions confiées à l'Opérateur ainsi que les modalités et les conditions d'octroi de subventions par la Communauté. Elle annule tout engagement antérieur entre les parties ayant le même objet.

Article 3 – Durée

Sans préjudice de ce qui est prévu à l'article relatif à l'évaluation et sous réserve de l'application des règles de contrôle administratif et budgétaire, la convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle prend cours le 1^{er} janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2019.

Article 4 – Missions et cahier des charges

L'opérateur s'engage à :

- intensifier le maillage culturel du territoire liégeois en se fondant sur des lieux et des projets favorisant la créativité et associant les acteurs culturels actifs sur le terrain ;
- être un pôle de recherche et de développement en créativité. Cela implique d'articuler de manière dynamique art contemporain, nouvelles émergences artistiques, questions de société, publics diversifiés et pédagogie.

Parallèlement aux stages, ateliers hebdomadaires et projets socio-artistiques mis en œuvre dans le cadre de sa reconnaissance comme CEC, l'opérateur développera d'autres dimensions complémentaires au cadre du CEC.

L'opérateur s'engage notamment à

a) les services et projets

- développer des partenariats artistiques avec les associations en vue de les aider à mettre en œuvre sur leur terrain d'action des projets socio-artistiques par l'apport de compétences (définition de projets, compétences techniques et artistiques, postproduction, ...) et l'activation d'un réseau d'artistes intervenants. Une attention particulière sera donnée aux projets socio-artistiques avec des publics réputés sensibles.

- Initier, là où cela se justifie, des espaces de création destinés aux populations locales et/ou à un public plus large, en concertation avec les acteurs locaux.

b) Le renforcement du lien avec le milieu scolaire

- Développer des activités et des projets socio-artistiques dans le cadre scolaire conçus et mis en œuvre avec les équipes enseignantes.
- Intégrer des écoles (direction/enseignants) dans la plateforme « art participatif » prévue au point d).

c) La médiation culturelle et artistique

- Compléter l'action de diffusion des centres culturels par des activités de médiation et des projets socio-artistiques en rapport avec les thématiques de société identifiées et choisies en concertation avec les partenaires et/ou les publics ;
- Intensifier les actions de médiation visant les publics des différents quartiers en liaison avec les musées et centres d'art de la région liégeoise et plus largement avec tout opérateur « passeur de culture » (bibliothèques, galeries, CEC, EDD, MdJ...)
- renforcer, par des démarches participatives, l'introduction de l'art dans les lieux de la cité qui ne sont pas nécessairement consacrés à celui-ci (gares, bus, espaces publics, commerces, entreprises...) ;
- renforcer le lien art, environnement et développement durable en menant des actions (médiation, stages, projets,...) avec des associations centrées sur cet enjeu.

d) la création d'un événement urbain centré sur la participation des publics appelé « biennale des arts participatifs »

Mise sur pied tous les deux ans d'une vitrine festive donnant à voir dans l'espace public urbain les réalisations des participants encadrés par des artistes.

e) la postproduction des projets, la mise en valeur des traces des actions

- assurer la finition et la postproduction des projets-socio-artistiques menés dans les quartiers ;
- conserver des traces des projets, les mettre en valeur de manière à ce qu'ils soient communicables et en assurer la diffusion.

Plus particulièrement, l'opérateur s'engage à assurer au minimum, sur la durée de la convention triennale, un certain nombre d'activités précisé ci-dessous. Celles-ci pourront se dérouler selon un rythme défini par l'opérateur, sans obligation d'en réaliser le même nombre chaque année civile :

a) services et projets

- six partenariats artistiques avec le milieu associatif ;
- la mise en place dans les quartiers de trois nouveaux espaces créatifs, temporaires ou permanents.

b) Le renforcement du lien avec le milieu scolaire

- La réalisation de six projets socio-artistiques avec le milieu scolaire.

c) La médiation culturelle et artistique

- six actions de médiation en lien avec des événements des centres culturels ;
- six activités de médiation en lien avec les musées, les centres d'art ou d'autres opérateurs culturels chargés de la diffusion de l'art ;
- trois actions introduisant l'art dans des lieux de la cité non consacrés à l'art ;
- trois actions de sensibilisation du public à la nature, à l'environnement et au développement durable par le biais de l'art contemporain.

d) La création d'un événement urbain centré sur la participation des publics, appelée « Biennale des arts participatifs »

- Constitution et mise en œuvre d'une plateforme ad hoc réunissant les partenaires concernés et articulation au festival Tempo color ;
- Aide et accompagnement de minimum cinq ateliers artistiques à teneur citoyenne dans différents quartiers de Liège en vue de l'événement fédérateur « Biennale des arts participatifs » servant de vitrine du secteur socio-artistique de la région liégeoise.
- Organisation d'une première édition de la biennale des arts participatifs sur la durée de la convention ;

e) La postproduction des projets et la mise en valeur des traces des actions

- la postproduction et la mise en valeur de trois réalisations socio-artistiques.

L'Opérateur s'engage enfin à inviter à ses activités publiques les agents de l'Administration chargés de ce dossier.

Article 5 – Subventions

Les subventions couvrent les activités développées par l'Opérateur telles que décrites à l'article 4 pour la durée de la convention. Ces activités sont développées à l'année civile.

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Communauté s'engage à verser à l'Opérateur une subvention annuelle d'un montant de 30.000 euros, à charge des crédits inscrits à l'article de base 33.27.31 de la division organique 23 du budget des dépenses de la Communauté française.

Article 6 – Liquidation des subventions

La subvention prévue à l'article 5 est liquidée annuellement comme suit :

- 85% du montant annuel sont versés dans les six semaines qui suivent l'engagement de l'arrêté de subvention,
- le solde, soit 15%, est versé après réception, vérification et acceptation des comptes, du bilan et du rapport d'activités de l'exercice précédent, ainsi que du budget et du programme d'activité de l'exercice en cours.

Article 7 – Justification des subventions

A titre de justificatifs, l'Opérateur présente son rapport annuel d'activités de l'exercice écoulé rédigé sur base des missions et du cahier des charges tels que définis à l'article 4, en présentant une évaluation qualitative et quantitative de l'exécution dudit article 4.

Les projets qui justifient la subvention liée à la convention ne peuvent avoir fait l'objet d'un financement dans le cadre de la reconnaissance en tant que CEC.

L'Opérateur présente ses comptes, bilan et budget annuels, établis de telle sorte que le contrôle financier prévu par la loi soit possible, dûment approuvés par l'Assemblée générale, au plus tard pour le 30 juin de l'année suivant l'exercice de référence.

L'Opérateur détaille sur une liste annexe les factures et les notes de frais classées par dates de paiement, justifiant ses dépenses de fonctionnement et d'activités pour un montant au moins égal à la subvention, en certifiant que ces dépenses n'ont pas été prises en charge par un autre pouvoir public.

L'Opérateur s'engage à fournir à l'Administration tout document qui lui serait demandé et à permettre aux personnes mandatées à cet effet d'avoir accès en toutes circonstances aux locaux où se trouvent les documents qu'il leur incombe d'examiner, conformément à la loi du 16 mai 2003, fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes.

L'Opérateur s'engage à communiquer dans les meilleurs délais à l'Administration toute modification de ses coordonnées (siège social, etc.) et de son numéro de compte bancaire, ainsi que de ses statuts, de la composition de son Assemblée générale et de ses organes de gestion. Ces informations doivent par ailleurs nécessairement être présentées par le rapport annuel d'activités.

Article 8 – Evaluation

Il est constitué un comité d'accompagnement réunissant les représentants des deux parties, dont la mission est de permettre l'échange et le dialogue entre les parties relativement à la cohérence des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre ainsi qu'à la conformité du programme par rapport aux missions telles que fixées à l'article 4.

Le comité d'accompagnement est constitué comme suit :

- un(e) représentant(e) au moins du Service de la créativité et des Pratiques artistiques;
- un(e) représentant(e) du Service général de l'Inspection de la Culture ;
- un(e) représentant(e) de l'Inspection des Finances ;
- un ou des représentant(e)s de l'Opérateur, dûment mandatés.

L'Opérateur remet son rapport général d'activités au plus tard le 30 juin de la dernière année de convention. L'Administration convoque le comité d'accompagnement dans les 90 jours qui suivent la réception de ce rapport.

Avant cette échéance finale, le comité d'accompagnement pourra être réuni à la demande d'une des parties.

Article 9 – Renouvellement

Aucune reconduction tacite de la convention n'est possible. Toute éventuelle reconduction, au terme du délai stipulé à l'article 3, devra faire l'objet d'une négociation entre les parties sur base de l'évaluation visée à l'article 8.

Article 10 – Suspension, modification, résiliation

S'il apparaît, en cours de convention, que l'Opérateur est en défaut de remplir ses engagements contractuels ou n'est manifestement plus en mesure de remplir ses engagements avant l'échéance de la convention, celle-ci est suspendue par la Ministre. L'Opérateur en est informé par lettre recommandée de l'Administration et dispose d'un délai d'un mois pour transmettre par écrit ses observations et justifications.

Dans les trois mois suivant la décision de suspension de la convention, l'Opérateur ayant été entendu et l'Administration ayant réexaminé le dossier,

la Ministre peut décider de lever la suspension ou de la confirmer pour une durée déterminée, de modifier la convention ou de la résilier avant terme.

La modification ou la résiliation prend effet au 1^{er} janvier qui suit la date de sa décision. Si l'Opérateur n'a pas fait valoir par écrit ses justifications dans le mois qui suit la notification de décision de suspension, la modification ou la résiliation prend effet à l'expiration de ce délai.

L'Administration informe l'Opérateur de cette décision formellement motivée par lettre recommandée. Elle indique également les voies de recours légales.

Article 11 – Equilibre financier

L'Opérateur s'engage à assurer son équilibre financier.

Si son bilan et ses comptes annuels révélaient une situation déficitaire, l'Opérateur soumettrait pour accord à l'Administration, en même temps que son budget de la saison en cours, un plan d'apurement visant à la résorption de son déficit antérieur et au retour à l'équilibre financier au terme de la convention. Au cas où le plan sur lequel se seraient accordées les parties n'aurait pas été respecté, l'Opérateur accepterait de mettre en œuvre les mesures de redressement et de contrôle que lui imposerait l'Administration.

Dans l'hypothèse où l'Opérateur ne se conformerait pas à ses engagements en la matière ou, à l'échéance de la convention, se trouverait en situation déficitaire, la convention ne pourrait être reconduite, tout engagement antérieur de la Communauté française pris à ce propos se trouvant résilié de plein droit et sans mise en demeure d'aucune sorte.

Article 12 – Obligations légales et contractuelles

L'Opérateur et la Communauté française sont tenus de respecter rigoureusement toutes les obligations qui leur incombent par l'application des législations régissant leur activité.

L'Opérateur respecte l'ensemble de la législation fiscale et de la législation sociale. Il s'engage également à respecter l'ensemble de la législation relative aux droits d'auteur et aux droits voisins.

L'Opérateur s'engage à faire apparaître dans toutes ses communications sonores, visuelles ou écrites le soutien de la Communauté française, sous la forme de la mention suivante : « Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles » et d'y faire figurer le logo de l'institution en se référant à la charte graphique disponible sur www.culture.be.

L'Opérateur s'engage à créer un lien internet entre son site et celui de la Direction générale de la Culture (<http://www.culture.be>) ainsi qu'à y faire figurer la mention et le logo appropriés.

Article 13 – Responsabilités

Les parties conviennent que l'exécution de la présente convention ne peut en aucun cas être source d'une quelconque responsabilité de la Communauté française, sauf pour ce qui est prévu aux articles 5 et 6.

Il en est notamment ainsi des conséquences éventuelles de manquements aux obligations incombant à l'Opérateur, par application de la présente convention et des dispositions légales en la matière, ainsi que des dispositions légales générales.

Tout refus de renouvellement de la convention, toute suspension, toute modification ou toute résiliation intervenus conformément aux dispositions de la présente convention ne peuvent être source d'un quelconque droit à indemnité pour l'Opérateur ou tout autre tiers.

Article 14 – Tribunaux compétents

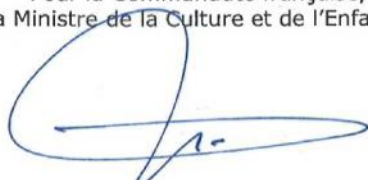
Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Fait en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

A Bruxelles, le

04 AVR. 2017

Pour la Communauté française,
la Ministre de la Culture et de l'Enfance



Alda GREOLI

Pour Les Chiroux –
Centre culturel de Liège asbl



Lucien BAREL